



---

# Rapport

du

Département du développement territorial  
et de l'environnement

Exercice 2013

# DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

## **2013 EN BREF**

### ***Secrétariat général***

Au mois de mai, le changement de législature a généré une refonte des départements. A cette occasion, le service des bâtiments a été transféré au Département des finances et de la santé alors que le service de l'agriculture et celui de la consommation et des affaires vétérinaires ont été intégrés au Département du développement territorial et de l'environnement.

La rigueur apportée à la maîtrise des charges ainsi que l'embellie sur les taxes des véhicules à moteur ont permis de boucler les comptes avec un résultat supérieur aux attentes de plus de deux millions de francs.

Les thèmes de la mobilité dans le canton, de l'avenir des crêtes, d'une loi sur les établissements publics ainsi que l'introduction du principe d'écologisation des taxes des véhicules automobiles ont été traités par la présentation de rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

D'autre part, durant cet exercice, le département a également donné son appui à la campagne de communication sur les heures d'ouverture des commerces et poursuivi sa réflexion en matière de développement durable.

A l'automne, une rencontre du nouveau chef de département avec l'ensemble du personnel a eu lieu à Saint-Aubin.

### ***Service de l'aménagement du territoire***

L'année 2013 a été marquée par l'approbation du plan directeur cantonal par le Conseil fédéral. Par ailleurs, tout au long de l'exercice, le service de l'aménagement du territoire a consacré du temps et de l'énergie au suivi de la mise en place de l'ordonnance d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et ses directives d'application. Ces nouveaux textes faisaient quelque peu la part belle aux espaces métropolitains et oubliaient que l'aménagement du territoire est également un acte politique à travers lequel les autorités d'un canton disent quel est le développement souhaité de l'espace qui leur est confié. Une application stricte du nouveau dispositif se serait traduite par une réduction drastique de la zone à bâtir du canton avec un dézonage de l'ordre de 150 ha pour le seul Val-de-Travers.

Dans le prolongement du plan directeur cantonal, le service a mis sur pied un observatoire du territoire qui doit assurer le monitoring des politiques publiques à incidence spatiale conduites par le canton. Les documents seront à disposition début 2014.

L'exercice sous revue a également été celui du traitement de l'initiative "Avenir des Crêtes: au peuple de décider" qui visait à soumettre les parcs éoliens à une décision populaire. Un projet reprenant le contenu du plan directeur et portant tant sur une modification de la législation que de la constitution a été développé. Il a été accepté par le Grand Conseil en début de législature. La dernière étape sera franchie avec la votation populaire prévue en mai 2014.

Finalement, dans la perspective de la révision des plans d'aménagement communaux en aval des modifications de la LAT, diverses études ont été lancées portant sur les rives du lac ou la pérennisation des surfaces dévolues à la viticulture.

### **Service des transports**

Le nouveau chef de service a pris ses fonctions le 2 mai 2013. M. Wälti, qui avait assuré l'intérim, a été nommé en tant qu'adjoint du chef de service.

Le service des transports (SCTR) a repris la mission du développement stratégique du RER qui était effectuée par l'entité TransRUN SA. La planification à court, moyen et long terme est maintenant dans le même service.

Le projet de mobilité, avec un crédit d'étude de 1 million, a démarré à mi-2013. Les phases I et II (demande et offre) ont été adjugées. Un poste d'ingénieur-chef de projet a été créé. La recherche de candidats est en cours.

Une offre de substitution pour palier la suppression du TGV a été mise en place. Trois liaisons quotidiennes sont assurées avec Paris.

Un horaire 2016 permettant de rétablir les correspondances en gare de Neuchâtel et amenant une desserte à la demi-heure du Val-de-Travers et des Montagnes neuchâteloises a pu être trouvé. La signature d'une déclaration d'intention est prévue pour le début de 2014.

Les indemnités versées en 2013 ont été stables par rapport à 2012.

### **Service des ponts et chaussées**

Durant les années 70, le service des ponts et chaussées s'était notablement étoffé en engageant ingénieurs et dessinateurs, notamment en raison des nombreux projets et besoins de cette époque où l'extension des réseaux routiers croissait de manière très importante. Ainsi, sept collaborateurs engagés à cette période, dont 6 sont restés fidèles au service pendant plus de trente ans, ont pris une retraite bien méritée en cours ou en fin d'année. Pour une part, ils seront remplacés au cours de l'année 2014, quelques postes étant néanmoins supprimés au profit de la redistribution de certaines tâches et de l'attribution de quelques mandats à des bureaux d'ingénieurs privés.

Les chantiers de plus grande envergure sont :

- N5, tunnel de Serrières: les travaux de gros œuvre sont achevés. Les travaux d'équipement électromécanique ont commencé. L'ouverture des tunnels au trafic est planifiée le 10 mars 2014, dès l'inauguration faite en présence de Mme la conseillère fédérale Doris Leuthard.
- H10, Tunnel du Bois des Rutelins (en dessus de St-Sulpice): le percement du tunnel a eu lieu le 16 juillet. La mise en service du nouveau tronçon devrait se concrétiser en été 2014.
- H20, contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds: le projet de contournement du Locle a été développé durant toute l'année par le canton, en coordination avec la Confédération, pour permettre à l'OFROU de débiter au plus vite les travaux après l'entrée en vigueur du nouvel arrêté. Malheureusement, le refus par le peuple suisse de l'augmentation du prix de la vignette lors de la votation du 24 novembre a suspendu le transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales. Dès lors, l'incertitude règne quant à l'avenir.
- RC 1320, Crêt-du-Locle – Les Eplatures: les travaux de réaménagement de ce tronçon routier incluant l'aménagement d'un cheminement de mobilité douce, le chemin des Rencontres, en tant que mesure du projet d'agglomération RUN, ont été achevés.

Un fait marquant de l'année 2013 aura été l'anniversaire des deux routes historiquement structurantes du canton, la route de La Tourne et la route de La Vue-des-Alpes. Cet anniversaire a été dignement fêté au travers d'une exposition rétrospective organisée par l'archiviste du service les 15 et 16 juin au Château de Neuchâtel.

Les objectifs spécifiques principaux de l'année 2013 peuvent être séparés en deux catégories: les objectifs externes et internes.

### **Objectifs externes**

- Avancer au mieux dans le développement du projet de détail du contournement du Locle par la route principale H20, de manière à ce qu'il soit terminé au moment du transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales. Cet objectif est en voie d'être atteint, mais le refus du peuple suisse, exprimé lors de la votation du 24 novembre 2013, quant à l'augmentation du prix de la vignette autoroutière conduit à un report de ce transfert d'une durée indéterminée.
- Terminer les travaux électromécaniques (EES équipement d'exploitation et de sécurité), ainsi que l'ensemble des travaux de génie civil permettant l'ouverture au trafic du tunnel de Serrières à fin 2013. Ces objectifs n'ont que partiellement été atteints. L'ensemble des travaux de génie civil à réaliser avant l'ouverture au trafic sont terminés. La décision de reporter l'ouverture de l'A5 de fin octobre 2013 à mars 2014 a essentiellement été dictée par la mise à disposition tardive de l'infrastructure à l'EES en raison de conditions météorologiques très défavorables durant l'hiver 2012-2013 et le printemps 2013. Ce report découle aussi de la volonté de respecter les exigences relatives à la nécessaire période de test des équipements électromécaniques et à la formation du personnel appelé à assurer l'exploitation du tunnel de Serrières. Ce report a naturellement eu des conséquences sur les dépenses budgétées en 2013. La date d'ouverture officielle, en présence de Madame la conseillère fédérale Doris Leuthard, a été fixée au 10 mars 2014.
- Continuer les travaux du tunnel du Bois des Rutelins (St-Sulpice) de manière à ce que l'ouvrage puisse être mis en service au cours de l'année 2014. L'objectif a été atteint et le tunnel pourra très vraisemblablement être ouvert au trafic en été 2014.
- Mener à bien la campagne de réfection des routes cantonales, en particulier dans les zones complexes où des travaux communaux sont exécutés de concert avec des travaux menés par le service, ou auxquels le service participe. Objectif atteint à l'exception de la traversée du Landeron dont la réalisation des travaux communaux ont repoussé les travaux cantonaux, rendant leur réalisation impossible en 2013. Ces travaux devraient avoir lieu dès mi 2015. Objectif atteint.
- Achever les travaux de reconstruction de la RC 1320 et d'aménagement d'un tronçon du Chemin des Rencontres entre le Crêt-du-Locle et les Eplatures. Objectif atteint.

### **Objectifs internes**

- Soumettre au Grand Conseil les demandes de crédits relatives aux conventions-programmes de deuxième génération, pour la période 2012-2015, soit RPT 04 – Revitalisation de cours d'eau, RPT 06 – Assainissement du bruit routier et RPT 07b – Ouvrages de protection contre les crues. Cet objectif a été atteint pour ce qui concerne la RPT 06. Les deux autres conventions-programmes concernant des domaines d'une sensibilité certaine au vu des milieux concernés, leur planification prend donc plus de temps, et la planification stratégique exigée pour fin 2013 par la Confédération dans le domaine de la revitalisation des cours d'eau a absorbé passablement de ressources.
- Poursuivre l'introduction du nouveau système de gestion des données MISTRA développé par l'Office fédéral des routes (OFROU) en remplacement de STRADA et KUBA. Cet objectif a été atteint dans la mesure des possibilités offertes en regard de l'avancement des développements informatiques pilotés par la Confédération.
- Continuer l'assainissement du système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Le poste de responsable qualité ayant pu être repourvu en automne, cet objectif est en cours de réalisation.
- Achever la révision de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP). Une première mouture de la nouvelle loi a été finalisée, puis mise en préconsultation auprès des services de l'Etat intéressés, ainsi que des communes. Les retours obtenus sont en cours de traitement et la consultation large devrait être menée au cours de l'année 2014. Cet objectif est en cours de réalisation.

- Obtenir un cadastre du bruit routier permettant de fonder les réflexions en cours et à venir relatives à la révision des plans d'aménagement communaux et à l'assainissement du bruit routier. L'organisation du service ayant été modifiée, il n'y a plus de ressource interne pour mener à bien cette tâche. L'établissement du cadastre du bruit a donc été mandaté et le résultat a été analysé, puis consolidé au cours de l'automne.

En conclusion, le volume de travail à accomplir est toujours aussi conséquent, tant au niveau des tâches administratives et des projets, que des tâches d'exploitation et de chantiers. Ces dernières années, on assiste à une complexification toujours croissante des dossiers, même pour des affaires considérées comme simples par le passé, notamment dans toutes les problématiques qui touchent à la sécurité routière, à l'aménagement du territoire ou à la gestion des cours d'eau. Le corollaire d'un tel constat réside bien évidemment dans le fait que les forces de travail à allouer à la gestion des dossiers ne pourront pas aller en diminuant.

### ***Service de l'énergie et de l'environnement***

En 2013, l'énergie est restée au cœur des débats et des intérêts de la politique, de la population et des médias.

Au plan législatif, le SENE a dû se prononcer sur de nombreuses consultations relatives à des révisions de textes légaux fédéraux. Pour l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) révisée, le règlement d'exécution a été adapté et l'arrêté concernant les subventions sur l'énergie a été modifié. Une modification et adaptation du règlement d'exécution de la loi concernant le traitement des déchets (RLTD) ont également été rédigées.

Au niveau des subventions, le SENE a traité plus de 400 dossiers (demandes et avis d'achèvement confondus) pour le Programme Bâtiments des cantons et de la Confédération pour l'assainissement énergétique des bâtiments. Le fonds cantonal de l'énergie a été plus fortement sollicité qu'en 2012 pour un montant global de 1.400.000 francs. En ce qui concerne le fonds des eaux, une cinquantaine de projets ont été subventionnés pour un montant total de quelque 6.000.000 de francs.

Dans le domaine environnemental, de nombreux dossiers restent d'actualité. La qualité des eaux du Doubs et la gestion des débits de ce dernier sont toujours une priorité. En matière de gestion des déchets urbains, depuis l'introduction de la taxe au sac ou au poids en 2012, il est réjouissant de constater que le canton est toujours dans la moyenne suisse en matière de quantités des déchets triés et valorisés. Les mesures de la qualité de l'air en général, les contrôles réguliers en ce qui concerne les rejets de toutes natures des entreprises ou le contrôle de la gestion des déchets monopolisent passablement de ressources. Il en va de même pour les dossiers relatifs aux grands projets de construction (permis de construire, études d'impacts, etc.) et ceux relatifs à la gestion du territoire.

Dans ce contexte, on doit mentionner les difficultés à mener à bien les tâches en relation avec les sites pollués du fait des moyens actuellement insuffisants en termes de ressources humaines. C'est la raison pour laquelle seuls 50% de la tranche du crédit annuel d'investissement pour l'étude et l'assainissement des sites pollués à mener sous la responsabilité du canton ont pu être utilisés.

Enfin, la problématique du traitement des micropolluants a fait l'objet d'analyses sur un large spectre afin d'être prêts à répondre aux nouvelles exigences en préparation au plan fédéral.

### ***Service de la faune, des forêts et de la nature***

Les objectifs 2013 ont généralement été atteints avec comme points forts le lancement de la planification sur l'avenir de la région du Creux du Van, la reprise du plan d'aménagement forestier, la réintroduction de la cistude dans le Parc sauvage de la Vieille-Thielle et la préparation de la PA 2014-2017 en collaboration avec le SAGR, notamment au sujet de la qualité du paysage rural.

Le budget a été respecté et les dépenses bien maîtrisées. Sur le plan des recettes, les ventes de bois ont abouti à un meilleur résultat que ce qui était prévu au vu de l'évolution du marché. Grâce notamment à un important mandat attribué par les CFF, les prestations de services ont également

permis d'assurer des recettes plus importantes que planifiées. Globalement, le résultat des comptes 2013 s'est avéré plus favorable que celui du budget, en particulier grâce à ces recettes.

Le rude hiver 2012-2013 a encore entraîné de nombreux dégâts aux cultures par les sangliers dès la fonte du manteau neigeux. Le cerf élaphe et le loup ont été observés dans le canton et leurs mouvements sont suivis avec la plus grande attention. La chasse et la pêche se poursuivent de manière stable. Les travaux courants de gestion forestière ainsi que de promotion de la biodiversité en zones rurales (prairies et pâturages secs, surfaces à qualité écologique, revitalisation des tourbières) se sont également déroulés de manière très satisfaisante. Plusieurs propriétaires forestiers ont pu bénéficier de débouchés relativement intéressants et les exploitants agricoles ont démontré un intérêt important à la réalisation de réseaux écologiques. Enfin, le plan d'affectation cantonal (PAC) "Planfet-Les Bourquin" a été finalisé et plusieurs autres PAC sont en préparation pour des sites de reproduction des batraciens.

Les priorités du service pour l'année 2014 se concentreront sur les domaines suivants:

- Coordination intercantonale et mise en œuvre des mesures planifiées dans la **région du Creux du Van** (poursuite et concrétisation).
- Finalisation du concept d'utilisation et d'entretien des **chemins forestiers** et intégration du chapitre "**surfaces forestières**" dans le plan d'aménagement forestier cantonal.
- Mise en œuvre des volets "faune, forêts, nature" de la PA 2014-2017: promotion d'**EcoRéseaux** et de la qualité du **paysage** (coordination avec le service de l'agriculture).
- Régulation du cheptel de **sangliers** (poursuite des efforts) et analyses de population.
- Reprise de dossiers **ICOP** (divers objets).
- Mise sous protection de sites de reproduction des **batraciens**.

### **Service de l'agriculture**

L'année 2013 a été marquée principalement par la préparation de l'application de la nouvelle politique 2014-2017, l'intégration d'Evologia au sein du service de l'agriculture, ainsi que l'évolution de la structure de gestion du service par enveloppe et mandats de prestations.

La politique agricole fédérale PA 14-17 a été adoptée et l'année en cours a été consacrée à l'examen des ordonnances d'application et de leurs conséquences pour l'agriculture neuchâteloise. L'élément central de la PA 14-17 est l'abandon du système actuel à deux piliers (paiements directs généraux et écologiques) au profit de sept types de contributions aux objectifs ciblés. Les nouveaux programmes volontaires ont impliqué d'importants travaux préparatoires, en particulier ceux consacrés aux paysages, et deux projets pilotes ont été mis aux points à La Brévine et au Val-de-Ruz. Cela doit permettre de bénéficier des fonds mis à disposition par la Confédération et nécessitant un cofinancement cantonal.

Le montant des subventions versées par la Confédération au Canton de Neuchâtel au titre des paiements directs s'élève à 74,7 millions de francs en 2013.

L'intégration d'Evologia au sein du service de l'agriculture a également nécessité d'importantes adaptations afin de consolider cette démarche sur les plans administratifs et comptables. Evologia constitue un important centre de formation et de rapprochement "ville-campagne" qui, dans la mesure où son potentiel est bien utilisé, doit permettre la concrétisation des options de politique agricole où l'agriculture de type familial, la production durable, la consommation de proximité et la promotion des vins et produits du terroir se voient particulièrement privilégiés. La qualité de la réinsertion professionnelle pratiquée à Evologia est reconnue et le nombre de places de réinsertion a augmenté récemment, ce qui permet en particulier l'entretien et l'animation de l'ensemble du site.

La gestion du service de l'agriculture par enveloppe et mandats de prestations (GEM-light) dès 2014 permet une plus grande souplesse et une efficacité accrue.

Un bilan quant à l'état des fromageries neuchâteloises a été réalisé au printemps 2013 et montre que plusieurs fromageries nécessitent un assainissement conséquent. Il s'agit en particulier des fromageries de La Brévine, Bémont et La Sagne pour lesquelles une demande de crédit de 2,6 millions de francs sera présentée au début 2014.

### ***Service de la consommation et des affaires vétérinaires***

Service pilote géré par enveloppe budgétaire et mandat de prestations, le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a respecté les enveloppes qui lui ont été attribuées pour les rubriques charges de personnel et biens, services et marchandises. Au final, les comptes du service bouclent sur une amélioration de 76.708 francs par rapport au budget.

Forte activité législative déployée par le service: les lois sur la police du commerce et sur les établissements publics ont été traitées en commission ad hoc du Grand Conseil; le projet de loi sur les chiens a été adopté en première lecture par le Conseil d'Etat, puis soumis à consultation. Une subvention pour la rénovation et l'agrandissement des abattoirs des Ponts-de-Martel a été acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil.

Le SCAV a analysé 1348 denrées alimentaires et objets usuels, dont un quart n'était pas conforme au droit. Sur près de mille inspections d'entreprises de denrées alimentaires, 15% ont révélé des infractions. Dans 43% des cas, les infractions ont été sanctionnées d'une amende. Pour la première fois, le contrôle de la vendange a été organisé via le Guichet unique.

Une commission consultative a été créée par le Conseil d'Etat pour examiner les exploitations agricoles ne respectant pas les nouvelles normes de protection des animaux. Composée de représentants de l'Etat, de la Chambre d'agriculture et des organisations de contrôle, la commission a traité 26 dossiers, dont 23 ont fait l'objet de mesures de mise en conformité.

La moitié des piscines publiques ne respecte pas les normes de qualité chimique de l'eau. Des assainissements doivent être entrepris. Une installation de douches a dû être assainie en raison de la présence de légionnelles. Les eaux des plages sont restées propices à la baignade.

La loi sur les heures d'ouverture des commerces a été acceptée par le peuple (61,5%). Le taux de rotation des patentes d'établissements publics reste élevé (24%). Dans la moitié des 106 commerces contrôlés, des infractions à l'ordonnance sur l'indication des prix ont été constatées. Le SCAV a procédé au contrôle mensuel du casino, sur mandat de la Commission fédérale des maisons de jeu.

### ***Service de la géomatique et du registre foncier***

Le 8 février 2013, le Département de la gestion du territoire, en tant que mandant, et le service de la géomatique et du registre foncier, en tant que mandataire, ont conclu un contrat de prestations couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2013; le SGRF est dorénavant géré par enveloppe budgétaire et mandat de prestations light.

Dans le domaine du SITN, les géoportails intranet-internet-mobile, applications phares du SITN ont toutes été migrées sur une nouvelle version plus puissante. Ce développement se fait dans le cadre d'une large collaboration "public-privé" qui réunit plusieurs dizaines de partenaires (cantons, villes, communes, privés). Le SITN a également mis en service une nouvelle version du géoportail statistique qui offre une richesse fonctionnelle inégalée. Il est utilisé pour publier les données du service statistique, de la police, de la chancellerie, de l'énergie et de l'observatoire transfrontalier de l'Arc Jurassien. D'importants développements ont été réalisés pour améliorer les applications de cartographie de la police (centrale d'engagement) et des ponts et chaussées (MISTRA, cadastre du bruit). Le SITN a poursuivi la valorisation des données provenant des levés 3D LIDAR aéroportés. Un projet SITN-SFFN-EPFL a permis d'établir une cartographie détaillée de l'évolution des forêts ces dix dernières années. Les trois partenaires ont aussi mis sur pied un projet de thèse sur l'exploitation des données LIDAR et hyperspectrales pour les besoins forestiers. Il a été accepté fin 2013. En vue de l'automatisation de la diffusion des données numériques et après le succès de la solution geoshop 1 pour la diffusion des données de la mensuration officielle (80% des commandes), une nouvelle version geoshop 2 a été mise en ligne en janvier 2013; elle permet ainsi la diffusion de la quasi-totalité des données du SITN de manière automatique.

Dans le domaine de la mensuration officielle, l'accord de prestation 2013 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 0,4 million de francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre. La disponibilité de données numériques de la mensuration officielle a pu être significativement améliorée par la livraison de 2300 ha du territoire neuchâtelois.

L'effort important réalisé en 2013 par le SGRF en vue de l'introduction du nouveau cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF) va permettre sa mise en production en janvier 2014 conformément au contrat de prestation signé avec la Confédération; notre canton aura ainsi parfaitement joué son rôle de canton pilote.

Malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs.

Dans le domaine du registre foncier, les travaux d'épuration des droits et d'introduction du registre foncier fédéral selon la nouvelle procédure se sont poursuivis en 2013 par la mise à l'enquête d'un nouveau secteur test à laquelle ont participé 56% des propriétaires fonciers. La conjoncture favorable du marché immobilier et l'effort soutenu des offices du registre foncier ont entraîné pour la cinquième année consécutive des recettes qui ont dépassé 5 millions de francs pour le registre foncier.

## 1. SECRETARIAT GENERAL

### 1.1. Missions

Le secrétariat général du Département du développement territorial et de l'environnement (SDTE) est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information.

Le secrétariat général effectue notamment les prestations suivantes:

- conseiller et assister le chef du département;
- gérer et administrer le secrétariat du chef du département;
- assurer la coordination des activités internes au département;
- assurer la coordination interdépartementale;
- coordonner et contrôler les procédures financières;
- assumer les tâches incombant au département en matière de ressources humaines;
- veiller à la communication et à l'information interne et externe en collaboration avec la Chancellerie d'Etat.

### 1.2. Objectifs annuels

Les objectifs annuels sont présentés sous le chapitre 5 *Activités/Réalisations* du présent rapport. Les éventuels objectifs n'ayant pas été réalisés y figurent également.

### 1.3. Ressources (personnel, finances, communication)

#### *Ressources humaines*

<b>Situation EPT</b>		
<b>Situation début 2013</b>	<b>Situation fin 2013</b>	<b>Différence +/-</b>
6.6	6.6	0

Le SDTE exerce depuis l'année 2010 une fonction de formateur en accueillant un apprenti ou un stagiaire. Durant la période de formation 2012/2013, le poste a été occupé par un stagiaire médiamaticien. Depuis septembre 2013, l'équipe du SDTE est renforcée par un stagiaire au bénéfice d'un CFC d'employé de commerce qui complète sa formation par une maturité professionnelle commerciale.

#### *Finances*

Les prévisions budgétaires ont été dépassées au niveau des comptes 2013 avec un résultat supérieur aux attentes de plus de 2 millions de francs. Conjointement à une maîtrise des charges, les taxes des véhicules à moteur et de première mise en circulation expliquent principalement cette embellie. Quant aux investissements, aucun projet n'a été piloté par le service en 2013.

## **Communication**

En plus de ses missions traditionnelles en matière de communication, le SDTE a participé aux réflexions générales concernant le nouveau portail internet de l'Etat.

### **1.4. Evénements principaux**

- 26 février et 1<sup>er</sup> mars: remise, respectivement à Paris et à Berne, de la pétition favorable au maintien de la ligne TGV passant par Neuchâtel.
- 28 mai: accueil et installation des nouvelles autorités cantonales.
- 4 septembre: rencontre du nouveau chef de département avec l'ensemble du personnel du département et repas commun à la Salle des fêtes de St-Aubin.

### **1.5. Activités / Réalisations**

- Entrée en fonction des nouvelles autorités et réorganisation des départements avec le transfert du service des bâtiments au Département des finances et de la santé et de l'intégration dans le département du service de l'agriculture et celui de la consommation et des affaires vétérinaires.
- Suivi du rapport 13.016 du Conseil d'Etat à l'appui d'un nouveau projet de mobilité dans le canton et conduite politique du projet.
- Suivi du rapport 12.031 du Conseil d'Etat à l'appui d'un contre-projet à l'initiative "Avenir des crêtes. Au peuple de décider".
- Suivi du rapport 13.029 du Conseil d'Etat à l'appui d'un projet modifiant la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux par l'introduction du principe d'écologisation des taxes, ainsi que le rapport 13.030 portant modification de la loi concernant l'élimination des véhicules automobiles.
- Suivi du rapport 13.003 du Conseil d'Etat à l'appui d'un projet de loi sur les établissements publics.
- Appui à la campagne de communication, dans le cadre de la votation du 24 novembre 2013, sur l'objet lié à l'extension des heures d'ouverture des commerces.
- Élaboration d'une stratégie cantonale en matière de développement durable comprenant l'établissement des procédures d'évaluation des projets de l'Etat. A ce stade, toutefois, le projet n'a pas reçu l'aval du Conseil d'Etat et sera repris ultérieurement.

### **1.6. Perspectives 2014**

A côté des impératifs liés à l'établissement du programme de législature du nouveau Gouvernement et de la planification financière roulante, l'année 2014 sera rythmée par les projets suivants:

- suivi des travaux relatifs aux études du projet de mobilité dans le canton;
- suivi du rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un nouveau projet de loi sur l'approvisionnement en électricité;
- soutien au projet pilote de gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM-light), auquel participent le service de la géomatique et du registre foncier, le service de la consommation et des affaires vétérinaires et, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le service de l'agriculture, en assurant notamment l'interface administratif et technique entre la direction du projet et les services pilote.

## **2. SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **2.1. Missions**

#### ***Planifier***

Assurer la planification cantonale pour répondre aux objectifs politiques d'organisation et de structuration du territoire. Mener une réflexion stratégique pour le développement territorial du canton en partenariat avec les régions et communes. A cet effet, veiller à la mise en œuvre d'un instrument de monitoring.

#### ***Coordonner***

En application des dispositions légales, assurer la coordination entre les plans locaux et régionaux et le plan directeur cantonal, ainsi qu'entre ce dernier et les plans sectoriels de la Confédération et également entre les différentes instances administratives en matière de permis de construire.

#### ***Informier et conseiller***

Informier et orienter les usagers sur leurs droits et devoirs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions. Conseiller et soutenir, notamment les communes, sur la manière d'entreprendre leur tâche de planification et veiller à assurer l'efficacité des processus décisionnels et de planification auprès de l'ensemble des partenaires.

### **2.2. Objectifs annuels**

#### ***Observatoire du territoire***

Etabli en aval du plan directeur cantonal et en vue de disposer d'un outil de monitoring des principales politiques publiques à incidence spatiale, le projet d'observatoire du territoire a pris forme durant l'exercice sous revue. Le comité scientifique accompagnant le processus a recommandé de rendre public le matériel à disposition.

#### ***Révision des plans d'aménagement communaux***

Le plan directeur cantonal a été accepté par l'exécutif cantonal en 2011. En mars 2013, le peuple a accepté la révision de la LAT; l'établissement et consultation de l'OAT et les directives d'application se terminent courant 2014. C'est seulement suite à la finalisation de ces documents que le service de l'aménagement du territoire invitera les communes à réellement débiter le processus de révision des plans. Des études de base ont néanmoins débuté dans certaines régions du canton.

## ***Assainissement du traitement des demandes des permis de construire***

La révision de la loi sur les constructions a fait l'objet d'une décision du Grand Conseil en date du 27 mars 2012. Cette loi entrera en vigueur en 2014, une fois le règlement d'application finalisé en fonction de l'avancement du logiciel SATAC 2.0.

## ***Traitement de l'initiative "Sauver nos Crêtes"***

Le Conseil d'Etat a transmis son rapport au Grand Conseil, le 30 juin 2012. Il proposait de répondre à l'initiative populaire par le biais d'un contre-projet indirect en modifiant le décret de 1966. Les travaux de la commission de l'énergie se sont terminés en janvier 2013 et ceux de la commission législative en mars 2013. Ils reprennent en substance la proposition du Conseil d'Etat tout en proposant, en sus, un contre-projet direct en modifiant la Constitution. Le Grand Conseil a validé les propositions du Conseil d'Etat amendées par les commissions énergie et législative lors de ses sessions de septembre et de novembre 2013. Le Conseil d'Etat a fixé la date de la votation populaire au 18 mai 2014.

## **2.3. Ressources (personnel, finances, contacts, informatique)**

### ***Personnel***

L'effectif du personnel est de 20 personnes au 31 décembre 2013, correspondant à l'équivalent de 17.2 postes à plein temps organisés en trois sections:

Planification cantonale:	0,8 poste d'adjointe, 0,7 poste de collaboratrice scientifique, 1,5 poste de dessinateur
Géologie:	1 poste de géologue cantonal
Planification communale:	2,8 postes d'aménagistes, 0,2 poste administratif
Bureau des permis de construire:	4,0 postes techniques, 2,2 postes administratifs
Logistique:	1 poste de chef de service, 1,5 poste de juriste, 1,5 poste administratif

En sus, le service dispose d'un poste de stagiaire à repourvoir d'année en année. Certes, ce poste représente un complément de ressource pour le service, cependant il s'agit de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes universitaires et d'assurer la relève dans les métiers de l'aménagement du territoire.

### ***Finances***

#### ***Fonds de l'aménagement du territoire***

Les plus-values encaissées en 2013, en application des articles 33 à 37 LCAT, représentent un montant de 2.330.487 fr.10.

Aucune subvention à titre d'indemnité suite à une expropriation matérielle n'a été versée lors de l'exercice sous revue.

Le fonds de l'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de montants empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Cette prise en charge d'intérêts est traitée par le service de l'agriculture et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, elle fait l'objet d'un préavis et d'un contrôle par le service de l'aménagement du territoire qui gère le fonds. Jusqu'à cette date, le service de l'agriculture s'en occupait seul. Pour l'année 2013, 12 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées et 7 dossiers ont été acceptés. Les intérêts, sur un montant total d'emprunts de 633.000 francs, seront pris en charge pour des

prêts d'une durée variant de 10 à 15 ans. Ces aides ont permis d'acquérir 70,69 ha de terres agricoles. Le montant des intérêts payés par le fonds en 2013 s'élève à 74.310 fr. 55. A fin 2013, le fonds soutient 65 prêts pour un montant total de 3.765.000 francs.

Aucune subvention selon l'article 77 du RELCAT n'a été versée en 2013 en lien avec la révision des plans d'aménagement communaux. En application de l'article 78b RELCAT, une subvention de 50.000 francs a été versée à la commune de Val-de-Travers dans le cadre du concours Europan sur le site Dubied à Couvet.

### **Compte de fonctionnement**

Pour ce qui est des opérations relevant du budget de fonctionnement du service, celui-ci comprend des charges pour 4.579.808 fr. 37 et des recettes s'élevant à 2.492.207 fr. 60. L'essentiel des coûts est composé de charges de personnel à hauteur de 2.329.248 fr. 30. La principale recette est constituée des émoluments perçus pour le traitement des permis de construire pour un montant de 987.569 fr. 20.

### **Contacts**

La coordination interservices est effectuée par le biais de la Communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT) qui est le lieu de l'échange sur le devenir du territoire cantonal. En 2013, deux séances ont été organisées. Elle réunit l'ensemble des chefs de service conduisant les politiques publiques à incidence spatiale. En sus, les représentants des services se rencontrent une fois par mois pour traiter plus particulièrement de l'aspect technique de certains dossiers.

A raison de 4 réunions en 2013, le service a rencontré les architectes et les urbanistes des villes, les architectes conseils des communes ainsi que les représentants des associations professionnelles et les bureaux d'aménagement œuvrant régulièrement dans le canton. Ces rencontres ont pour but de discuter des évolutions, notamment législatives, en matière de construction et d'aménagement. Dans ce cadre, l'avancement du développement de SATAC a été présenté à plusieurs reprises. Ces rencontres permettent de tendre vers une application identique des règles tout en prenant en compte, au mieux, les contraintes que les professionnels de l'architecture et de l'aménagement rencontrent.

Au niveau intercantonal, des contacts réguliers sont maintenus avec la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT) et Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC). Le service participe également à la Plate-forme de l'Arc jurassien, la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) ainsi qu'à la Fédération suisse des urbanistes (FSU).

### **Informatique**

A l'instar de l'année 2012, l'exercice sous revue a été consacré en matière d'informatique à faire évoluer l'application SATAC de traitement des permis de construire. L'application est partagée par les cantons de Vaud, Tessin, Uri et Neuchâtel. Récemment, Bâle a rejoint la communauté. Le travail en cours a été présenté au canton du Jura. La Confédération subventionne le développement en cours. A fin 2013, le développement peut être considéré comme quasiment terminé. Les phases de tests auprès des communes, architectes et services de l'Etat peuvent débuter afin de s'assurer que l'application corresponde bien aux besoins de chacun des utilisateurs. Elle sera adaptée en aval des tests. SATAC 2.0 concerne environ 400 personnes.

## **2.4. Evénements principaux**

Les principaux projets relatifs au service sont traités dans le chapitre suivant "Activités/Réalisations".

## 2.5. Activités / Réalisations

### ***Planification cantonale et données de base***

L'année 2013 a été rythmée par les tâches permanentes et projets suivants:

- Approbation du plan directeur cantonal par le Conseil fédéral, en juin 2013, et forte implication dans plusieurs consultations fédérales d'importance pour l'aménagement du territoire cantonal (révision de la LAT et de l'OAT, projet de directives concernant le dimensionnement des zones à bâtir, contenu minimum des plans directeurs cantonaux, ordonnance et loi sur les résidences secondaires).
- Mise en route et accompagnement de trois études de base concernant les rives du lac de Neuchâtel, la révision du PAC viticole et la création d'une aire de transit pour les gens du voyage.
- Développement de l'observatoire du territoire cantonal (réalisation de 10 indicateurs).
- Mise à jour et ajustement des géodonnées des plans d'affectation et autres couches SIG aménagement du territoire (notamment les surfaces d'assolement qui ont été transmises à la Confédération).
- Développement d'une version optimisée du guichet de gestion internet des manifestations sportives.
- Représentation du canton dans des groupes de travail pour la révision de la LAT et divers thèmes développés au plan national (stratégie biodiversité, changement climatique), ainsi que dans le cadre de la COSAC, de la région capitale Suisse (HRS) et d'Arcjurassien.ch.
- Dans le cadre des attributions du service, nous avons émis 14 préavis de synthèse et 8 préavis spécialisés pour des consultations cantonales et fédérales.

### ***Plan directeur cantonal***

L'année 2013 a été consacrée à la mise en œuvre du nouveau PDC adopté par le Conseil d'Etat, le 22 juin 2011, et désormais également approuvé par le Conseil fédéral en juin 2013, à travers le suivi de diverses études cantonales inscrites sous forme de mandats attribués au canton, parmi lesquels la révision du PAC viticole, le plan directeur des rives du lac de Neuchâtel et la mise en place d'une aire de transit pour les "gens du voyage", y compris des processus d'information et de participation auprès de communes et de tiers.

L'année 2013 a été marquée par plusieurs consultations fédérales qui ont exigé un fort engagement de la part du service, en lien avec la révision de la LAT, adoptée en mars 2013, et aux projets d'ordonnance et directives d'application établis par l'administration fédérale. Il est attendu que les cantons adaptent leur PDC dans le délai de 5 ans dès l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, notamment dans le domaine du dimensionnement des zones à bâtir.

### ***Observatoire du territoire (OT\_NE)***

L'année 2013 a été consacrée à la réalisation concrète du projet en collaboration étroite avec les services métier responsables des indicateurs spécifiques. Une priorisation a été effectuée au courant de l'été, afin de focaliser les efforts sur une dizaine de thèmes, en fonction des bases de données et des ressources disponibles au sein de l'administration. Les premiers résultats ont été soumis au comité scientifique, qui a approuvé la méthodologie et souligné la qualité du travail. La fin de l'année a été consacrée à la consolidation des textes et à la préparation de la mise en ligne. La publication de la première série de thèmes, dans le cadre du site internet de l'Etat, est agendée pour mars 2014.

### ***Inventaire cantonal des surfaces d'assolement (SDA): mise à jour des géodonnées***

L'inventaire des surfaces d'assolement a été entièrement mis à jour selon les directives de la Confédération. Il tient compte des plans d'aménagement en vigueur ainsi que de la mensuration cadastrale. Le nouvel inventaire permet une gestion plus précise de ces surfaces. Les nouvelles géodonnées ont été transmises à la Confédération en novembre pour validation.

### ***Mise à jour des géodonnées relatives aux plans d'affectation***

Durant l'année 2013, une mise à jour complète des géodonnées relatives aux plans d'affectation a été entamée. Elle comprend une prise en compte des derniers documents légaux AT entrés en vigueur et un ajustement aux données cadastrales (principalement pour les secteurs où les données cadastrales provisoires sont maintenant au bénéfice de données officielles). Ces travaux répondent aux objectifs suivants:

- alimenter le guichet cartographique du SITN et la future application relative aux permis de construire (voir ci-après) avec les informations les plus actuelles possible;
- fournir aux communes et à leurs mandataires des géodonnées actualisées dans le cadre des révisions des plans d'aménagement locaux;
- servir de travaux de fond à l'adaptation des géodonnées PAL selon les nouveaux modèles de l'ARE (voir ci-après Perspectives 2014) et au futur Cadastre des Restrictions de Droit Public à la Propriété Foncière (CRDPPF).

Cette mise à jour sera achevée pour l'entrée en production de SATAC II, prévue pour fin avril – début mai 2014.

### ***Initiative populaire: "Avenir des crêtes: au peuple de décider!"***

Le 22 juin 2011, le Conseil d'Etat a validé la fiche du plan directeur concernant la valorisation de l'énergie éolienne ainsi que le concept éolien 2010 en même temps que l'ensemble du plan directeur cantonal. Ce document a été envoyé à la Confédération pour approbation à la fin de l'année 2011.

Pendant la période de consultation de la fiche précitée, l'initiative populaire "Nos crêtes" a abouti. Cette initiative a été validée formellement et matériellement comme une initiative populaire constitutionnelle rédigée en termes généraux. Une feuille de route pour le traitement de cette initiative et d'un contre-projet a été arrêtée par le Conseil d'Etat à la fin de l'année 2011. Elle prévoyait une votation populaire à la fin de l'année 2012 et, au préalable, un vote du Grand Conseil sur le sujet, toutefois pas avant la session de juin 2012.

Le Conseil d'Etat a finalement transmis son rapport au Grand Conseil le 30 juin 2012. Il lui propose de répondre à l'initiative populaire par une modification législative du décret de 1966 en y introduisant des zones de sites éoliens. Il s'agit ainsi d'un contre-projet indirect à l'initiative qui n'entrerait en vigueur que si cette dernière était refusée en votation populaire.

La commission de l'énergie du Grand Conseil a débuté le traitement de ce rapport en août 2012 et a terminé ses travaux en janvier 2013 en proposant, en sus du contre-projet indirect du Conseil d'Etat, un contre-projet direct consistant en une modification de la Constitution cantonale. La commission législative a validé les propositions de la commission énergie dans un rapport de mars 2013. Le Grand Conseil a adopté les propositions du Conseil d'Etat amendées par ses commissions lors de ses sessions de septembre et de novembre 2013 et le Conseil d'Etat a fixé la votation populaire au 18 mai 2014.

## ***Géologie***

### ***Géologie générale***

- Coordination du projet d'exploration gazière à Noiraigue.

- Accompagnement du service des ponts et chaussées pour les questions géologiques / géotechniques / de dangers naturels en lien avec le projet H20.

### ***Dangers naturels***

Trois études de précision et mise à jour des cartes des dangers ont été lancées, dont deux (La Chaux-de-Fonds / Maison Monsieur et Noiraigue) sont terminées et une à Fleurier est en cours d'être finalisée. Les résultats permettront de réunir les acteurs concernés sur des bases solides et de chercher des solutions pour améliorer la sécurité de la population touchée.

Une première réflexion sur la gestion des dangers d'effondrements karstiques a été menée sous forme d'un mandat à l'ISSKA. La méthodologie imaginée est à discuter avec l'OFEV avant d'être finalisée et appliquée sous forme d'une cartographie à l'échelle cantonale.

Nous sommes toujours en attente d'une publication de l'OFEV au sujet d'une actualisation des recommandations pour la cartographie des dangers naturels. Le contenu de cette nouvelle publication permettra de déterminer les besoins exacts de mise à jour de nos cartes des dangers.

- 165 préavis pour des dossiers de permis de construire (179 en 2012).
- 15 préavis pour des dossiers d'aménagement (19 en 2012).
- Divers avis / interventions / transmissions de données / réponses téléphoniques régulières à des questions en lien avec les dangers naturels et les cartes des sols de fondation.
- Prises de position sur des objets fédéraux / des cantons voisins.
- Accompagnement d'un projet de mesures de protection selon la loi fédérale sur les forêts (CFF Val-de-Travers, subvention fédérale à hauteur totale de 2.962.300 francs, versement de la subvention cantonale de 192.000 francs).
- Gestion et application de la convention-programme "ouvrages de protection" selon l'article 36 LFo pour la période 2012-2015 et des lignes budgétaires y relatives, avec notamment lancement et suivi de trois mandats de compléments aux cartes des dangers et d'un mandat pour l'élaboration d'une méthodologie de cartographie des dangers karstiques.
- Conseils techniques sur des ouvrages du service des ponts et chaussées et du service de la faune, des forêts et de la nature.
- Participation à ORCAN et KATAPLAN.
- Participation à un groupe d'experts pour l'élaboration d'une recommandation fédérale.

### ***Exploitation des matériaux (application de la LEM)***

- Divers préavis de synthèse, décisions et mises à l'enquête ainsi qu'interventions de suivi pour des dossiers d'extraction (carrières / gravières).
- Collaboration soutenue avec le service de l'énergie et de l'environnement afin d'assurer la coordination pour ce qui est de la thématique des déchets.

### ***Section aménagement local***

La section aménagement local (AL) est principalement chargée:

- d'accompagner et conseiller les communes, leurs mandataires (aménagistes, architectes) et les tiers (propriétaires, entreprises) dans leurs réflexions sur des instruments de planification;
- d'établir les préavis spécialisés, sous l'angle de la légalité et de l'opportunité, des propositions ou demandes de modifications des instruments de planification;
- d'établir les préavis de synthèse sur la base des préavis des services et partenaires consultés dans le cadre du traitement des instruments de planification.

### **Activités de la section AL**

En 2013, le service de l'aménagement du territoire a traité **109 dossiers** liés à des instruments de planification. Si le nombre de dossiers traités est inférieur à 2012, le nombre de préavis de synthèse (41) est légèrement plus élevé. Ceci est à mettre en lien avec l'entrée en vigueur prochaine de la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) acceptée par le peuple le 3 mars 2013.

#### **50 dossiers en cours enregistrés avant 2013**

- 30 dossiers enregistrés avant 2013 ont terminé la procédure complète d'entrée en vigueur prévue par la législation, dont:
  - 26 plans d'affectation (plan d'affectation cantonal, révision du plan d'aménagement, modifications du plan ou règlement d'aménagement, plan spécial, plan d'alignement);
  - 4 plans de quartier ou modifications de plan de quartier.
- 12 dossiers enregistrés avant 2013 ont fait l'objet d'un préavis de synthèse, dont:
  - 8 plans d'affectation (modifications de plan d'aménagement, plan d'alignement et cahier des charges);
  - 4 plans de quartier et cahier des charges.
- 8 dossiers enregistrés avant 2013 ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique, à savoir:
  - 7 plans d'affectation (révision et modification de plan d'aménagement, plan spécial, plan d'alignement);
  - 1 plan de quartier.

#### **59 dossiers en cours enregistrés en 2013**

- 33 nouveaux dossiers, enregistrés en 2013, ont fait l'objet d'une consultation auprès des services et offices concernés:
  - aucun dossier n'a été sanctionné par le Conseil d'Etat ou mis en vigueur;
  - 18 ont fait l'objet d'un préavis de synthèse après consultation;
  - 15 sont en cours de traitement pour préavis de synthèse.
- 26 nouveaux dossiers ont requis notre conseil, dont:
  - 21 demandes de révision et de modification partielle d'un plan d'aménagement communal;
  - 4 demandes de plan de quartier et plan spécial;
  - 1 plan directeur régional.

Suite à l'entrée en vigueur de la modification du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (RELCAT), du 20 février 2006, portant sur l'introduction d'une taxe d'administration concernant les plans spéciaux et les plans de quartier, un montant de 28.503 fr. 20 a été perçu en 2013. L'application d'émoluments pour les arrêtés de sanction du Conseil d'Etat pour les instruments d'aménagement, à charge des communes, s'élève à 10.100 francs.

#### **Révisions de plans d'aménagement communaux et autres activités**

Nous avons préavisé 1 dossier de révision de plan d'aménagement communal (Enges).

Les activités de la section ont également porté sur:

- le projet de transcription de l'AIHC dans la législation cantonale et l'élaboration d'un règlement-type d'aménagement;
- le pôle de développement cantonal du Crêt-du-Loche, ainsi que les pôles spécifiques de Cornaux-Cressier et du Loche (Saignoles);
- un peu moins d'une trentaine de dossiers à portée économique ou touristique ont fait l'objet d'une coordination particulière avec le service de l'économie (NECO).

## **Bureau des permis de construire**

Les missions du bureau des permis de construire sont de:

- garantir le contrôle de la légalité des permis de construire;
- assurer la coordination de la procédure de traitement des demandes de permis de construire.

Les prestations du bureau des permis de construire sont de:

- conseiller et informer les communes, les requérants et leurs mandataires en matière de procédures d'octroi de permis de construire et de droit de la police des constructions;
- rédiger les préavis spécialisés résultant de l'examen des dossiers sous l'angle de leur conformité aux législations fédérales, cantonales et communales, tant en matière d'aménagement du territoire que de salubrité des constructions;
- établir, à l'attention des autorités communales, en vue de l'octroi ou du refus du permis de construire, la synthèse coordonnée des préavis émanant des services et organes consultés dans le cadre de la procédure;
- préparer les décisions spéciales à l'attention du Département du développement territorial et de l'environnement en application des législations fédérales, cantonales et communales en matière d'aménagement du territoire, de droit des constructions;
- exploiter le système automatisé de traitement des autorisations de construire SATAC;
- coordonner les procédures découlant de partage matériel ou de morcellement parcellaire au sens de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) avec les projets de construction en zone agricole.

En 2013, le service de l'aménagement du territoire a enregistré 765 demandes de permis de construire, soit 5 de plus qu'en 2012 (760) et en a synthétisé 770, donc plus de dossiers sortants qu'entrants pour l'année 2013 (693 en 2012). Les 770 dossiers représentent 624 dossiers dans la zone à bâtir (81%) et 146 dossiers hors de la zone à bâtir (19%).

Pour rappel, voici les chiffres pour les 5 dernières années: 847 pour 2008, 774 pour 2009, 783 pour 2010, 694 pour 2011 et 693 pour 2012.

Le traitement de ces dossiers a nécessité 307 décisions spéciales produites par le service de l'aménagement du territoire, soit 14% de plus qu'en 2012 (270 décisions), réparties de la manière suivante:

- 145 dérogations à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, à la loi sur les constructions et aux dispositions communales, essentiellement en zone d'urbanisation, soit 12% de plus qu'en 2012 (129); cela correspond surtout à 23% des dossiers soumis en zone d'urbanisation (23% également en 2012);
- 66 décisions spéciales pour les constructions conformes à l'affectation de la zone agricole, soit 27% de plus qu'en 2012 (52);
- 88 décisions spéciales pour les bâtiments non conformes à l'affectation de la zone agricole, soit 14% de plus qu'en 2012 (77);
- 8 dérogations pour une distance à un cours d'eau, soit 33% de moins qu'en 2012 (12).

Le temps moyen de traitement de tous les dossiers confondus est de 119 jours (112 en 2012). Il n'est pas satisfaisant et trop important pour tous les intervenants. Pour les dossiers conformes, cette moyenne est de 110 jours (98 jours en 2012, 100 jours en 2011, 73 jours en 2010, 100 jours en 2009). Ce chiffre passe à 127 jours pour les dossiers avec décision (122 jours en 2012, 109 jours en 2011, 102 jours en 2010, 110 jours en 2009). A relever que, depuis 2009, les jours non ouvrables et fériés sont comptabilisés.

Nous constatons qu'en dépit d'une diminution du nombre de dossiers, la tendance positive enregistrée en 2010 en ce qui concerne le temps de traitement n'a pas pu être maintenue. Pour l'heure, nous expliquons ceci par la sollicitation importante des ressources du service pour la mise sur pied du projet de modification de la LConstr. et l'application informatique SATAC, tout comme l'introduction des normes AIHC dans la législation cantonale.

Dans tous les cas, un des objectifs est de réduire ce délai. La densification constante du territoire engendre des contrôles de conformité des projets de plus en plus pointus. Les relations de voisinage demeurent difficiles et tendues, le nombre de dossiers avec oppositions a cependant légèrement diminué (10.4% par rapport au nombre de dossiers total, 11.8% en 2012, 13.4% en 2011, 10.6% en 2010, 10.2% en 2009, 9.8% en 2008), allongeant le délai de traitement nécessaire à leur synthèse à 216 jours (coordination, droit d'être entendu, séances de conciliation, échanges d'écritures, etc.).

Les indications ci-dessus relatives aux délais de traitement ne tiennent pas compte de l'ensemble des dossiers. En effet, 9 dossiers dont les délais dépassent les 1000 jours de traitement ont été sortis des statistiques. Il est important de relever que les cantons voisins, comme par exemple Vaud et Fribourg, ne comptabilisent pas les dossiers très particuliers et problématiques, ils basent leur statistique sur les dossiers courants.

En sus, il convient d'ajouter **268** dérogations (282 en 2012) établies par les autres services cantonaux, telles que:

- 94 dérogations aux distances à l'axe de la route ou aux alignements sanctionnés qui ont été accordées et élaborées par le service des ponts et chaussées (96 en 2012);
- 15 décisions du service de l'énergie et de l'environnement, domaine environnement (18 en 2012);
- 10 dérogations du service de l'énergie et de l'environnement, domaine énergie (20 en 2012);
- 36 décisions du service de la faune, des forêts et de la nature (38 en 2012);
- 79 dispenses d'abri de protection civile par le service de la sécurité civile et militaire (79 en 2012);
- 5 dérogations de l'office de l'inspection du travail (10 en 2012);
- 29 dérogations à la distance à la vigne du service de l'agriculture (21 en 2012).

Toutes décisions spéciales confondues, **575** décisions spéciales (552 en 2012) ont été nécessaires à la synthèse des **770** dossiers, dont **435** dossiers (402 en 2012) ont fait l'objet de décisions spéciales (soit **57%** des dossiers synthétisés en 2013, 58% en 2012).

En ce qui concerne le chargement des dossiers dans la base de données SATAC pour l'année 2013, les répartitions communes, mandataires et service se sont modifiées: le chargement par les mandataires a augmenté, celui par les communes ayant diminué, ceci a engendré une augmentation du chargement pour notre service. En effet, **13%** (**100**) des dossiers ont été chargés par les communes (19% en 2012), **67%** (**513**) par les mandataires (63% en 2012) et **20%** (**155**) par le service de l'aménagement du territoire (18% en 2011).

Outre les demandes de permis de construire traditionnelles (sanctions préalable et définitive ou procédure simplifiée), les demandes de pré-consultation ainsi que les dossiers soumis à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) sont également transmis à notre service.

En 2013, nous avons enregistré 27 demandes de pré-consultation contre 75 en 2012, soit **64%** de moins.

Par ailleurs, notre service a également rédigé **41** décisions coordonnées avec le service de l'économie agricole en matière de dossiers régis par la loi sur le droit foncier rural (LDFR), contre 32 en 2012, soit une augmentation de **28%**.

Enfin, le service a traité **100** demandes de divisions parcellaires (au sens de l'article 10 LCAT) transmises par le service des mensurations cadastrales, contre 93 en 2012, soit une augmentation de 7%.

## ***Manifestations sportives***

### ***Nouveau guide à l'intention des organisateurs de manifestations sportives et guichet de gestion Internet y relatif***

Le guichet et le nouveau guide opérationnel sont entrés en force le 1<sup>er</sup> février 2012, conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 31 octobre 2011. La première année a permis de tester les nouvelles fonctionnalités. Le bilan s'est avéré globalement positif, malgré quelques défauts techniques de jeunesse. L'année 2013 a été consacrée à des adaptations ponctuelles du guide et de l'application, avec la collaboration du SITN. La nouvelle version sera disponible au début 2014.

### ***Manifestations sportives 2013***

Au cours de l'année 2013, 75 autorisations de manifestations sportives ont été délivrées. Le montant encaissé s'élève à 4750 francs.

## **2.6. Perspectives 2014**

### ***Observatoire du territoire***

L'année 2014 sera consacrée à la mise en ligne des premières fiches thématiques et à la réalisation des 7 dernières fiches. A fin 2014 - début 2015, l'ensemble des contenus thématiques sera en ligne et les premières mises à jour pourront débiter.

### ***Révision des plans d'aménagement communaux***

Suite à l'entrée en vigueur de la LAT et de l'OAT attendues durant le 1<sup>er</sup> semestre 2014, la révision des plans d'aménagement des communes pourra débiter. Elle présuppose l'adaptation du plan directeur cantonal aux nouvelles dispositions fédérales imposant notamment un dimensionnement global des zones à bâtir dans le PDC, l'établissement de plans directeurs régionaux afin de répartir et localiser les zones à bâtir région par région et finalement la transcription des règles d'aménagement dans le plan d'aménagement communal. A cet effet, un règlement-type déclinant les règles de l'AIHC sera proposé aux communes.

### ***Adaptation des géodonnées relatives aux plans d'affectation selon les nouveaux modèles de l'ARE***

En application de l'ordonnance sur la géoinformation (OGéo), les nouveaux modèles de données relatifs aux plans d'affectation ont été adoptés par l'ARE, le 12 décembre 2011. Ils visent à ce que les autorités fédérales, cantonales et communales, les milieux économiques, la population et les milieux scientifiques disposent rapidement, simplement et durablement de géodonnées mises à jour, au niveau de qualité requis et à un coût approprié (art. 1 LGéo). L'OGéo prévoit que les géodonnées de base doivent être adaptées par les cantons dans les cinq ans, soit d'ici la fin 2016, aux modèles de géodonnées minimaux. La révision des plans d'aménagement communaux débutant prochainement, le service de l'aménagement du territoire souhaite terminer l'essentiel des travaux d'adaptation des géodonnées courant 2014 – début 2015, en coordination avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement-type.

***Voter sur l'initiative populaire "Avenir des crêtes: au peuple de décider!"***

Le Grand Conseil a adopté les propositions du Conseil d'Etat amendées par ses commissions lors de ses sessions de septembre et de novembre 2013 et le Conseil d'Etat a fixé la votation populaire au 18 mai 2014.

***Terminer le projet d'assainissement du traitement des demandes de permis de construire***

L'année 2014 sera consacrée à rendre opérationnelle la nouvelle application informatique de traitement des permis de construire. A ce jour, le programme tourne, il doit néanmoins être testé, adapté, installé, puis ses utilisateurs formés. Parallèlement, le règlement d'application de la loi sur les constructions, dont un projet a accompagné la loi lors de son adoption par le Grand Conseil, doit être finalisé.

### 3. SERVICE DES TRANSPORTS

#### 3.1. Missions

Le service cantonal des transports (SCTR) a deux missions principales majeures:

- **Commander l'offre** de transport public (TP) auprès des entreprises de transport (ET) et payer les **indemnités** correspondantes avec l'aide de la Confédération et des communes.
- **Planifier** le développement de l'offre TP à court, moyen et long terme (Horizon 2030 pour le projet de mobilité) pour répondre au besoin.

Ces deux missions doivent impérativement être en cohérence avec le plan directeur cantonal (PDC). Le plan directeur des transports, la Conception directrice des transports collectifs ainsi que la Loi cantonale sur les transports publics (LTP) sont également pris en compte.

Le service des transports, pour accomplir ses missions, est en contact étroit, en Suisse avec les communes neuchâteloises, la Confédération, les cantons (Berne, Vaud, Fribourg, Jura) et en France avec la Région Franche-Comté.

#### 3.2. Objectifs annuels

Les objectifs fixés pour l'année 2013 sont:

- négocier les indemnités financières avec les ET pour s'approcher des recommandations de la Confédération (-2.5% en 2014 et -1% en 2015);
- reprendre et assurer la totalité de la planification de l'offre du court jusqu'au long terme. Définir et lancer le projet de mobilité selon l'avenir donné à TransRUN SA;
- trouver une solution pour atténuer la forte dégradation de l'horaire 2016 sur le pied du Jura. Trouver également une offre de substitution en cas de suppression de la desserte TGV;
- intégrer le canton en tant que réel partenaire dans la communauté tarifaire;
- fixer des standards cantonaux pour la desserte en TP.

#### 3.3. Ressources (personnel, finances, informatique)

##### *Personnel*

Situation EPT		
Situation début 2013	Situation fin 2013	Différence +/-
4	5.8	+1.8
Création de fonctions		
Fonction	Description	
Chef du projet de mobilité	Permet de conduire le projet cantonal de mobilité et de gérer au mieux le crédit d'étude alloué par le Grand Conseil (1 million pour 2013)	

Secrétaire	Soutien dans les tâches administratives pour le nouveau projet de mobilité.
Chef de service suppléant	Permet d'assurer le remplacement du chef de service en son absence et d'avoir un appui dans les dossiers stratégiques. Le poste d'ingénieur transport du service est modifié en conséquence.
<b>Engagement de cadres</b>	
<b>Chef service (nom, prénom)</b>	<b>Description</b>
Olivier Baud	M. Wälti a assuré l'intérim suite au départ de M. Vuilleumier à la direction de TransN. M. Baud a repris cette fonction le 2 mai 2013. Il travaillait depuis 2006 à l'Office fédéral des transports en qualité d'ingénieur en transports.

Suite au départ du chef de service à la fin 2012, un intérim a été effectué par M. Wälti. Le nouveau chef de service M. Baud a pris ses fonctions le 2 mai 2013. M. Wälti est maintenant devenu son suppléant.

Suite au départ de Mme Attinger, en charge de la préparation des dossiers pour le gouvernement et le Grand Conseil, le poste (EPT=0.5) n'a pas été repourvu.

Suite à l'arrêt de l'activité de TransRUN SA, il a été décidé d'intégrer ses collaborateurs au sein du SCTR. Seule Mme Donzé a accepté, M. Vianin préférant retourner aux CFF. Un poste de chef du projet de mobilité a donc été mis au concours. Le profil recherché est celui d'un ingénieur en transports. Aucune postulation adéquate n'a été reçue à ce jour. Le poste reste donc au concours.

## **Finances – Résultats 2013**

### **Trafic régional et infrastructure**

Sur la base des conventions annuelles, la part cantonale à l'indemnité s'élève à 24.758.568 francs. Selon l'art. 29 de la loi sur les transports publics (LTP) du 1er octobre 1996, l'Etat prend en charge 46% de la part cantonale, à savoir 11.388.941 francs, le solde de 13.369.626 francs étant supporté à raison de 50% par l'Etat et de 50% par les communes selon la répartition prévue par la LTP.

### **Trafic local**

La subvention (indemnité) concernant le trafic urbain (TU) et le trafic régional voyageurs (TRV) non reconnu par la Confédération, à savoir 29.329.335 francs est supportée à raison de 50% par l'Etat et de 50% par les communes, selon la répartition prévue par la loi sur les transports publics (LTP) du 1er octobre 1996.

### **Trafic touristique**

En vertu de l'art. 49 LTP, le trafic touristique sur les lacs de Neuchâtel et Morat, ainsi que sur le lac des Brenets est subventionné. Pour l'année 2013, les indemnités s'élèvent à 812.980 francs. Ce montant est à répartir paritairement entre l'Etat et les communes.

### **Trains transfrontaliers Régio-Express**

Une relation Régio-Express Berne – Neuchâtel – Pontarlier – Frasné a été mise en exploitation dès l'année horaire 2010 pour pallier la suppression de la paire de TGV entre Paris et Berne. Cette relation est opérée par les CFF en partenariat avec la SNCF et cette offre est financée par les cantons de Neuchâtel, Berne et la Région Franche-Comté. Dès l'année horaire 2013, une relation transfrontalière supplémentaire a été offerte entre Pontarlier et Buttes (via Travers), financée avec la Région Franche-Comté. La part cantonale à l'indemnité s'est élevée à 946.086 francs en 2013. La suppression du TGV mi-décembre 2013 a nécessité une refonte de l'offre RE.

**Communauté tarifaire intégrale Onde Verte (CTNE)**

Une convention spécifique a été signée avec les CFF pour couvrir les pertes de recettes engendrées sur le trafic grande lignes (prestations non indemnisées) suite à l'introduction de la communauté tarifaire intégrale. Un montant de 76.536 francs a été versé à cet effet en 2013 et est compris dans le trafic urbain.

**Trafic marchandises voie étroite**

Une offre a été soumise par l'entreprise conformément à l'ordonnance sur la promotion du trafic ferroviaire de marchandises et du transport de véhicules à moteur accompagnés (OPTMa) et un plafond des indemnités a été autorisé par les commanditaires. Pour l'année 2013, les charges pour le canton de Neuchâtel liées à ces prestations s'élèvent à 4290 francs.

**Part communale 2013 au pot commun**

TRV et IS	Part cantonale y compris RPT	24.758.568
RPT	= 46% x 24.758.568 = 11.388.941	-11.388.941
TRV et IS	Hors RPT	13.369.627
TU	Y compris prestations non reconnues TRV	29.329.335
NLB et LNM	Ligne touristique	812.980
Trains transfrontaliers	Part neuchâteloise	946.086
Anti-Smog	Action pic-pollution	54.306
M	Trafic marchandises Glovelier – La Chaux-de-Fonds	4.290
<b>Total "pot commun"</b>		<b>44.516.624</b>
<b>50% à la charge des communes</b>		<b>22.258.312</b>

**Détail des indemnités par entreprise**

La moitié des indemnités versées concernent le transport urbain (51.51%) et s'établit à un niveau supérieur par rapport à 2012 en raison de l'intégration au pot commun de prestations urbaines auparavant à l'essai. Le trafic régional voyageurs et les indemnités d'exploitation et d'amortissements de l'infrastructure représentent 44.29% des indemnités totales versées en 2013, soit une proportion très légèrement inférieure à l'année précédente. La hausse du prix du sillon a été compensée partiellement par une amélioration des recettes liée à l'augmentation tarifaire.

CFF	Lignes neuchâteloises et intercantonales (TRV)	9.494.490
CFF	Contribution d'investissement (halte du Crêt-du-Loche)	22.479
CFF/SNCF	Régio-Express transfrontaliers	946.086
CarPostal Delémont	Lignes neuchâteloises et intercantonales (TRV)	2.244.951
CarPostal Delémont	Ligne neuchâteloise (TU)	95.771
CarPostal Yverdon	Lignes neuchâteloises et intercantonales (TRV)	236.266
BLS	Ligne intercantonale (TRV)	1.087.238
BLS	Tronçon intercantonale (TRV IS)	845.632
CJ	Ligne intercantonale (TRV), y compris indemnisation du trafic marchandise sur voie étroite (M)	377.034
CJ	Tronçon intercantonale (TRV IS)	329.338
LNM	Lignes touristiques	712.980
TransN	Lignes neuchâteloises (TRV)	8.648.663
TransN	Tronçons neuchâtelois (TRV IS)	1.828.500
TransN	Lignes neuchâteloises (TU)	28.703.000
TPF	Ligne intercantonale (TRV)	178.831
NLB	Ligne touristique	100.000
Anti-Smog	Action pic-pollution	54.306
<b>Total y compris RPT</b>		<b>55.905.565</b>
<b>RPT</b>		<b>-11.388.941</b>
<b>Total "pot commun"</b>		<b>44.516.624</b>
<b>50% à la charge des communes</b>		<b>22.258.312</b>

TU = Trafic urbain

TRV = Trafic régional voyageurs

TRV IS = Infrastructures ferroviaires destinées au TRV (indemnités d'exploitation et d'amortissements)

M = Trafic marchandises

En raison des arrondis, l'addition des chiffres présentés peut différer légèrement du total.

#### Explications complémentaires:

En vertu de la convention du 31 janvier 2007 entre les CFF et le canton de Neuchâtel concernant la réalisation et l'exploitation de la halte du Crêt-du-Loche, le canton a payé aux CFF en 2013 une indemnité d'exploitation de 22.479 francs.

Les prestations TransN non reconnues TRV par la Confédération (paires de courses supplémentaires) sont comptées dans le trafic urbain. Ces prestations supplémentaires commandées par le canton s'élèvent à 380.546 francs.

## Lignes à l'essai et associations

TransN	Ligne Néode à l'essai	104.255
TransN	Lignes des Conrardes à l'essai	184.871
TransN	Renforcement offre urbaine Le Locle à l'essai	133.000
TransN	Lignes Fleurier – Les Ponts-de-Martel à l'essai	44.800
CarPostal	Ligne de Biaufond	12.500
TRN	Association Snowbus	4.000
Divers destinataires	Association Noctambus	22.009
Divers destinataires	Association NoctamRUN	21.417
Divers destinataires	Neuchâtel roule, Fête des Vendanges et autres mesures d'encouragement	11.260
<b>Total</b>		<b>538.112</b>

**Application du principe d'échéance**

Comme l'année d'horaire 2013 s'est terminée le 14 décembre 2013, il s'agit de prendre en compte les 17 jours restant lors du bouclage de l'exercice 2013. En appliquant les principes d'échéance et d'annualité émis par le service financier, les montants inscrits dans les comptes 2013 sont les suivants:

<b>364 400 "Entreprises de transports"</b>	<b>55.905.565</b>
Indemnités comptabilisées en 2012	-3.316.900
Indemnités à payer (4.66% du budget 2014)	2.616.400
<b>364 400 "Entreprises de transports" y compris délimitation</b>	<b>55.205.065</b>

<b>364 800 "Subsides divers sociétés économie mixte"</b>	<b>538.112</b>
Indemnités comptabilisées en 2012	-34.100
Indemnités à payer (4.66% du budget 2014)	43.000
<b>364 800 "Subsides divers sociétés économie mixte"</b>	<b>547.012</b>

<b>462 300 "Part communale entreprises de transports"</b>	<b>22.258.312</b>
Part communale comptabilisée en 2012	-1.446.200
Indemnités à payer (4.66% du budget 2014)	1.041.500
<b>462 300 "Part communale entreprises de transports" y compris délimitation</b>	<b>21.853.612</b>

**Crédits supplémentaires d'investissements**

N° d'ordre	Montant	Justification
3 000 409	<b>3.800.000</b>	Deux crédits supplémentaires ont été octroyés en 2013 pour le versement de prêts aux entreprises de chemins de fer privés. Le premier crédit supplémentaire, identifié comme prioritaire par le Conseil d'Etat dans le cadre de la procédure budgétaire 2013, s'élève à 2.3 millions de francs et a été affecté au financement du tunnel de Rosshäusern et à la sécurisation des passages à niveau. Le deuxième crédit supplémentaire de 1.5 million de francs a été octroyé pour honorer la totalité des besoins en prêts des entreprises TransN, BLS et CJ et éviter un rattrapage sur les années 2014 à 2016.

### **Subventions accordées aux sociétés d'économie mixte (564 000)**

Un crédit d'engagement de 14.7 millions de francs a été autorisé par le Grand Conseil en date du 29 janvier 2013 pour assurer le versement de prêts et de contributions Lhand aux entreprises de chemins de fer privés. Les prêts octroyés permettent aux entreprises d'assurer le renouvellement de leur infrastructure ferroviaire; des conventions sur les prestations spécifiques ont été signées avec les entreprises pour la période 2013-2016. Selon l'art. 56 de la Loi sur les chemins de fer (LCdF), les aides financières suivantes ont été versées durant l'exercice 2013:

<b>Crédit-cadre cantonal infrastructures ferroviaires (N° d'ordre 3 000 409)</b>	
TransN prêts d'investissement 2013	717.513
BLS, prêts d'investissement 2013	464.707
CJ, prêts d'investissement 2013	2.555.000
BLS, contribution Lhand* Gare de Rosshäusern	62.780
<b>Total 2013</b>	<b>3.800.000</b>

\*Lhand: loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés

### **3.4. Événements principaux**

#### **Arrêt de TransRUN SA et lancement du projet de mobilité**

L'activité de l'entreprise TransRUN SA a été arrêtée fin août 2013 et les missions ont été reprises par le SCTR. Une proposition d'engagement a été faite aux employés. Le projet cantonal de mobilité en TP a été lancé. Un crédit supplémentaire de 1 million a été alloué par le Grand Conseil en conséquence. Les phases I et II (analyse de la demande et de l'offre) ont été adjudgées au groupement d'ingénieurs Rapp Trans, PTV, RGR le 4 octobre 2013. Un modèle de transport cantonal est en train d'être élaboré.

#### **FAIF**

Au niveau national, l'avenir du Rail se joue lors des prochaines votations du 9 février 2014 concernant le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire. Le SCTR a participé à de nombreux groupes de travail visant la mise en œuvre du projet. Le projet FAIF prévoit une responsabilité accrue des cantons dans la définition des besoins de l'offre en transport public. Jusqu'alors, seule la Confédération définissait les besoins en trafic voyageurs grandes lignes, sans tenir compte des besoins cantonaux. Cette nouvelle méthode de travail propose un rôle actif des cantons dans la planification ferroviaire nationale.

Le financement fédéral des mesures ferroviaires des projets d'agglomération sera dorénavant assuré par le nouveau fonds FIF et plus par le fonds d'infrastructure.

#### **Lancement du groupe de travail Horaire 2016**

Au vu des fortes dégradations de l'horaire 2016 pour les correspondances en gare de Neuchâtel, le canton a demandé à la Confédération de rechercher activement des solutions. En conséquence, un groupe de travail ad hoc conduit par l'OFT a été mis sur pied. La séance de lancement a eu lieu le 11 juillet 2013. Une solution permettant la cadence à la demi-heure sur 2 lignes du trafic régional (Val-de-Travers et Montagnes neuchâteloises) a été trouvée en fin d'année. La signature d'une déclaration d'intention (canton, CFF, OFT) pour la mise en œuvre de l'horaire 2016 est prévue pour début 2014.

### ***Offre de substitution pour le TGV***

Suite à la décision de Lyria de supprimer la desserte TGV de Neuchâtel, le canton et la Région Franche-Comté ont cherché une offre de substitution. L'offre de rabattement constituée de 3 paires journalières de RE donnant correspondance à Frasné au TGV de Lausanne a été mise en place au changement d'horaire. Ces prestations ont été intégrées à la billettique du trafic international Lyria. Pour les 3 allers-retours proposés, il est dorénavant possible de bénéficier des tarifs promotionnels Lyria. Une offre de restauration à la place en première classe pour le RE du matin, principalement utilisée par la clientèle affaire, a été mise en place. Une course inaugurale avec les médias a eu lieu le 18 décembre 2013.

### ***Interruption du trafic ferroviaire avec La Chaux-de-Fonds***

Durant l'été 2013, des travaux programmés de longue date ont été effectués par les CFF et le BLS sur plusieurs lignes ferroviaires cantonales. Il s'agissait de travaux d'entretien usuels. La gêne pour les usagers a été modérée en raison de la période estivale.

Suite à la rupture d'un rail avec un important dérangement de la plate-forme dans le tunnel du Gibet dans la nuit du 29 septembre 2013, le trafic ferroviaire a été totalement interrompu entre Neuchâtel et Chambrelin durant 1 semaine. La voie a dû être complètement renouvelée sur 800 m. L'offre de substitution en bus, insuffisante durant les 3 premiers jours, a très fortement perturbé les déplacements entre le Haut et le Bas du canton. Suite à cet événement, des discussions ont eu lieu entre le canton et les CFF pour mieux se prémunir contre une telle situation.

### ***Développement de l'offre sur le Littoral ouest***

Depuis le changement d'horaire, la desserte bus de Bevaix, Boudry, Cortaillod et la Béroche a été augmentée aux heures de pointe pour permettre une cadence au quart d'heure. La cadence du Littoral a été augmentée en conséquence. Une période d'essai de 3 ans a été fixée et permettra de décider si l'offre doit être pérennisée. Des objectifs de demande clairs doivent encore être fixés. Ce développement sur le littoral ouest constitue le seul changement important pour le nouvel horaire 2014.

## **3.5. Activités / Réalisations**

### ***Formation***

En juin 2013, M. Soller a obtenu la certification IPMA (International Project Management Association) de "Senior Project Manager", niveau B.

Mme Chassot a suivi la formation SAP, ainsi que le cours "Introduction à la fonction publique".

### ***Négociation des indemnités***

Plusieurs séances de négociations avec chaque entreprise de transport concernant les indemnités pour la période 2014/ 2015 ont eu lieu. Une solution globale pour les années 2013, 2014, 2015 a été trouvée avec CarPostal. Avec les CFF, ainsi qu'avec TransN, BLS, CJ et TPF, les négociations n'ont pas encore abouti. Pour les RE de substitution du TGV, ainsi que le train transfrontalier du matin en provenance de Pontarlier, l'offre financière des CFF et de la SNCF a été acceptée par le SCTR; la position de la Région Franche-Comté est encore ouverte.

## ***Lignes à l'essai***

Plusieurs lignes sont à l'essai dans le canton:

- L'essai de la ligne 5 reliant le quartier de Tourbillon à la gare de La Chaux-de-Fonds a été prolongé au-delà des 3 ans, mais le niveau de fréquentation n'est pas encore satisfaisant. Le niveau de cofinancement du canton a donc été revu à la baisse. Une optimisation de la desserte par un accrochage à la halte du Crêt-du-Loclc est en discussion. Une étude de potentialité devrait dans un premier temps être réalisée. La nouvelle halte Fiaz, planifiée pour les horaires 2016, pourrait également amener de nouvelles solutions à la desserte de la zone industrielle du Crêt-du-Loclc.
- Introduite en décembre 2011, la cadence aux 20 minutes des lignes urbaines en ville du Locle fait également l'objet d'une période d'essai de 3 ans, soit jusqu'en décembre 2014. Les standards de desserte cantonaux permettront d'évaluer cette nouvelle offre. Sur demande de la Ville du Locle, l'offre urbaine vient d'être complétée par une desserte en soirée les vendredis et samedis soirs. L'évaluation des critères de fréquentation de l'offre aux 20 minutes sera discutée au printemps 2014. Une décision sur la pérennité de la ligne doit être prise avant l'été 2014.
- La nouvelle ligne de Bus Fleurier – Les Ponts-de-Martel est en phase d'essai jusqu'au changement d'horaire de décembre 2015.
- La période d'essai des améliorations de la Béroche et de l'agglomération Ouest s'étend du 15 décembre 2013 au changement d'horaire de décembre 2016. La convention qui liait l'Etat à la COMUL pour la desserte des Conrardes jusqu'en décembre 2014 sera annulée au profit d'une nouvelle convention de 3 ans pour les améliorations précitées.

## ***Optimisation des lignes régionales***

Plusieurs lignes de bus régionales ne respectent pas le taux de couverture minimal imposé par la Confédération. Afin de ne pas perdre les indemnités versées par la Confédération, des réflexions visant une optimisation ont été lancées.

- L'offre Publicar dans la région de La Brévine a été supprimée, car non reconnue par la Confédération et remplacée par une offre fixe à l'heure pouvant bénéficier d'un cofinancement.
- Afin d'augmenter les recettes sur la ligne des Planchettes et atteindre ainsi le niveau de couverture de 10% imposé par la Confédération, une mutualisation avec la desserte scolaire du Valanvron est étudiée. Des problèmes de sécurité pour des écoliers devant traverser la route cantonale ont nécessité l'ajournement du projet. La pérennité de la ligne de bus n'est donc pas encore assurée. Un groupe de travail constitué de la Ville de La Chaux-de-Fonds, de CarPostal, des parents d'élèves du secteur du Valanvron et du SCTR travaille activement à la recherche de solutions. Le projet doit entrer en vigueur au changement d'horaire de décembre 2014.
- La ligne 21.031 St-Blaise-Enges-Lignièrès est également concernée par les critères minimaux fédéraux. Un groupe de travail constitué de la Conférence régionale des transports de l'Entre-deux-Lacs, de CarPostal et du SCTR a lancé l'idée de coupler la ligne 21.031 avec celle reliant Marin au Landeron (21.030). L'objectif est de développer des synergies d'exploitation entre les 2 lignes et ainsi d'améliorer le taux de couverture globale des 2 lignes. L'idée est d'introduire ce projet au changement d'horaire de décembre 2014.
- D'autres lignes régionales sont également concernées par les exigences fédérales (lignes ferroviaires 222 La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel; 224 Le Locle – Les Brenets et 21.092 Buttes – La Côte-aux-Fées) et font l'objet d'une attention particulière pour en améliorer la fréquentation. Les délais sont cependant pour l'heure moins urgents que pour les lignes ci-dessus.

### ***Amélioration de la vitesse commerciale des bus***

Un groupe de travail a été lancé pour relever les endroits où la vitesse de progression des bus est faible et proposer des mesures permettant d'y remédier. Les bus supplémentaires introduits aux heures de pointe pour pallier cette baisse de productivité représentent un important surcoût pour les indemnités. Une amélioration des conditions de circulation permettrait en conséquence des économies substantielles pour le canton.

### ***Liaison ferroviaire Neuchâtel - Besançon***

Une expertise a été effectuée pour connaître les possibilités de développement des liaisons ferroviaires sur l'axe via Pontarlier et celui via Morteau. Les conclusions ont été rendues par le mandataire en automne 2013. Une présentation publique commune canton et Région Franche-Comté sera organisée en avril 2014.

Des discussions ont eu lieu entre le canton, la Région Franche-Comté, les CFF, la SNCF et l'OFT concernant l'impact de la migration du système de sécurité suisse en ETCS level 1 dès 2017. Le comité de pilotage franco-suisse entre l'OFT et le Ministère français des transports a décidé de mettre sur pied un groupe international ad hoc dédié à cette thématique.

### ***Position du canton au sein du Comité directeur d'Onde Verte***

Des discussions entre le SCTR et le CoDir d'Onde Verte ont eu lieu pour définir le rôle incombé au canton, ceci en particulier au regard des importantes subventions allouées.

La participation aux décisions par une voix décisionnelle ou consultative sera entérinée en 2014.

### ***Groupe de travail avec les CFF***

Plusieurs groupes de travail ont été mis en place par les CFF. Une organisation de projet a été proposée par les CFF pour l'assainissement de la ligne entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. De nombreuses discussions ont eu lieu également dans le cadre de la recherche de solution pour l'horaire 2016. Le canton a mandaté une expertise pour le prolongement du quai de la gare des Geneveys-sur-Coffrane afin de tenir les délais pour le changement d'horaire de décembre 2015.

### ***Projet de mobilité***

Suite au refus du RER-TransRUN, le Conseil d'Etat s'est engagé auprès de la Confédération à présenter ses nouvelles réflexions pour la mobilité dans le canton de Neuchâtel à fin 2014, début 2015. Pour ce faire, le Grand Conseil a débloqué un crédit de 1 million de francs pour la suite des études.

Une organisation de projet incluant les communes, mais également la Confédération a été mise sur pied. Un premier mandat d'étude (phase I et II) a été adjugé sur appel d'offre européen au groupement Rapp Trans, PTV, RGR pour un montant d'environ 440.000 francs. Les résultats sont attendus pour avril 2014. La conduite est assurée par le SCTR. Des séances de suivi ont eu lieu régulièrement. Des séances du groupe de coordination politique ont eu lieu les 9 juillet et 6 décembre 2013. Une séance du Conseil des transports a eu lieu le 15 novembre 2013.

Dans l'attente des résultats des études cantonales, les CFF ont néanmoins lancé les études de "modernisation de la ligne Le Locle – Neuchâtel". Plusieurs coordinations entre les CFF, le SCTR et les villes ont eu lieu. L'objectif est de faire converger les études cantonales avec les besoins des CFF.

### **Coordination intercantonale**

Le SCTR a participé à de nombreuses séances pour se coordonner avec les autres cantons romands dans le cadre des associations OUESTRAIL, CTSO, Région Capital suisse, Comité du Lötschberg. La fin de l'année a vu une augmentation des opérations en vue de promouvoir le FAIF, primordial pour le développement et l'entretien du réseau ferroviaire.

Le SCTR a participé également au Groupe de travail Broye-Seeland.

Ce groupe de travail constitué des cantons de Berne, Vaud, Fribourg et Neuchâtel, de l'Office fédéral des transports (OFT) et des entreprises de transports CFF, BLS et TPF est reconnu comme un des secteurs les plus complexes de Suisse dans le domaine de la planification ferroviaire. En effet, toutes les lignes étant interconnectées, les visions locales de chaque canton sont très souvent antagonistes. Après de nombreux mois de travaux, le groupe de travail a enfin pu présenter une vision 2025 commune pour le développement de l'offre ferroviaire de tous les axes concernés. Pour le canton de Neuchâtel, le développement retenu permet d'offrir:

- la cadence ½ heure en régio-express (RE) entre Neuchâtel et Berne moyennant 2 arrêts intermédiaires à Chiètres et Ins garantissant de bonnes correspondances avec les principales lignes régionales à Neuchâtel;
- maintien de la desserte à la ½ heure entre Marin/St-Blaise et Neuchâtel avec améliorations des correspondances à Neuchâtel;
- cadence ½ heure entre Marin/St-Blaise et Berne (1 x direct et 1 x avec changement à Ins);
- cadence ½ heure entre Neuchâtel et Fribourg (1x direct et 1 x avec changement à Ins).
- Les résultats du groupe de travail sont remis à l'OFT pour la suite des travaux dans le cadre de FAIF.
- A noter que sur demande de l'OFT, le SCTR fait également partie du groupe de travail RER Fribourg avec possibilité de défendre ses intérêts.

### **Action "Anti-Smog"**

L'action a été reconduite avec un nouveau concept simple intégrant les entreprises du secteur privé et combinable avec une solution car sharing.

Malgré une campagne de communication importante, l'action n'a pas atteint son objectif minimum. Elle ne sera donc plus reconduite à l'échelle du canton de Neuchâtel.

### **Rezonage"**

Suite à la fusion des entreprises de transports TN et TRN, le SCTR souhaite simplifier la structure des titres en offrant une tarification exclusivement zonale en remplaçant le billet de parcours court par un billet 1 zone. Il souhaite également que les zones 10 et 20 soient en phase avec les espaces urbains du canton.

Onde Verte étudie avec ses partenaires des variantes de zonage optimum pour une mise à l'horaire couplée avec les modifications de l'horaire 2016 (Léman 2030).

## **3.6. Perspectives 2014**

### **Négociation des indemnités**

Il conviendra de continuer les négociations des offres 2014/2015 afin d'être au plus proche des recommandations de la Confédération.

### ***Standards pour la desserte***

Il conviendra de convenir des standards cantonaux pour les lignes de bus. Un nombre de paires-courses reconnues pour une demande donnée sera défini et servira de base pour le cofinancement cantonal.

### ***Optimisation des lignes régionales***

Les réflexions engagées devront être continuées afin d'assurer la pérennisation du financement de la Confédération.

### ***Mise en œuvre de l'horaire 2016***

Une des premières priorités du SCTR sera la mise en œuvre de l'horaire 2016. L'entreprise des CFF étant maître de l'ouvrage, la partie purement ferroviaire leur incombera. Néanmoins le SCTR conduira les mesures de compensation de la suppression de la halte de Montmollin et la refonte du réseau bus dans le Val-de-Ruz. Le SCTR accompagnera également le projet de prolongement du quai des Geneveys-sur-Coffrane. Des études ont d'ailleurs été préfinancées par le canton dans ce sens.

### ***Projet de mobilité***

Les phases I (évaluation de la demande à l'horizon 2030) et II (définition d'une offre à même de répondre au besoin) seront terminées d'ici avril 2014. Les infrastructures nécessaires pour la mise en œuvre de l'offre devront être alors relevées et leur coût estimé à +/- 50%. En fin d'année une première priorisation des mesures du projet de mobilité sera proposée.

### ***Liaison La Chaux-de-Fonds – Morteau***

Un travail soutenu dans le cadre du nouveau groupe de travail franco-suisse sous l'égide des États sera nécessaire pour faire émerger des solutions concernant la compatibilité des systèmes de sécurité à l'horizon 2017 (ETCS Level 1).

Des réflexions sur les possibilités d'augmentation de la capacité ferroviaire entre La Chaux-de-Fonds et Morteau sont en cours.

### ***Promotion du FAIF***

Le canton soutiendra activement le projet FAIF qui permettra à l'avenir d'assurer aussi bien le développement du réseau que l'entretien. Des groupes de coordination inter-cantonaux sous l'égide de la Confédération définiront le rôle et la position du canton dans le cadre de la planification ferroviaire. En effet le projet FAIF prévoit également de donner plus de responsabilités aux cantons et à l'OFT.

## 4. SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

### 4.1. Missions

Les missions principales du service des ponts et chaussées (SPCH) consistent à:

- Assurer la viabilité et la pérennité du réseau routier cantonal, ainsi que de ses ouvrages, des cours d'eau cantonaux et des rives des lacs sur le territoire neuchâtelois.
- Construire et aménager le réseau routier cantonal reliant les localités entre elles, ainsi que les ouvrages d'art qui lui appartiennent, en tenant compte des interconnexions avec les réseaux des régions voisines.
- Achever la construction de la route nationale 5 sur le territoire neuchâtelois.
- Assainir le réseau routier pour respecter la législation fédérale en matière de bruit routier.
- Aménager et entretenir les cours d'eau cantonaux, leurs berges et les rives des lacs sur le territoire neuchâtelois.
- Procéder aux acquisitions foncières nécessaires aux constructions et aménagements projetés par le service.
- Délivrer les concessions, permis et autorisations relatifs à l'utilisation de la force hydraulique et du domaine public cantonal, à l'usage commun et réservé des cours d'eau, à l'exploitation des remontées mécaniques et à la signalisation routière.
- Mettre en place et entretenir les dispositifs permettant d'assurer la sécurité à l'exploitation du réseau routier et de ses ouvrages.
- Assurer la gestion administrative, technique et financière du fonds des routes communales.
- Mettre à jour annuellement les valeurs de charges de trafic sur le réseau routier cantonal.

Le garage de l'Etat assure la fonctionnalité du parc de véhicules et de machines du SPCH et met du personnel à disposition pour la conduite des véhicules du Conseil d'Etat. Il s'occupe des acquisitions de véhicules de service pour l'entier des services de l'Etat.

Les spécialistes en la matière au sein du SPCH conseillent les secteurs publics et tiers quant à l'application des législations en matière de marchés publics et/ou relatives aux divers domaines d'activités du SPCH.

Le SPCH est également chargé de notifier les préavis relatifs à des dossiers transmis par d'autres services de l'Etat ou par des tiers, relativement aux domaines et compétences du service.

Pour terminer, le laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR) procède à des revues d'état et des essais de matériaux dans le cadre de l'accomplissement des missions du service et pour le compte de quelques tiers des domaines public et privé.

### 4.2. Objectifs annuels

Les objectifs spécifiques à l'année 2013 peuvent être séparés en deux catégories: les objectifs externes et internes. Les objectifs permanents ne sont pas abordés.

#### ***Objectifs externes***

Avancer au mieux dans le développement du projet de détail du contournement du Locle par la route principale H20, de manière à ce qu'il soit terminé au moment du transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales. Cet objectif est en voie d'être atteint, mais le refus du peuple suisse,

exprimé lors de la votation du 24 novembre 2013, quant à l'augmentation du prix de la vignette autoroutière conduit à un report de ce transfert d'une durée indéterminée.

Terminer les travaux électromécaniques (EES équipement d'exploitation et de sécurité), ainsi que l'ensemble des travaux de génie civil permettant l'ouverture au trafic du tunnel de Serrières à fin 2013. Ces objectifs n'ont que partiellement été atteints. L'ensemble des travaux de génie civil à réaliser avant l'ouverture au trafic sont terminés. La décision de reporter l'ouverture de l'A5 de fin octobre 2013 à mars 2014 a essentiellement été dictée par la mise à disposition tardive de l'infrastructure à l'EES en raison de conditions météorologiques très défavorables durant l'hiver 2012-2013 et le printemps 2013. Ce report découle aussi de la volonté de respecter les exigences relatives à la nécessaire période de test des équipements électromécaniques et à la formation du personnel appelé à assurer l'exploitation du tunnel de Serrières. Ce report a naturellement eu des conséquences sur les dépenses budgétées en 2013. La date d'ouverture officielle, en présence de Madame la conseillère fédérale Doris Leuthard, a été fixée au 10 mars 2014.

Continuer les travaux du tunnel du Bois des Rutelins (St-Sulpice) de manière à ce que l'ouvrage puisse être mis en service au cours de l'année 2014. L'objectif a été atteint et le tunnel pourra très vraisemblablement être ouvert au trafic en été 2014.

Mener à bien la campagne de réfection des routes cantonales, en particulier dans les zones complexes où des travaux communaux sont menés de concert avec des travaux menés par le service, ou auxquels le service participe. Objectif atteint à l'exception de la traversée du Landeron dont la réalisation des travaux communaux ont repoussé les travaux cantonaux, rendant leur réalisation impossible en 2013. Ces travaux devraient avoir lieu dès mi 2015. Objectif atteint.

Achever les travaux de reconstruction de la RC 1320 et d'aménagement d'un tronçon du Chemin des Rencontres entre le Crêt-du-Loche et les Eplatures. Objectif atteint.

### **Objectifs internes**

Soumettre au Grand Conseil les demandes de crédits relatives aux conventions-programmes de deuxième génération, pour la période 2012-2015, soit RPT 04 – Revitalisation de cours d'eau, RPT 06 – Assainissement du bruit routier et RPT 07b – Ouvrages de protection contre les crues. Cet objectif a été atteint pour ce qui concerne la RPT 06. Les deux autres conventions-programmes concernant des domaines d'une sensibilité certaine au vu des milieux concernés, leur planification prend donc plus de temps, et la planification stratégique exigée pour fin 2013 par la Confédération dans le domaine de la revitalisation des cours d'eau a absorbé passablement de ressources.

Poursuivre l'introduction du nouveau système de gestion des données MISTRA développé par l'Office fédéral des routes (OFROU) en remplacement de STRADA et KUBA. Cet objectif a été atteint dans la mesure des possibilités offertes en regard de l'avancement des développements informatiques pilotés par la Confédération.

Continuer l'assainissement du système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Le poste de responsable qualité ayant pu être repourvu en automne, cet objectif est en cours de réalisation.

Achever la révision de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP). Une première mouture de la nouvelle loi a été finalisée, puis mise en préconsultation auprès des services de l'Etat intéressés, ainsi que des communes. Les retours obtenus sont en cours de traitement et la consultation large devrait être menée au cours de l'année 2014. Cet objectif est en cours de réalisation.

Obtenir un cadastre du bruit routier permettant de fonder les réflexions en cours et à venir relatives à la révision des plans d'aménagement communaux et à l'assainissement du bruit routier. L'organisation du service ayant été modifiée, il n'y a plus de ressource interne pour mener à bien cette tâche. L'établissement du cadastre du bruit a donc été mandaté et le résultat a été analysé, puis consolidé au cours de l'automne.

### **4.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication, formation)**

#### ***Ressources humaines – organisation***

A fin 2013, 145 collaborateurs travaillaient au SPCH pour 138.4 EPT (équivalents plein temps). Ce nombre peut sembler important, mais il s'agit du minimum de personnes admissible sans devoir couper dans les missions, qui relèvent, pour une très grande partie, d'obligations légales de l'Etat. Ce nombre est malgré tout inférieur à celui de 2012 dans la mesure où beaucoup de départs en retraite ont eu lieu au cours de l'année au sein du personnel administratif.

En effet, durant les années 70, le service s'était notablement étoffé en engageant ingénieurs et dessinateurs, notamment en raison des nombreux projets et besoins d'alors, à une époque où l'extension des réseaux routiers croissait de manière très importante. Ainsi, sept collaborateurs engagés à cette période, dont 6 sont restés fidèles au service pendant plus de trente ans, ont pris une retraite bien méritée en cours ou en fin d'année. Pour une part, ils seront remplacés au cours de l'année 2014, quelques postes étant néanmoins supprimés au profit de la redistribution de certaines tâches et de l'attribution de quelques mandats à des bureaux d'ingénieurs privés.

Au niveau du personnel d'exploitation, l'effectif est resté stable.

#### ***Finances***

La gestion mise en place par le contrôleur de gestion permet aujourd'hui de systématiser le suivi des prestations et activités des ressources internes, ainsi que le suivi des projets et travaux, notamment en intégrant la notion des engagements. Par ailleurs, diverses remises en conformité de principes comptables historiquement peu adaptés ont permis de corriger quelques distorsions, établissant une meilleure réalité des coûts annuelle.

#### ***Informatique – En général***

En raison de la migration de l'ensemble des postes de travail du service sous Windows 7, l'équipe INFO a dû tester et adapter différents logiciels. Les développements réalisés sont les suivants:

#### ***Informatique de gestion***

- GIL – Gestion des bitumes
- Nouvelle version du programme pour la gestion des acquisitions de terrain (compatible Win7)
- Nouvelle version du programme PersProg (gestion du personnel)
- Nouvelle version du programme de gestion des garanties sur travaux
- Mise au standard du programme de gestion des vêtements du travail
- Mise en place et paramétrage du programme OpenFlora pour la gestion de la bibliothèque
- Suite et fin du projet de scannage des rapports journaliers des cantonniers dans Timelead (saisie des temps de travail) en collaboration avec le fournisseur de l'application
- Nouvelle version du programme de gestion du temps de travail du personnel d'entretien (absences, heures supplémentaires, indemnités), importation et traitement des données provenant du scannage des rapports journaliers
- Réalisation du nouveau site Internet du SPCH

#### ***Informatique technique***

- Mise en place et tests de Routisign Evolution
- Mise en place de Mistra
- Maintenance des applications spécifiques du SPCH (Microstation, Trafic...)

---

## ***Informatique - Gestion de la maintenance routière (GMAR)***

### ***MISTRA – Système d'information pour la gestion des routes et du trafic***

- Exploitation productive des nouvelles applications MISTRA KUBA (ouvrages d'art), MISTRA Chaussée et MISTRA VUGIS (accidents de la circulation). L'ancienne application STRADA reste encore en production en 2014 pour combler provisoirement certaines lacunes fonctionnelles du nouveau système MISTRA de la Confédération.
- Intégration des données d'état 2013 du réseau routier cantonal dans MISTRA Chaussée et STRADA.
- Géoportail SITN – Thème routes: mise en œuvre de MISTRA SITN, diffusion des géodonnées routières sur l'infrastructure informatique cantonale.

### ***Pavement Management System (PMS) – Système de gestion de l'entretien***

Deux analyses du réseau routier ont été menées. La première à l'appui du rapport au Grand Conseil concernant la planification de l'entretien du réseau routier cantonal et la deuxième à l'appui de la stratégie d'entretien 2013-2014.

## ***Communication***

Plusieurs conférences de presse ont été données, notamment concernant l'état d'avancement des travaux du tunnel de Serrières ou l'augmentation du prix de la vignette autoroutière.

Divers projets ou sujets ont fait l'objet de communiqués de presse particuliers, tels le percement du tunnel du Bois des Rutelins, les 200 ans des routes de La Tourne et de La Vue-des-Alpes ou les mesures d'entretien hivernal.

Quant au tunnel de Serrières, quatre émissions ont été produites par Canal Alpha exposant divers aspects de cet important chantier multidisciplinaire.

## ***Formation***

De manière générale, les activités déployées par le service étant techniques, il n'existe que peu de formations standards. La formation continue des collaborateurs se fait essentiellement au travers de séminaires ou conférences professionnels.

On peut néanmoins relever le cas des cantonniers-chauffeurs, au bénéfice de permis poids lourd, qui, de par la loi, sont contraints de suivre les formations OACP prescrites par la Confédération. Un programme prévoyant un tournus de l'ensemble des cantonniers-chauffeurs a été mis en place pour respecter cette obligation.

## **4.4. Evénements principaux**

### ***Généralités***

#### ***N5 / Tunnel de Serrières***

Indépendamment du report de l'ouverture au trafic des tunnels d'octobre 2013 à mars 2014 en raison du cumul de circonstances défavorables – notamment météorologiques – ayant conduit à des retards d'exécution, une journée portes-ouvertes au public a été organisée le samedi 26 octobre. Cette manifestation a rencontré un grand succès populaire puisque, selon la presse, entre 7000 et 10.000 personnes sont venues visiter les tunnels.

Les travaux de génie civil pouvant avoir un impact sur la date d'ouverture au trafic sont terminés. Les travaux d'installation des équipements électromécaniques battent leur plein et seront achevés à temps, permettant l'inauguration de cet ouvrage le 10 mars 2014.

### ***H20 / Neuchâtel – Col-des-Roches***

Les études du projet de détail du tunnel du Locle se poursuivent, notamment accompagnées d'une campagne de sondages réalisée pour mieux appréhender la géologie très perturbée du massif calcaire dans lequel ce tunnel est prévu d'être construit.

Concernant le transfert de cet axe dans le réseau des routes nationales, l'événement marquant réside dans la votation populaire du 24 novembre 2013. Un référendum a été lancé contre l'augmentation du prix de la vignette autoroutière à 100 francs liée à ce transfert. La voix populaire a soutenu ce référendum à une très large majorité de 60%, ce qui a comme conséquence que les 380 km de routes concernés restent propriété des cantons, dont la H20 pour le canton de Neuchâtel.

### ***H10 / Neuchâtel – Les Verrières***

#### **Tunnel du Bois des Rutelins**

Les travaux du tunnel du Bois des Rutelins se sont poursuivis tout au long de l'année. Il n'a malheureusement pas été possible d'en terminer le gros œuvre avant la fermeture hivernale du chantier, ce qui va engendrer un retard sur la fin des travaux initialement prévue à mi-2014. L'ouverture au trafic ne sera vraisemblablement possible qu'après les vacances d'été.

#### **Viaduc du Crêt-de-l'Anneau**

Une intervention d'urgence a dû être entreprise au mois de décembre sur cet ouvrage. En effet, suite à la baisse des températures, l'ouvrage s'est anormalement raccourci. Diverses mesures provisoires ont été mises en place, allant de l'étaillage de la dalle de liaison entre l'appui d'extrémité et l'ouvrage, à une limitation de vitesse à 60 km/h, accompagnée d'une fermeture de la voie descendante et de l'interdiction aux convois exceptionnels de transiter jusqu'à nouvel avis.

### ***RC 1320 / Le Crêt-du-Loclc – Giratoire du Grillon***

Les travaux s'étendant du giratoire du Haut-du-Crêt à celui du Grillon ont été achevés en septembre. L'assainissement de l'ensemble du tronçon, a été parachevé en reconstruisant le secteur allant jusqu'à la jonction du Haut-du-Crêt. Le coffre de chaussée et l'ensemble des enrobés y ont été remplacés. Il ne restera que la couche de roulement à poser au printemps 2014.

## **4.5. Activités / Réalisations**

### ***Laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR)***

Le LEAR a effectué des essais et mesures de conformité sur la fourniture et la mise en place d'enrobés bitumineux posés dans le cadre de la campagne de renouvellement des couches de roulement sur les routes cantonales, soit 13 km environ. Des analyses et des contrôles ont également été réalisés sur les graves de fondation et les enrobés des chantiers de reconstruction et de renforcement. Par ailleurs, le laboratoire a participé par des essais sur béton durci aux investigations menées sur le Grand-Pont de Cornaux et le Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds.

### ***Fonds des routes communales***

Les quatre dossiers encore en cours des années précédentes ont tous été clos en 2013 par le versement de 200.922 francs. Durant l'année, douze demandes de subvention ont été acceptées

par arrêté du Conseil d'Etat, dont huit ont pu être honorées, les travaux étant terminés. Le montant de 129.489 francs concerne des chantiers non terminés.

Compte-tenu des subventions versées aux bénéficiaires, à hauteur de 666.599 francs, et de la recette issue de la taxe sur les véhicules automobiles, soit 1.314.316 francs, la fortune du fonds au 31 décembre 2013 s'établit finalement à 1.952.873 fr. 90.

### ***Bureau des acquisitions de terrain et des affaires juridiques***

En préambule, il faut relever que le traitement des oppositions au projet H20 des contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que les négociations et acquisitions qui y sont nécessairement liées, ont encore représenté un investissement en temps très important.

Pour le solde, les activités du Bureau des acquisitions de terrains et des affaires juridiques ont été dans la continuité des années précédentes et se sont essentiellement réparties entre:

- les questions traitant de marchés publics;
- la régularisation cadastrale résultant de la construction des tronçons de l'A5 entre Vaumarcus et Areuse, de la H20 entre Les Eplatures et le Haut-du-Crêt, de la H10 – Évitement de Corcelles, ainsi que d'autres plus petits projets de corrections ou d'améliorations routières;
- diverses ventes et acquisitions au fur et à mesure des développements de projets;
- le traitement des affaires juridiques par lesquelles le service peut être concerné.

### ***Signalisation, circulation, trafic***

La campagne annuelle de comptages de trafic a été limitée aux besoins propres aux projets en cours et aux demandes des communes.

Le bureau signalisation et circulation a été sollicité à de nombreuses reprises par les communes ou d'autres tiers publics ou privés, pour des études ou des conseils, avec ou sans vision locale. 136 arrêtés communaux concernant des questions de signalisation sur le domaine public cantonal ou communal en localité et 44 sur fonds privé, ont été examinés et approuvés. En outre, 4 décisions formelles en matière de circulation routière sur route cantonale hors localité ont été prises par l'ingénieur cantonal.

### ***Contrôle des remontées mécaniques***

Comme chaque année, les inspecteurs de l'Organe de contrôle du Concordat Intercantonal sur les Téléphériques et les Téléskis (CITT) ont procédé à l'inspection des installations de remontées mécaniques. Cinq téléskis, 2 mini téléskis, 1 tapis roulant et 1 funiculaire ont fait l'objet de ces contrôles. Le service participe à ces inspections et en assure le suivi administratif. De manière générale, l'état des installations et leur fonctionnement satisfont aux conditions de sécurité. A la suite d'une décision de justice, les téléskis "La Vue-des-Alpes I et II" ont été démontés.

### ***Archives et bibliothèque (BIAR)***

L'année 2013 a été particulièrement riche en versements de documents, notamment suite à divers départs à la retraite de plusieurs collaborateurs. Au total, ce sont 35 mètres linéaires d'archives qui ont été introduits. Le BIAR a également préparé une exposition temporaire au sujet du 200<sup>e</sup> anniversaire des routes de La Tourne et de La Vue-des-Alpes. Une rétrospective sur la construction autoroutière dans le canton de Neuchâtel a été présentée à l'occasion de la journée portes ouvertes du tunnel de Serrières. Un article rédigé par l'archiviste du service a été publié par La Gazette des archivistes français (suite à la conférence de Chambéry, juillet 2012) et ledit archiviste a collaboré à des fins culturelles avec diverses entreprises et institutions cantonales. Le

BIAR s'est occupé de la coordination du projet NAR-I concernant le transfert des routes H20 et T10 (Thielle-frontière bernoise) dans le réseau des routes nationales. Cette activité, qui consistait à superviser, recueillir et conditionner les documents relatifs à ce projet, a commencé au mois de mai 2012 et s'est poursuivie jusqu'à fin novembre 2013. De septembre à novembre 2013, environ 400 boîtes d'archives sur 800 ont été préparées. Le projet s'est arrêté suite au refus du peuple suisse, lors des votations du 24 novembre, d'augmenter à 100 fr. le prix de la vignette autoroutière.

Divers tests ont été menés avec des logiciels de classement. Le choix s'est porté sur un logiciel libre, OPENFlora, version pour bibliothèques du logiciel FLORA utilisé aux Archives de l'Etat. Un manuel de l'utilisateur a été rédigé.

### ***Dépenses relevant des comptes de fonctionnement***

Les données relatives aux longueurs des routes n'ont pas été modifiées durant l'année 2013. Ainsi, la longueur totale du réseau routier cantonal entretenu par l'Etat s'élève toujours à 448 km. La surface totale passe de 3.373.360 à 3.375.074 m<sup>2</sup>, différence qui s'explique par divers travaux de correction et d'élargissement de chaussées.

Quant aux dépenses imputables aux comptes de fonctionnement, notamment affectées à l'entretien et à l'exploitation des routes cantonales, seules les rubriques comptables nécessitant des explications ou un développement sont reprises et détaillées ci-après.

#### ***Machines et équipements (4053.311.000)***

Cette rubrique prend en compte les frais d'acquisition des machines et véhicules des trois divisions d'entretien, de l'équipe de la signalisation routière, du laboratoire (LEAR), ainsi que du garage de l'Etat, à Vauseyon. Les dépenses imputées sur ce compte s'élèvent à 443.554 fr. 75.

#### ***Electricité routes et tunnels (4053.312.400)***

Cette rubrique comprend les coûts d'énergie liés à l'exploitation de toutes les routes cantonales (centres d'entretien exclus). La part très largement prépondérante de la consommation réside dans la ventilation et l'éclairage des tunnels cantonaux. Les dépenses imputées sur ce compte s'élèvent à 449.384 fr. 90.

#### ***Carburants (4053.313.010)***

Les dépenses concernant les carburants pour l'ensemble du parc des véhicules d'entretien se sont élevées à 444.533 fr. 30.

#### ***Matériel, véhicules, radio, outillage (4053.313.030)***

La mission principale du garage de l'Etat consiste à assurer la maintenance du parc de véhicules et de machines du service, mais également les réparations et les révisions de cet inventaire comptant quelque 600 objets. Les moyens financiers à disposition ne permettent pas un renouvellement régulier des véhicules et des machines, ce qui explique le montant élevé des achats de petit matériel, d'outils, de produits de nettoyage et de protection, de pièces de rechange. Les dépenses s'élèvent à 447.554 fr. 17.

**Signaux et peinture (4053.313.400)**

Par rapport au budget de 460.000 fr, les dépenses totales pour l'achat, la pose et le remplacement des signaux, glissières de sécurité, marquage des chaussées, etc. se répartissent comme suit:

Signalisation verticale	188.359,05
Signalisation horizontale	216.529,65
Signalisation cyclotourisme, entretien et renouvellement	20.028,70
Glissières	7.812,75
<b>TOTAL</b>	<b>432.730,15</b>

La signalisation verticale a été entretenue, réparée et remplacée dans le cadre du programme annuel. La poursuite de la mise en conformité de la signalisation verticale du point de vue de la rétro réflexion (classe R2) a représenté un montant de 66.493 fr. 45.

Environ 53 t. de peinture, soit 20 t. de peinture à l'eau favorable à l'environnement, 26 t. de peinture à solvant et 7 t. de masse à deux composants, ont été utilisées, ainsi que 23 t. de microbilles de verre qui ont été mélangées avec ces peintures, de manière à garantir la réflexion des marques la nuit ou par mauvaise visibilité.

Quelques sections de glissières de sécurité ont été complétées ou remplacées dans le cadre du programme d'entretien, en favorisant, chaque fois que cela est possible, la pose de dispositifs de sécurité mixtes bois/métal.

**Marchandises pour entretien des routes et ouvrages (4053.313.410)**

Cette rubrique prend en compte toutes les dépenses relatives à l'achat de matériaux de construction utilisés lors des travaux de réparation et d'entretien exécutés par les cantonniers et autres collaborateurs du service. Ces dépenses ont atteint 608.914 fr. 95.

**Dégâts lors d'accidents (4053.313.420 et 4053.436.400)**

Réparations de dégâts intervenus lors d'accidents (4053.313.420)	189.515,55
Recettes relatives aux dégâts intervenus lors d'accidents (4053.436.400)	391.704,45

Le budget initial des charges liées aux dégâts intervenus lors d'accidents – 130.000 fr. – a été augmenté au travers de deux crédits complémentaires de 30.000 et 40.000 francs. Les charges liées aux accidents sont peu prévisibles et dépendent en très grande partie des conditions météorologiques. Durant l'année 2013, quelques accidents ont endommagé des équipements d'exploitation coûteux, tels des armoires électriques ou de la signalisation variable, rendant inévitables ces deux crédits complémentaires.

La différence entre le coût des dégâts suite à accidents et les recettes y relatives s'explique par le fait que:

- les charges refacturées en personnel, véhicules, engins et matériel, sont comptabilisées sur les comptes généraux de traitement de personnel, caisse de pension, machines et équipements, etc.;
- certains dégâts sont occasionnés par inconnu. Dans ce cas, le Fonds national de garantie couvre la responsabilité civile pour les dommages causés en Suisse par des véhicules non identifiés ou non assurés, déduction faite d'une franchise de 1000 fr. par cas;
- les assurances peuvent contester, et contestent de plus en plus systématiquement, les montants facturés, notamment en raison de leur volonté de ne pas prendre à leur charge l'amortissement du matériel endommagé.

**Entretien électromécanique (4053.314.420)**

L'entretien électromécanique des routes et ouvrages cantonaux est assuré par la section électromécanique du Centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales. Cet entretien comprend la maintenance préventive, curative et le renouvellement des EES (équipements

d'exploitation et de sécurité), afin d'assurer de bonnes conditions de sécurité sur les routes H10, H20 et RC 2125, ainsi que les carrefours de Rochefort, de Saint-Blaise et du Col-des-Roches.

Les dépenses relatives à l'entretien électromécanique s'élèvent à 528.401 fr. 53.

### **Enlèvement de la neige et sablage (4053.314.430)**

Le nombre de jours de neige enregistrés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds figure dans le tableau suivant qui met en évidence un hiver 2012/2013 assez rigoureux.

	Jours d'enneigement							Total
	Hiver	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	
La Chaux-de-Fonds	2005/2006	6	15	7	8	11	6	53
	2006/2007	1	3	10	7	11	1	33
	2007/2008	7	10	7	3	10	4	41
	2008/2009	12	17	6	18	18	10	81
	2009/2010	5	16	18	11	8	3	61
	2010/2011	10	16	5	7	0	0	38
	2011/2012	0	16	14	8	5	3	46
	2012/2013	4	14	11	16	10	2	57
Neuchâtel	2005/2006	2	4	3	3	5	1	18
	2006/2007	0	0	1	0	1	0	2
	2007/2008	2	0	0	0	2	0	4
	2008/2009	7	11	6	14	14	7	59
	2009/2010	0	4	10	5	2	0	21
	2010/2011	4	5	1	0	0	0	10
	2011/2012	0	5	2	5	0	0	12
	2012/2013	0	7	4	9	1	0	21

Les dépenses relatives à l'enlèvement de la neige, le sablage et l'épandage de fondants chimiques s'élèvent à 1.873.604 fr. 10, soit légèrement au-dessus de la moyenne annuelle qui se situe entre 1.700.000 fr. et 1.800.000 fr.

### **Entretien mobilier, machines, équipement (4053.315.000)**

Cette rubrique comprend tous les frais de réparation des machines et véhicules par des ateliers et garages tiers. Les dépenses se montent à 129.599 fr. 05.

Le parc d'équipements appartenant au service et utilisé pour l'entretien des routes cantonales est composé 717 véhicules et machines.

### **Entretien des berges et travaux d'art (4053.314.405)**

#### **Surveillance et entretien des cours d'eau**

Divers travaux de curage et d'élagage ont été commandés durant l'année écoulée afin de maintenir le gabarit hydraulique de plusieurs cours d'eau. Un certain nombre de dessableurs ont également été vidangés. Au lac des Taillères, les tâches habituelles d'entretien de l'installation de gestion du niveau du lac ont été réalisées. Enfin, l'entretien et le suivi des stations hydrométriques se sont poursuivis en 2013.

#### **Travaux de réfection et de renforcements**

Divers travaux ont été engagés cette année, notamment sur des aménagements longeant le lac des Taillères, ainsi que sur une prise d'eau dans le cours d'eau du Vivier, à Cortaillod.

**Contribution à la 2<sup>e</sup> CEJ**

Comme chaque année, le canton s'est acquitté de son dû auprès de la Commission intercantonale de la deuxième correction des eaux du Jura, qui vise à coordonner la gestion des niveaux des 3 lacs, notamment en cas d'excès de quantité d'eau, dans le but d'éviter des débordements, respectivement des crues de trop grande ampleur.

**Répartition des dépenses**

Entretien des berges et travaux d'art	138.084,50
Réfection des berges et cours d'eau	23.688,55
Contribution à la 2 <sup>e</sup> CEJ	74.167,90
<b>Total</b>	<b>235.940,95</b>

Le budget à disposition cette année n'a pas pu être épuisé, car certains travaux se sont révélés beaucoup moins compliqués que planifié, alors que d'autres ont dû être différés. Il n'en demeure pas moins que l'entretien des cours d'eau accuse encore passablement de retard, situation qui devra être corrigée ces prochaines années.

**Renforcement, reconstruction de routes, renouvellement de couches d'usure (4053.314.410)**

Cette rubrique contient les travaux d'entretien courant des routes exécutés par des entreprises et des sociétés spécialisées, comprenant des remplacements de revêtements routiers. Les grands travaux d'entretien ont été financés par un crédit d'investissement (décret du 30 mars 2010, 24 millions de francs pour l'entretien constructif des routes, ouvrages et cours d'eau).

Les dépenses imputables à cette rubrique ont atteint 1.222.565 fr. 10, qui se répartissent sur trois chantiers principaux :

**RC 170 / Les Petits-Ponts village – Les Antis**

La couche de roulement ayant perdu toute tenue durant l'hiver précédent, elle a dû être remplacée (236 tonnes d'enrobé type AC 11 + polymères).

**RC 1356 / Carrefour Route de Fontaines à Fontainemelon**

La commune de Val-de-Ruz a fait procéder à la rénovation de la route communale reliant Fontainemelon à Fontaines, canalisations comprises. La partie haute de cette rue appartenant au domaine public cantonal sur 600 m<sup>2</sup>, une part des travaux a été prise en charge.

**RC 149 / Assainissement suite au glissement de terrain de Noirvaux**

Durant la nuit du 27 au 28 décembre 2012, un glissement d'env. 3500 m<sup>3</sup> s'est produit sur une longueur d'environ 25 m le long de la RC 149 reliant Buttes à Ste-Croix, au lieu-dit Noirvaux. Des travaux d'urgence ont immédiatement été entrepris. Après examen détaillé et élaboration d'un projet, une dizaine d'ancrages ont été mis en place de mi-août à mi-novembre 2013 et le talus a été renforcé au moyen de tranchées en béton caverneux bloquées par une longrine perpendiculaire et deux rangées de gabions.

**Tableaux de synthèse**

Les valeurs 2012 ont été mises à jour en fonction des nouvelles surfaces et longueurs découlant des travaux réalisés et terminés durant l'année 2013. Celles correspondant aux surfaces en chantier devant être terminées en 2014 n'y figurent pas.

Types de revêtements	Surfaces au 31.12.12 en m <sup>2</sup>	Modifications en 2013	Surfaces au 31.12.13 en m <sup>2</sup>
Revêtements superficiels	458.228	-9.950	448.278
Enrobés minces à froid	158.621	-1.050	157.571
Enrobés minces à chaud (microbéton et ACVTL)	87.181	-19.237	67.944
Tapis conventionnels AC	1.893.881	23.931	1.917.812
Macrorugueux AC MR	316.687	24.174	340.861
Splittmastixasphalt SMA	61.991	0.00	61.991
Drainants PA	10.502	0.00	10.502
Phono absorbant	4.070	0.00	4.070
Absence de couche d'usure, AC T / AC B	368.003	-16.154	351.849
Béton	3.710	0.00	3.710
Asphalte coulé MA	10.486	0.00	10.486
<b>Total des surfaces entretenues par l'Etat</b>	<b>3.373.360</b>	<b>1.714</b>	<b>3.375.074</b>

### Longueurs et surfaces

	Longueur [m]	Surface [m <sup>2</sup> ]
Routes principales suisses sans bretelles d'accès	104.471	1.072.174
Routes cantonales principales sans bretelles d'accès	97.120	657.800
Routes cantonales secondaires sans bretelles d'accès	230.620	1.554.011
Bretelles d'accès des routes principales suisses et cantonales	12.468	71.344
Routes communales entretenues par l'Etat	3.311	19.336
<b>Longueurs et surfaces totales du réseau routier entretenu par l'Etat</b>	<b>447.990</b>	<b>3.375.074</b>

### Corrections de routes et assainissements d'ouvrages d'art (4053.314.440)

Les dépenses inscrites dans cette rubrique correspondent à divers aménagements liés à des améliorations de tronçons routiers, à l'entretien de ponts et de murs de soutènement, à l'auscultation d'ouvrages d'art et aux acquisitions de terrains nécessaires à ces aménagements.

#### Corrections routières

La chaussée et le trottoir de la RC 1320 entre la jonction de la H20 et le giratoire du Haut-du-Crêt présentaient des déformations marquées ainsi qu'un revêtement en très mauvais état avec de nombreux nids-de-poule et fissures. Des travaux d'assainissement, par le remplacement complet du coffre de chaussée et de la superstructure, ont été exécutés en automne 2013.

#### Entretien de ponts, murs et tunnels et auscultation d'ouvrages d'art

L'accent a été mis sur l'assainissement de plusieurs murs de soutènement en maçonnerie. Des réparations ponctuelles sur divers ponts ont également été effectuées.

#### Répartition des dépenses

Corrections routières	560.843,20
Entretien de ponts, murs et tunnels	201.346,20
Auscultation d'ouvrages d'art	2.030,40
Acquisitions pour travaux routiers	13.348,—
<b>Total</b>	<b>777.567,80</b>

### **Mandats, expertises, études (4053.318.000)**

Ce point concerne essentiellement les prestations des bureaux d'études et de géomètres, des notaires, des laboratoires d'essais de matériaux, ainsi que les frais pour des prestations d'auscultation des chaussées des routes cantonales par des mandataires spécialisés.

Des mandats ont été adjugés à des prestataires externes pour des études routières:

- Mobilité douce sur le viaduc CFF de Boudry
- H20 – Favorisation des transports publics (TP) en traversée du Locle
- H10 – Enquête de trafic à Peseux
- Finalisation du cadastre du bruit routier

D'autres mandats ont été attribués dans le cadre des ouvrages d'art et de l'économie des eaux:

- Evaluation de la résistance aux séismes des ponts
- Surveillance et inspection des ouvrages d'art
- Recensement et analyse des ouvrages d'accumulation
- Expertise de la vanne du lac des Taillères
- Réfection des vannes de chasse des Esserts
- Convention-programme 07b – Ouvrages de protection contre les crues
- Convention-programme 04 – Revitalisation
- Travaux de géomètre
- Détermination de l'espace minimal réservé aux cours d'eau

### **Prestations des laboratoires**

Le choix et la planification des mesures d'entretien des chaussées, normalisées sur le plan suisse depuis 1998 (SN 640 730b), sont basés sur le relevé et l'évaluation de l'état des routes. Des auscultations annuelles sont réalisées régulièrement depuis de nombreuses années.

### **Conseils, expertises**

Une expertise du bruit routier a été mandatée pour le tronçon de la H20 s'étendant entre Valangin et le giratoire du Bas-du-Reymond, à La Chaux-de-Fonds, dans le but de déterminer la situation actuelle et future des niveaux sonores produits par le trafic de la H20 et, le cas échéant, de proposer des mesures d'assainissement.

Un mandat d'accompagnement a aussi été confié à un consultant dans le but de mieux définir le cadre des compétences et responsabilités du groupe sécurité tunnels, organe réunissant des représentants du service et des divers services d'intervention, chargé de suivre les développements en matière de sécurité dans les tunnels et d'évaluer les besoins en la matière pour les tunnels propriété du canton de Neuchâtel.

### **Répartition des dépenses**

Inspections et conseils	60.551,55
Prestations des laboratoires	119.259.—
Conseils, expertises	120.544,10
Mobilité	33.640.—
Abornement et honoraires notaires	15.328,15
Honoraires bureaux d'ingénieurs	742.207,90
<b>Total</b>	<b>1.091.530,70</b>

**Extraction des graviers du lac (4053.410.420)**

Pour la période allant de décembre 2012 à novembre 2013, les redevances liées à l'extraction de gravier par dragage représentent une recette nette de 886.823 fr. 95 (TVA forfaitaire déduite).

**Concessions hydrauliques (4053.410.430)**

Les recettes provenant des diverses concessions de force hydraulique, d'hydrothermie, d'usage industriel, piscicole, agricole et de consommation publique se sont montées à 1.814.107 fr. 20. La part fédérale annuelle à la redevance hydraulique a atteint 12.085 fr. 35. La recette nette théorique de ce poste budgétaire se monte donc à 1.802.021 fr. 85.

La correction et la prise en compte de diverses situations pendantes permettent d'atteindre un montant sensiblement plus élevé que les années passées. A futur, ces recettes devraient se stabiliser aux alentours de 1.500.000 fr.

**Dépenses relevant des crédits d'investissements**

Le montant total des investissements nets à 17.152.000 fr. est inférieur d'environ 4.733.000 fr. par rapport aux dépenses budgétées et tiennent compte des dépenses autorisées par les crédits supplémentaires et complémentaires sollicités et accordés en cours d'exercice. Les tableaux 1 et 2, en fin de document, récapitulent les dépenses liées aux différents crédits d'investissement.

**Décrets du 28 mars 1995 et du 29 septembre 2004 (10<sup>e</sup> étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons, cyclistes et complément)****Evitement de Corcelles**

Les dépenses concernent les honoraires de mandataires, ainsi que les frais pour la finalisation des achats de terrains. Les recettes proviennent de la vente à la commune de Corcelles des terrains achetés non nécessaires à l'aménagement routier réalisé.

**Réaménagement du bourg de Corcelles**

Ce projet est une mesure de compensation liée à la réalisation de l'évitement de Corcelles, portée par l'OFROU à charge du canton et de la commune dans l'approbation du projet. Un acompte de 260.000 francs représentant le solde de la participation du canton à ces travaux a été versé à la commune fin 2013.

**Décrets du 21 mars 2001 et 2 novembre 2004 (11<sup>e</sup> étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons, cyclistes et compléments)****Tunnel du Bois des Rutelins**

Les dépenses sont imputables aux travaux de génie civil et aux honoraires pour les prestations d'ingénieurs, de géomètres, de géologues et de géotechniciens.

**Décret du 4 décembre 2007 (Élaboration du dossier de la route principale H20) et décrets du 30 août 2011 (Compléments d'études et acquisitions de terrains et d'immeubles)**

Après l'entrée en force de la décision finale, le 23 août 2012, les actions et travaux menés sont principalement l'élaboration du projet de détail du tunnel du Locle et les investigations géologiques et géotechniques complémentaires nécessaires à mieux appréhender le sous-sol très perturbé du massif calcaire. Parallèlement à ces études, il a été procédé à l'acquisition de différents immeubles comme convenu par convention. Les dépenses correspondent aux honoraires des bureaux

mandatés pour les études, aux coûts des investigations géologiques et géotechniques, ainsi qu'aux coûts des acquisitions d'immeubles.

### **Décret du 30 mars 2010 (Concept d'intervention de La Clusette)**

Un relevé géométrique complet de la structure existante a été effectué par un bureau de géomètres. Les dépenses sont intégralement couvertes par les contributions globales de la Confédération attribuées aux routes principales.

### **Décret du 30 mars 2010 (Crédit de 24 millions de francs pour l'entretien constructif des routes, des ouvrages d'art et des cours d'eau)**

Un crédit de 24 millions de francs a été accordé par le Grand Conseil pour l'entretien constructif:

- A. des routes
- B. des ouvrages d'art
- C. des cours d'eau

Ce crédit était initialement découpé en tranches de 6 millions de francs inscrites annuellement au budget pendant 4 ans. Sur ces 6 millions annuels, 5 sont attribués à l'entretien constructif des routes et 1 aux ouvrages d'art et aux cours d'eau. Pour l'année de référence toutefois, aucune dépense n'a été engagée pour la rubrique "ouvrages d'art".

### **A. Entretien constructif – Routes**

Il convient de rappeler que ce décret a été sollicité en regard du manque de moyens financiers octroyés à l'entretien des routes pendant nombre d'années, ainsi qu'à la forte réduction des sommes allouées à ce même entretien dans le cadre du compte de fonctionnement. Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil précise que ce crédit d'engagement est constitué d'une multiplicité de travaux d'ampleur réduite à moyenne, dont la priorisation pourrait être appelée à changer en fonction des relevés d'état annuels ou d'événements naturels ou artificiels intervenus entre la planification initiale et la période d'intervention concernée. En 2013, les chantiers suivants ont pu être réalisés sur les routes cantonales:

#### **RC 5 / Pont BN – Saint-Blaise**

Cette chaussée avait été entièrement rénovée au cours des années 1996 à 1998. Située entre le Pont BN à Hauterive et le giratoire du Pressoir à St-Blaise, elle est parcourue par un trafic fortement canalisé, ainsi qu'une ligne de bus. Des affaissements locaux sont apparus, qui ont nécessité une campagne de réfections ponctuelles par fraisage des zones les plus déformées et remplacement de l'enrobé par 6 cm de nouveau revêtement (136 t.). Cette solution provisoire apporte un nouveau confort routier et évite la formation de trop grandes flaques pouvant créer de l'aquaplanage ou geler en hiver. Un réaménagement urbain de cette chaussée sera entrepris dans un avenir proche.

#### **H 10 / Rue de l'Ecluse – Les Poudrières à Neuchâtel**

Long de 400 m, ce tronçon routier était recouvert d'une couche d'usure datant de 1972. Après fraisage, un revêtement macrorugueux ACMR 8, épaisseur 30 mm, a été posé (351 t pour une surface de 4.085 m<sup>2</sup>).

#### **H 18 / Rue Fritz-Courvoisier à La Chaux-de-Fonds**

Ce tronçon routier long de 545 m, compris entre les rues de l'Etoile et de l'Étang, était recouvert d'une couche d'usure datant de 1974 pour une surface de 4500 m<sup>2</sup>. Les travaux publics de la ville de La Chaux-de-Fonds, Viteos pour la pose de conduites industrielles et le service se sont unis pour les travaux de rénovation de la superstructure routière réalisée par fraisage des enrobés en place et pose d'une couche de base en ACT 22 de 80 mm d'épaisseur, d'une couche de liaison ACT 16N 50 mm et d'une couche d'usure, un AC 11S de 40 mm. La totalité des travaux s'est déroulée en 2013, à l'exception d'une partie de la couche d'usure (moitié est) qui sera terminée en 2014.

**RC 170 / Rue des Envers au Locle**

L'objectif de ce chantier était de renouveler, sur une longueur de 375 m pour une surface de 2870 m<sup>2</sup>, la superstructure routière posée en 1967. Après fraisage, une couche de support représentant en ACT 22S, épaisse de 90 mm (959 t) a été posée, suivie d'une couche d'usure de 40 mm en AC 11S (264 t).

**RC 170 / Les Ponts-de-Martel – Les Petits-Ponts**

Remplacement de la couche d'usure datant de 1990 par une nouvelle couche d'AC 11S, épaisseur 40 mm après fraisage. La surface représente 14.055 m<sup>2</sup> pour une longueur de 1891 m. Ce sont 1482 t d'AC 11S qui ont été appliquées sur une géogrille de renforcement mise en place sur toute la surface de chaussée.

**RC 1003 / Moulin-des-Sauges (ex-scierie Debrot) – Dombresson**

L'axe routier reliant le giratoire du Moulin-des-Sauges, à Dombresson, mesure 1454 m et comporte une surface de 7841 m<sup>2</sup>. Avec des largeurs de chaussée comprises entre 5,00 m et 5,60 m, son gabarit ne répondait plus aux besoins actuels. La dernière intervention d'entretien remontait à 1981 avec l'application d'un revêtement superficiel sur une ancienne stabilisation d'une épaisseur moyenne de 23 cm.

Le projet consistait à reconstruire une chaussée large de 7,30 m hors localité, et 6,30 m en localité, ainsi qu'un chemin pour piétons et cycles large de 2,50 m au sud de la route et séparé de celle-ci par un terre-plein large de 1,30 m. Ce terre-plein contient une tranchée filtrante acheminant les eaux de surface dans une chambre proche du giratoire du Moulin-des-Sauges. Cette chambre est munie d'une vanne permettant de bloquer l'écoulement des eaux de surfaces en cas d'accident susceptible de créer une pollution dans la zone de protection toute proche. Les eaux sont ensuite conduites au Seyon. La pose de la couche d'usure hors localité a été réalisée en AC 11S d'une épaisseur de 40 mm (1.396 t), suivie de 244 t d'ACMR 8, épaisseur 30 mm en localité.

**RC 1003 / Traversée du Pâquier**

Suite sur 1100 m des travaux réalisés en localité, par reprofilage et application d'une couche de 40 mm d'AC 11S (522 t d'enrobé sur 5607 m<sup>2</sup>).

**RC 1162 / Rue du Temple au Landeron**

Pose de la couche d'usure ACMR 8 de 25 mm d'épaisseur (128 t sur une surface de 2125 m<sup>2</sup>).

**RC 1320 / Virage de la Motte**

Le revêtement routier de ce tronçon long de 1050 m datait de 1983. Eu égard à son état, la couche de liaison située sous le tapis a dû être supprimée. Un fraisage général de 80 mm d'épaisseur a été réalisé sur toute la surface (8700 m<sup>2</sup>), puis, une couche de liaison en AC B16S de 45 mm d'épaisseur (995 t) a été mise en œuvre. Finalement, un tapis en AC 11S, épaisseur 35 mm (790 t) a été appliqué.

**RC 1356 / Cernier, traversée du village**

La commune de Val-de-Ruz et le service se sont associés pour la rénovation de cette chaussée dont le revêtement remonte à 1979. La commune a installé de nouveaux collecteurs et a revu l'aménagement urbain de cette rue en rétrécissant la largeur routière et en aménageant des trottoirs plus larges et des places de parc. Le service a pris en charge la rénovation routière complète, fondation comprise. En 2013, les travaux ont été réalisés sur 385 m de long, représentant une surface de 3577 m<sup>2</sup>. Trois couches d'enrobé ont été appliquées. Un ACT 22S, épaisseur 65 mm en fondation (440 t), un ACB 11S, épaisseur 35 mm (298 t) et un ACMR8 de 30 mm d'épaisseur (261 t).

**RC 2126 / Saint-Aubin – Sauges, traversée du village**

La commune de Saint-Aubin-Sauges conduit la réfection du système d'écoulement des eaux usées et des eaux claires, ainsi que la mise en place des conduites destinées au chauffage à distance et le réaménagement urbain du village. Le service se charge de la rénovation routière. En 2013, le chantier s'est déroulé sur la rue du Temple jusqu'au Crêt-de-la-Fin, soit une longueur de 400 m présentant une surface de 2582 m<sup>2</sup>. Un ACT 22S a été posé en couche de fondation, avec une épaisseur de 90 mm (364 t), suivi d'un AC 11S, épaisseur 40 mm en couche d'usure (128 t).

**RC 2234 / Prise Sèche - Couvet**

Le revêtement routier de ce tronçon long de 2900 m représente une surface totale de 19.865 m<sup>2</sup>. La partie comprise entre le carrefour de Prise-Sèche et celui de la route de la Gare datait de 1967. La route de la Gare ayant été rénovée en 1990, seule la couche d'usure a dû être posée. Dans un premier temps, la totalité des enrobés entre les carrefours de Prise-Sèche et celui de la Gare a été fraisée. Un enrobé de fondation ACT 22S de 90 mm d'épaisseur y a été appliqué (3658 t). Un tapis en AC 11S de 40 mm d'épaisseur (1192 t) a été mis en œuvre sur l'entier du tronçon.

**RC 2325 / La Brévine – Le Moulinet**

Après avoir mis cet axe au gabarit par étape depuis 2007, il a été procédé au renforcement de cette chaussée entre La Brévine et le lieu-dit Le Moulinet. La longueur du chantier atteignait 1700 m pour une surface de 12.320 m<sup>2</sup>. Le renforcement a été réalisé par reprofilage de la chaussée au moyen d'ACT 11N, épaisseur moyenne de 40 mm (1206 t), pose d'une géogrille de renforcement sur la surface totale de la chaussée, pose d'une couche de renforcement en ACT 16N, épaisseur 50 mm (1427 t), puis pose de la couche d'usure en AC 11S, épaisseur 35 mm (1196 t).

**RC 2325 / Le Cachot – La Chaux-du-Milieu**

Poursuite des travaux de mise au gabarit routier commencés en 2007 sur cet axe parfois initialement large de 5,20 m seulement. Ce sont 9 interventions totalisant 1456 m d'interventions longues de 40 m à 250 m chacune, qui ont été réalisées sur une longueur totale de chaussée de 2520 m aux endroits présentant une largeur inférieure à 6,50 m. Ces travaux ont nécessité 506 t d'enrobés bitumineux. Actuellement, près de 90% de la chaussée s'étendant de La Brévine à La Chaux-du-Milieu ont été mis au gabarit.

**C. Cours d'eau**

- Travaux de réfection et consolidation des berges de l'Areuse dans le secteur des Iles, à Boudry
- Travaux de réfection des berges de l'Areuse dans les secteurs de Grandchamp, à Boudry, et du Pré-des-Esserts, à Cortaillod
- Travaux de reprise des berges et assainissement de seuils du Seyon, à Valangin, secteur de La Borcarderie
- Remise en état des rives du lac de Neuchâtel à l'ouest du port d'Auvernier
- Réfection des vannes de chasse des Esserts, à Boudry

***Décret du 24 mai 2011 (Crédit de 6,9 millions de francs destiné à l'assainissement et au renforcement de cinq ouvrages d'art)*****RC5 – Passage supérieur CFF de Cressier**

L'étude de variantes et le projet d'exécution ont été finalisés pour permettre les travaux du remplacement du tablier de l'ouvrage en 2014.

**H10 – Viaduc du Crêt-de-l'Anneau**

Cet ouvrage construit il y a près de 60 ans, repose sur des craies lacustres, sols extrêmement sensibles aux tassements. Des déformations anormalement élevées sont apparues en fin d'année et ont nécessité une intervention d'urgence. Les dépenses imputées correspondent aux honoraires d'un bureau d'ingénieur et aux travaux d'étayage d'une partie de l'ouvrage.

***Décret du 29 juin 2011 (Renforcement et réaménagement de la RC 1320 entre Le Crêt-du-Loche et le giratoire du Grillon)***

Hormis les frais d'acte notarié et d'acquisitions de terrains, l'ensemble des travaux sont terminés. La recette correspond à la contribution de la Confédération pour la réalisation du "Chemin des Rencontres". Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2013 correspondent aux travaux de

génie civil, aux aménagements paysagers, à l'indemnisation des pertes de cultures, aux honoraires pour la gestion de la circulation lors des poses d'enrobés, ainsi qu'aux frais d'abornement.

***Arrêté du 22 août 2012 (H18 Evitement est de La Chaux-de-Fonds, études d'avant-projet)***

Cette étude, relative à l'élaboration de variantes de tracé concernant l'évitement est de la ville de La Chaux-de-Fonds, a permis d'aboutir au choix de deux variantes répondant au mieux aux critères économiques, environnementaux et sociaux. Elle a été confiée à des bureaux spécialisés. Les dépenses imputées sur ce compte concernent les honoraires de ces derniers.

***Arrêté du Conseil d'Etat du 6 mars 2013 (Crédit de 125.000 francs pour l'étude et la réalisation du projet de revitalisation du Seyon aux Prés-Maréchaux)***

Les dépenses imputées sur ce compte correspondent aux honoraires du bureau mandaté pour les études, ainsi que pour la réalisation d'une campagne de sondage.

***Arrêté du 11 septembre 2013 (Mobilité douce – giratoire de la Brena)***

Hormis la pose de la signalisation verticale, l'ensemble de cette mesure est terminé. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2013 correspondent aux travaux de génie civil et à la pose de la signalisation horizontale. La recette correspond à la contribution de la Confédération pour les travaux de génie civil.

***Arrêté du 11 septembre 2013 (Acquisition de 25 compteurs de trafic)***

Ce crédit de 200.000 francs concerne l'acquisition de 25 compteurs de trafic, ainsi que des boîtiers de protection correspondants. Ces 25 nouveaux appareils sont prévus pour une utilisation sur sites équipés de boucles inductives.

## ***Conventions-programmes***

2012 a marqué l'entrée en force d'une nouvelle période RPT. Comme en 2008, les cantons concluent avec la Confédération de nouvelles conventions-programmes ayant trait à différents domaines, pour une durée de quatre ans. Compte tenu du niveau des investissements du canton pour 2013, le service n'a pas pu solliciter de crédit au Grand Conseil. Les dépenses ont été comptabilisées sous la rubrique budgétaire "Mandats, expertises, études (4053.318.000)".

### ***Convention-programme 06 - Assainissement du bruit routier***

Le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat, par décret du 18 septembre 2013, un crédit de 2.812.400 francs pour mener des projets et exécuter des travaux d'assainissement pour la protection des riverains contre le bruit routier.

## ***Route nationale 5***

La part cantonale aux dépenses d'investissement relatives à la construction de l'A5 et du tunnel de Serrières a été portée à 429,5 millions de francs. La procédure d'adaptation de l'enveloppe budgétaire relative à la part cantonale aux dépenses de l'A5 a été adaptée. La compétence passe du chef du département en charge de la construction de la N5 au Conseil d'Etat. Pour la construction de l'A5, l'enveloppe a été fixée à 400,3 millions de francs.

### ***Tunnel de Serrières (section 4)***

Les conditions climatiques défavorables rencontrées entre la fin de l'hiver et le début du printemps (fortes et fréquentes précipitations) cumulées à celles de l'hiver 2012 ont eu comme conséquence le retard de la mise à disposition des locaux aux entreprises électromécaniques et, par conséquent, la compression de la durée prévue pour les tests des équipements. Selon les expériences acquises lors des dernières mises en service autoroutières, et en fonction des directives de l'OFROU qui imposent que toutes les mesures de sécurité doivent être prises pour permettre un trafic sans danger, il est impératif de prévoir une marge suffisante pour toutes les opérations de contrôles et tests des équipements, de même que pour la formation des futurs exploitants avant la mise en service de l'ouvrage.

La durée résiduelle à disposition pour effectuer ces tests s'étant trouvée limitée et très inférieure aux durées habituellement requises, le report de l'ouverture de mi/fin octobre 2013 au 10 mars 2014 a été décidé. La journée portes-ouvertes, elle, a été maintenue au 26 octobre, de manière à pouvoir bénéficier d'une météo plus clémente. Les tests EES finaux, la formation des exploitants et la marche à blanc auront lieu entre les mois de janvier à mars 2014.

Durant l'année 2013, les travaux ont avancé comme suit:

A Auvernier, le lot 3990 – Portails Auvernier et Serrières – a poursuivi et terminé la construction des murs nord, centre et sud, support des parois antibruit. Plusieurs phases de déviation de trafic, avec maintien des quatre voies de circulation, ont été nécessaires pour permettre la construction du solde de ces ouvrages et la démolition de la deuxième étape du pont de Fleurette. Dans un premier temps, en avril, le trafic en direction de Lausanne a été dévié sur la route cantonale passant par-dessus la tranchée couverte d'Auvernier. Puis, début juin, il a conduit sur la future bretelle d'entrée.

A Serrières, la station de pompage de la ville a été déplacée. La route cantonale 5 (RC5) – quai Philippe-Suchard – a été aménagée et élargie entre la jonction de Serrières et le carrefour Martenet. Par ailleurs, la RC5 étant ouverte au trafic dans le sens est-ouest, en même temps que l'A5, la tranchée couverte et la rampe provisoire sise en ouest ont été terminées. Le cadastre souterrain, particulièrement dense au bas de la rue Martenet et dans le carrefour a été complètement assaini par la ville et Viteos. Les travaux ont subi un retard, de l'ordre d'un mois, en raison principalement des difficultés rencontrées lors du changement des conduites de et à charge de Viteos (gaz, eau, électricité). Les données relatives à leur positionnement, transmises tardivement, étaient incomplètes et lacunaires. Il a fallu procéder à de nombreux sondages. Pour permettre un avancement optimal des travaux, le carrefour a été fermé à la circulation et une déviation par la rue Erhard-Borel a été mise en place.

Tant à Auvernier qu'à Serrières, les parois antibruit longeant l'autoroute ont été posées. La couche de roulement sur l'autoroute à ciel ouvert, constituée d'un enrobé drainant phonoabsorbant, sera mise en place en 2014.

Dans les tunnels et les tranchées couvertes, les deux dernières couches d'enrobés bitumineux ont été posées en septembre. Des non-conformités au niveau de la planéité longitudinale ont été constatées dans le tunnel nord. Suite aux propositions de correction que l'entreprise doit fournir, des décisions devront être prises quant à la suite à donner à leur traitement. Si le remplacement de la couche de roulement devait être effectif, ces travaux, pour des questions de températures de pose, ne pourraient se faire qu'après l'ouverture des tunnels au trafic.

Le lot 3996 de gestion et traitement des matériaux d'excavation des fouilles et du tunnel a chargé les matériaux nécessaires aux divers remblayages aux stocks de la crique à Auvernier et des Tolayes à Cortaillod.

Les travaux électromécaniques ont débuté au printemps par le second œuvre dans les centrales techniques. Ils ont ensuite essentiellement porté sur la fabrication, la fourniture, le montage et les raccordements sur site des divers équipements. L'entreprise en charge de la signalisation, dont le sous-traitant notamment chargé du contrôle-commande a annoncé ne pas pouvoir tenir les délais contractuels, a été mise en demeure qualifiée. Les exigences contractuelles ont été modifiées de manière à permettre une simplification de la réalisation et une extension des délais, et l'entreprise a proposé de remplacer son sous-traitant pour respecter ces exigences allégées. Cette proposition permettra d'éviter un report de la date d'ouverture au trafic. Il faut malgré tout souligner que le planning lié à ces travaux est sur un chemin critique. Il n'y a donc aucune marge de manœuvre. Le

remplacement du sous-traitant induira un surcoût qui devrait être pris en charge par l'entreprise. Expérience faite, il faudra malgré tout s'attendre à des revendications.

Des courriers d'information sur l'avancement des travaux ont été distribués trimestriellement aux 800 ménages riverains du chantier.

Suite à l'élaboration, en 2012, du rapport relatant l'historique de l'évolution du devis de cet imposant projet, le Conseil d'Etat a augmenté à 29,2 millions de francs l'enveloppe globale de la part cantonale du tunnel de Serrières.

### ***Jonction de Serrières***

Les prestations du service relatives au projet de la jonction de Serrières se sont achevées en 2013, l'OFROU renonçant au projet de réaménagement de la jonction par des giratoires au profit d'adaptations mineures de ses voiries et du système de régulation lumineuse existant. Cette proposition devra encore être validée par le canton avant sa mise en œuvre prévue pour le deuxième semestre 2014.

### ***Tableaux de synthèse financiers***

Les tableaux **SPCH 1a-b-c** donnent le détail des chiffres par ordre d'investissement. Le tableau **SPCH 2** compare les valeurs réelles aux valeurs budgétées de l'année.

## **4.6. Perspectives 2014**

Les besoins en assainissement et en adaptation du réseau des routes cantonales et de ses ouvrages aux exigences de notre époque génèrent un travail important que le service doit assurer. D'autre part, le report du transfert dans le réseau des routes nationales – suite au refus par le peuple suisse de l'augmentation à 100 fr. du prix de la vignette autoroutière – de la H20 entre Neuchâtel et le Col des Roches oblige à analyser soigneusement l'état de ces infrastructures et superstructures et d'en planifier un assainissement et une mise aux normes actuelles devenus indispensables après plus de 20 ans d'usage intensif.

La préparation des changements relatifs à la gestion financière au sein de l'Etat, par l'entrée en vigueur prochaine du MCH2 conduit à mener des réflexions approfondies quant aux besoins et aux moyens à mettre en œuvre, et surtout aux incidences globales que ces nouveautés pourront induire pour tous les aspects touchant à la gestion du patrimoine.

Dans un domaine plus spécifique, la pré-consultation, au sein des services de l'Etat et auprès des communes, relative à la loi révisée sur les routes et voies publiques (LRVP) nécessite l'intégration des commentaires et remarques pertinents reçus. Une consultation à large échelle devrait pouvoir être envisagée dans le courant de l'été 2014.

En conclusion, la planification des projets, des travaux et des diverses activités du service, tant au niveau technique que financier, constitue les sujets prépondérants des temps à venir. L'intensité de la charge de travail ne montre donc aucun signe d'affaiblissement.

Tableau SPCH 1a

Projets / travaux		Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2012	Dépenses brutes totales en 2013	Subventions Conféd. en 2013	Rec. diverses contributions en 2013	Dépenses nettes totales en 2013	Dépenses nettes au 31.12.2013
<b>Décrets des 28 mars 1995 et 29 septembre 2004 (10e étape d'aménagement des RC)</b>								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1000003	64'037'310.00	56'366'303.94	326'858.45	0.00	518'683.56	-191'825.11	56'174'478.83
	Amortissements		50'535'726.10	4'619'995.00			4'619'995.00	55'155'721.10
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		5'830'577.84	-4'293'136.55	0.00	518'683.56	-4'811'820.11	1'018'757.73
I-RC.001.0010.03	Brot-Dessous - Rochefort (suite)	5'096'920.00	3'656'748.70	0.00	0.00	0.00	0.00	3'656'748.70
	Evitement de Corcelles	24'759'890.00	22'137'132.68	60'318.85	0.00	504'909.00	-444'590.15	21'692'542.53
	Evitement de La Chaux-de-Fonds, études	401'330.00	1'596'520.20	0.00	0.00	0.00	0.00	1'596'520.20
I-RC.001.0020.03	Haut-du-Crêt - La Chaux-de-Fonds, 1ère étape	18'184'220.00	20'777'802.70	0.00	0.00	0.00	0.00	20'777'802.70
	Tunnel de La Clusette, gros entretien, 1ère étape	1'631'450.00	1'064'675.60	0.00	0.00	0.00	0.00	1'064'675.60
	Revêtement des routes cantonales, renouvel.	1'846'530.00	1'982'247.55	0.00	0.00	0.00	0.00	1'982'247.55
	Autres projets - CHF 1'000'000	12'116'970.00	5'151'176.51	266'539.60	0.00	13'774.56	252'765.04	5'403'941.55
<b>Décrets des 4 octobre 2000 et 2 novembre 2004 (11e étape d'aménagement des RC)</b>								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1000241	76'945'000.00	25'869'269.15	10'026'997.15	6'494'994.65	111'721.69	3'420'280.81	29'289'549.96
	Amortissements		18'411'512.00	2'586'527.00			2'586'527.00	20'998'039.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		7'457'757.15	7'440'470.15	6'494'994.65	111'721.69	833'753.81	8'291'510.96
I-RC.005.0010.01	Tunnel du bois des Rutelins	3'900'000.00	2'578'600.60	9'992'299.90	6'494'994.65	1'918.74	3'495'386.51	6'073'987.11
I-RC.005.0020.01	Evitement de La Chaux-de-Fonds, 2ème étape	39'200'000.00	3'291'911.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3'291'911.00
	La Borcarderie - Bonneville	1'100'000.00	1'257'125.30	0.00	0.00	0.00	0.00	1'257'125.30
	La Corbatière - L'Abbaye	1'500'000.00	1'376'086.25	0.00	0.00	0.00	0.00	1'376'086.25
	Fontaines - Cernier, chemin cycles et piétons	940'000.00	1'419'744.45	0.00	0.00	0.00	0.00	1'419'744.45
I-RC.005.0020.03	Renouvel. équipement électromécanique, 1e étape	1'240'000.00	2'537'431.35	0.00	0.00	0.00	0.00	2'537'431.35
	Les Petits-Ponts - Plamboz, renforcement	1'500'000.00	2'075'155.65	0.00	0.00	0.00	0.00	2'075'155.65
	Renouvellement et renforcement de chaussées	2'000'000.00	3'184'129.30	0.00	0.00	0.00	0.00	3'184'129.30
	Tunnel du Châtelard, Les Brenets	500'000.00	1'120'662.65	0.00	0.00	0.00	0.00	1'120'662.65
	Autres projets de moins de CHF 1'000'000	25'065'000.00	7'028'422.60	34'697.25	0.00	109'802.95	0.00	7'028'422.60
<b>Décret du 4 décembre 2007 (Elaboration du dossier de la route principale H20)</b>								
<b>Décrets du 30 août 2011 (Compléments d'études et acquisition de terrains et d'immeubles)</b>								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1000784	12'870'000.00	5'842'942.90	2'794'343.05	0.00	0.00	2'794'343.05	8'637'285.95
	Amortissements		996'904.00	584'294.00			584'294.00	1'581'198.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		4'846'038.90	2'210'049.05	0.00	0.00	2'210'049.05	7'056'087.95
I-RC.006.0020.01	Elaboration du dossier de la H20	12'870'000.00	5'842'942.90	2'794'343.05	0.00	0.00	2'794'343.05	8'637'285.95

Tableau SPCH 1b

Projets / travaux		Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2012	Dépenses totales brutes en 2013	Subventions Confed. en 2013	Rec. diverses contributions en 2013	Dépenses nettes totales en 2013	Dépenses nettes au 31.12.2013
<b>Décret du 30 mars 2010 (Concept d'intervention du tunnel de La Clusette)</b>								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1000895	1'150'000.00	26'457.70	0.00	0.00	0.00	0.00	26'457.70
	Amortissements		13'429.00	6'615.00			6'615.00	20'044.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		13'028.70	-6'615.00			-6'615.00	6'413.70
I-RC.010.0010.01	H10 Tunnel de La Clusette, investigations	1'150'000.00	26'457.70	51'955.15	51'955.15	0.00	0.00	26'457.70
<b>Décret du 22 août 2012 (H18 - Evitement Est de La Chaux-de-Fonds, étude d'avant-projets)</b>								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1000914	240'000.00	33'756.05	43'842.55	0.00	0.00	43'842.55	77'598.60
	Amortissements		0.00	8'439.00			8'439.00	8'439.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		33'756.05	35'403.55			35'403.55	69'159.60
I-RC.008.0018	Etude de liaison H18 / H20	240'000.00	33'756.05	43'842.55	0.00	0.00	43'842.55	77'598.60
<b>Décret du 29 juin 2011 (Renforcement et réaménagement de la RC 1320 entre Le Crêt-du-Loicle et le giratoire du Grillon)</b>								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1000894	4'270'000.00	3'291'815.05	1'197'933.70	316'442.00	28'316.70	853'175.00	4'144'990.05
	Amortissements		125'434.00	329'182.00			329'182.00	454'616.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		3'166'381.05	868'751.70			523'993.00	3'690'374.05
I-RC.016.1320	Renforcement et réaménagement de la RC1320	4'270'000.00	3'291'815.05	1'197'933.70	316'442.00	28'316.70	853'175.00	4'144'990.05
<b>Décret du 30 mars 2010 (Crédit de 24 mios pour l'entr. RC, OA, cours d'eau, 30.03.10)</b>								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1000892	24'000'000.00	17'328'439.58	6'414'215.50	0.00	0.00	6'414'215.50	23'742'655.08
	Amortissements		1'896'821.00	1'732'844.00			1'732'844.00	3'629'665.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		15'431'618.58	4'681'371.50			4'681'371.50	20'112'990.08
I-EN.901	Entretien constructif des routes cantonales		14'486'914.88	5'863'338.35			5'863'338.35	20'350'253.23
I-EN.902	Entretien constructif des ouvrages d'art		2'486'787.10	0.00			0.00	2'486'787.10
I-EN.903	Entretien constructif des cours d'eau		354'737.60	550'877.15			550'877.15	905'614.75
<b>Décret du 24 mai 2011 (Crédit de 6.9 mios destiné à l'assainissement et au renforcement de 5 OA)</b>								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1000892	6'900'000.00	1'978'693.40	77'608.45	0.00	0.00	77'608.45	2'056'301.85
	Amortissements		135'886.00	197'869.00			197'869.00	333'755.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		1'842'807.40	-120'260.55			-120'260.55	1'722'546.85
I-RC.014.0005.01	PS CFF de Cressier	1'700'000.00	49'306.25	42'812.75	0.00	0.00	42'812.75	92'119.00
I-RC.014.0010.01	PS de la Tranchée-Verte à Boveresse	900'000.00	788'268.05	3'618.00	0.00	0.00	3'618.00	791'886.05
I-RC.014.0010.02	Pont des Chèvres à Fleurier	2'500'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
I-RC.014.0010.03	Viaduc du Crêt-de-l'Anneau à Travers	800'000.00	0.00	31'177.70	0.00	0.00	31'177.70	31'177.70
I-RC.014.1320.01	Virage de la Motte	1'000'000.00	1'136'948.85	0.00	0.00	0.00	0.00	1'136'948.85
	Divers et imprévus		4'170.25	0.00	0.00	0.00	0.00	4'170.25

Tableau SPCH 1c

Projets / travaux		Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2012	Dépenses totales brutes en 2013	Subventions Conféd. en 2013	Rec. diverses contributions en 2013	Dépenses nettes totales en 2013	Dépenses nettes au 31.12.2013
<b>Décret du 6 juin 2012 (Introduction de MISTRA)</b>								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001066	300'000.00	176'883.15	50'060.85	0.00	0.00	50'060.85	226'944.00
	Amortissements		0.00	35'377.00			35'377.00	35'377.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		176'883.15	14'683.85	0.00	0.00	14'683.85	191'567.00
I-RG.002	Introduction de MISTRA	300'000.00	176'883.15	50'060.85	0.00	0.00	50'060.85	226'944.00
<b>Décret du 6 mars 2013 (Revitalisation Prés-Maréchaux)</b>								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001086	300'000.00	0.00	104'738.00	62'843.00	0.00	41'895.00	41'895.00
	Amortissements		0.00	0.00			0.00	0.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		0.00	104'738.00	62'843.00	0.00	41'895.00	41'895.00
I-RT.204	Revitalisation Prés-Maréchaux	300'000.00	0.00	104'738.00	62'843.00	0.00	41'895.00	41'895.00
<b>Décret du 11 septembre 2013 (MD - giratoire de la Brena)</b>								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001092	165'000.00	0.00	120'854.10	41'272.00	0.00	79'582.10	79'582.10
	Amortissements		0.00	0.00			0.00	0.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		0.00	120'854.10	41'272.00	0.00	79'582.10	79'582.10
I-RC.012.9013	Itinéraire de mobilité douce - La Brena	165'000.00	0.00	120'854.10	41'272.00	0.00	79'582.10	79'582.10
<b>Décret du 11 septembre 2013 (Achat de compteurs trafic)</b>								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001093	200'000.00	0.00	199'355.75	0.00	0.00	199'355.75	199'355.75
	Amortissements		0.00	0.00			0.00	0.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		0.00	199'355.75	0.00	0.00	199'355.75	199'355.75
I-RG.003	Achats de compteurs de trafic	200'000.00	0.00	199'355.75	0.00	0.00	199'355.75	199'355.75
<b>Réseau autoroutier A5 - sans décret, dépenses liées</b>								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1000788		18'915'293.06	30'549'547.41	24'905'211.46	2'223'095.66	3'421'240.29	22'336'533.35
	Situation du numéro d'ordre 4053.3000369		398'094'419.12	1'163'231.09	1'006'711.52	209'489.70	-52'970.13	398'041'448.99
	Amortissements		402'174'101.68	1'926'875.00	0.00	0.00	1'926'875.00	404'100'976.68
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		14'835'610.50	29'785'903.50	25'911'922.98	2'432'585.36	1'441'395.16	16'277'005.66
	Tunnel de Serrières		18'915'293.06	30'549'547.41	24'905'211.46	2'223'095.66	3'421'240.29	22'336'533.35
	Autoroute A5		398'094'419.12	1'163'231.09	1'006'711.52	209'489.70	-52'970.13	398'041'448.99

Tableau SPCH 2

**Récapitulation des dépenses 2013 d'investissements du SPCH  
Comparaison entre les dépenses nettes et les montants budgétés**

Date du décret	Titre	Montants en milliers de francs									
		Coûts effectifs			Coûts budgétés			Ecart			
		Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes	Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes	Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes	Ecart
28.03.1995	10 <sup>e</sup> étape d'aménagement des RC	326	518	-192	560	560	0	560	560	0	-192
04.10.2000	11 <sup>e</sup> étape d'aménagement des RC	10'027	6'607	3'420	13'832	9'035	4'797	13'832	9'035	4'797	-1'377
04.12.2007	Elaboration du dossier de la H20	2'795	0	2'795	3'007	0	3'007	3'007	0	3'007	-212
30.03.2010	Concept d'intervention du tunnel de La Clusette	52	52	0	94	94	0	94	94	0	0
22.08.2012	H18 - Evitement Est de La Chaux-de-Fonds, études d'avant-projets	44	0	44	116	0	116	116	0	116	-72
29.06.2011	Renforcement et réaménagement de la RC1320	1'198	345	853	552.9	0	933	552.9	0	933	-80
30.03.2010	Entretien constructif des RC, OA et cours d'eau	6'414	0	6'414	6'058.1	0	6'658	6'058.1	0	6'658	-244
24.05.2011	Assainissement et renforcement de 5 OA	78	0	78	2134	0	1'074	2134	0	1'074	-996
06.06.2012	Introduction de MISTRA	50	0	50	-1'060 *	0	60	-1'060 *	0	60	-10
06.03.2013	Revitalisation du Seyon aux Prés-Maréchaux	105	63	42	0	0	40	105	0	40	2
11.09.2013	Achat de compteurs de trafic	200	0	200	0	0	200	0	0	200	0
11.09.2013	Mobilité douce (MD) au giratoire de La Brena	121	42	79	0	0	165	121	0	165	-86
	A5 Tunnel de Serrières	30'550	27'128	3'422	39'040	34'355	4'685	39'040	34'355	4'685	-1'263
	A5 tronçons 3/5/7	1'163	1'216	-53	1'270	1'120	150	1'270	1'120	150	-203
		<b>53'123</b>	<b>35'971</b>	<b>17'152</b>	<b>10'369</b>	<b>45'164</b>	<b>21'885</b>	<b>10'369</b>	<b>45'164</b>	<b>21'885</b>	<b>-4'733</b>

\* crédit supplémentaire

## 5. SERVICE DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

### 5.1. Missions

Le service de l'énergie et de l'environnement (SENE) est l'autorité chargée de promouvoir une utilisation économe et rationnelle de tous les agents énergétiques et d'encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables. Il suit et planifie les besoins et l'offre d'énergie du canton. Le SENE protège l'homme et l'environnement des atteintes dont ils peuvent être l'objet. A ce titre, il suit l'évolution de la qualité de l'air, des eaux et du sol et agit en faveur de ces milieux par l'intermédiaire de mesures touchant notamment l'utilisation du territoire, l'entreposage et l'utilisation de substances et produits, les eaux usées et les émissions gazeuses. En outre, il cherche à prévenir des accidents pouvant causer de graves dommages à l'homme et à l'environnement, veille à une bonne gestion des déchets, limite l'exposition au bruit et à certaines radiations.

### 5.2. Objectifs annuels

Les objectifs annuels sont présentés au chapitre 5 *Activités/Réalisations* du présent rapport.

### 5.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

#### *Personnel*

Situation EPT		
Situation début 2013	Situation fin 2013	Différence +/-
34.6	34.6	0
Création de fonctions et engagement de cadres		
Aucun		

#### *Finances*

Les activités du service ont pu être menées en adéquation avec les prévisions budgétaires et sans aucun dépassement significatif; la rubrique "mandats" a dû être augmentée de 50% afin de payer une ressource externe pour reprendre les travaux d'un collaborateur absent de nombreux mois. Quelques crédits supplémentaires modestes sur d'autres rubriques ont été entièrement compensés à l'interne.

Le budget des investissements consacré à l'investigation et l'assainissement des sites pollués n'a pu être utilisé qu'à 45% en raison du manque de ressources disponibles pour la mise en œuvre, le contrôle scientifique et financier des projets, ainsi que la validation des études en cours.

### 5.4. Événements principaux

- Entrée en vigueur de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) révisée, modification de son règlement d'exécution et modification de l'arrêté concernant les subventions sur l'énergie.

- Modification et adaptation du règlement d'exécution de la loi concernant le traitement des déchets (RLTD).
- Diverses interventions du service de piquet lors d'accidents mettant en danger la protection de l'environnement.

## **5.5. Activités / Réalisations**

### ***Information***

#### ***Edition***

4 séries de plusieurs affiches (poussières fines, grilles d'égout, conseils en énergie, nouveautés de la loi sur l'énergie), flyer «Propriétaire responsable» (mise en garde), 7 fiches techniques A Savoir (5 subventions énergie, Peinture et environnement, Potentiel hydroélectrique), réédition de la directive automobile, mode d'emploi pour bricolage, kit pédagogique «Eaux là là» (élaboration romande et bernoise, cycle scolaire 3).

#### ***Diffusion***

Abonnement des communes au journal «Forum Déchets», flyer «Halte aux pollutions des cours d'eau» aux 232 entreprises de peinture et aux 150 apprentis plâtriers-peintres du CPMB, «Doucement la dose» aux 150 apprentis plâtriers-peintres, 25.000 flyers aux propriétaires immobiliers.

#### ***Publication***

Etablissement des statistiques portant sur la consommation finale d'énergie dans le canton de Neuchâtel durant l'année 2012; peinture et environnement – aide-mémoire destiné aux professionnels.

#### ***Médias***

2 conférences de presse (LAEI, campagne antimog), 5 communiqués de presse (nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité, chauffage et climatisation: une source évitable de bruit, étude menée sur le potentiel hydroélectrique, kit pédagogique «Eaux là là», statistiques énergie 2010, 2011 et 2012), 3 publicités dans le tous-ménages de l'Express (63.000 exemplaires), émissions radiophoniques hebdomadaires «Flash-Watt» sur RTN, diffusion d'un spot publicitaire «Sous la grille coule une rivière» sur Canal Alpha (2 mois), transmission des températures moyennes hebdomadaires et des degrés-jours.

#### ***Sites Internet***

Refonte complète de [www.ne.ch/sene](http://www.ne.ch/sene), enrichissement du site [www.energie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch).

#### ***Événements***

Exposition (mesures de la qualité de l'air, poussières fines) aux portes ouvertes A5 Tunnel de Serrières; 3 «Lunch-débat» avec pour thème: La voie SIA vers l'efficacité énergétique, Le LED dans tous ses états, Quartiers durables: mode d'emploi; 2 rencontres-énergie avec les communes: «Cité de l'énergie» et «Éclairage dans l'espace public»; soirée HabitatDurable: subventions et procédures administratives pour les capteurs solaires thermiques.

### **Soutien financier**

Journée anti-littering (ville de Neuchâtel), exposition «Préserver les ressources naturelles en consommant et en recyclant mieux» (COSEDEC, PUSCH), printemps de la mobilité, jardins des énergies renouvelables, apéro solaire, partenariat communication avec Holistic.

### **Formation et conseils**

- Cours de formation aux professionnels (techniciens en gestion énergétique, préparation au certificat de chef d'équipe maçonnerie et génie civil, aspirants et assistants de police, installateurs en brûleurs).
- Cours d'introduction à la norme SIA 380/1 – édition 2009 «L'énergie thermique dans le bâtiment», enseigné aux apprentis dessinateurs en bâtiment.
- Globalement sur l'année, 13 cours ou séances d'information dans le domaine de la législation, de la technique et de l'utilisation rationnelle et économe de l'énergie ont été mis sur pied, ainsi qu'une campagne de sensibilisation à l'énergie pour 47 classes de 6<sup>e</sup> et 39 classes de 7<sup>e</sup> Harmos.

### **Promotion**

- Diffusion des labels MINERGIE, MINERGIE-P et MINERGIE-A. Entretiens et conseils auprès d'architectes, ingénieurs, promoteurs, propriétaires et experts-contrôleurs. Le nombre de bâtiments MINERGIE (terminés ou en cours de travaux) s'élève à ce jour dans le canton à 347;
- Gestion des activités du groupe de pilotage de la Commission bois-énergie lignum (COBEL), en collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) et la Communauté Lignum;
- Participation à la coordination interservices du DDTE: Malvoli, plate-forme EAUX, conférence CTAT.

### **Subventions**

- Le programme de subventions pour l'assainissement énergétique des bâtiments (Programme Bâtiments) a de nouveau rencontré un grand écho dans le canton avec 201 promesses de subvention pour un montant de 2.924.920 francs et avec 203 versements, après contrôle de l'avis d'achèvement des travaux, totalisant un montant de 2.190.665 francs.
- Les autres dossiers réguliers de demandes de subventions progressent: capteurs solaires thermiques (74 dossiers), chauffages au bois (26), pompes à chaleur (5), panneaux solaires photovoltaïques (4), labels MINERGIE (2), MINERGIE-P (1) et MINERGIE-A (1).
- Le Fonds cantonal de l'énergie a été sollicité pour le paiement des subventions d'un montant global d'environ 1.400.000 francs, dont:

Bâtiments MINERGIE (6 bâtiments)	200.880 .
Bâtiments MINERGIE-P (2 bâtiments)	10.000 .
Capteurs solaires (89 installations)	267.206 .
Panneaux photovoltaïques (2 installations)	4.500 .
Chauffage au bois (21 installations)	560.540 .
Projets, études et soutiens divers	382.181 .
Pompes à chaleur (3 installations)	4.000 .

Au 31 décembre 2013, le Fonds de l'énergie est engagé pour des promesses de subventions à hauteur d'environ 1.900.000 francs, ce qui laisse une fortune disponible d'environ 2,6 millions de francs.

- Le Fonds des eaux a été sollicité pour 50 objets pour un montant global de 5.971.720 francs dont:

Projets d'épuration des eaux (38 objets)	5.741.992.
Projets d'adduction en eau potable (12 objets)	229.729.

### ***Bâtiments/installations de l'Etat***

- Coordination avec le service des bâtiments de l'Etat (SBAT) en tant qu'organe de conseil en énergie, en particulier pour les bâtiments de l'Etat dans le cadre de l'article 49 de la loi sur l'énergie concernant les gros consommateurs.
- Organisation du relevé hebdomadaire de la consommation d'énergie thermique dans tous les bâtiments de l'Etat en collaboration avec le SBAT et dans le cadre d'energo.
- Remboursement par la Fondation du centime climatique des émissions de CO<sub>2</sub> économisées par le chauffage au bois du Devens.
- Participation au projet Holistic dans le cadre du 6<sup>e</sup> programme cadre de recherches et développement de l'Union européenne concernant les bâtiments de l'Etat de Neuchâtel localisés dans la zone concernée en ville de Neuchâtel.
- Suivi de la valorisation des déchets urbains produits dans les divers services de l'Etat (collecte du papier – carton) et étude pour celle du PET et des canettes.

### ***Études/expertises***

- Rapport intermédiaire relatif à l'assainissement des débits résiduels au sens de l'article 80 et ss de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux).
- Rapport intermédiaire relatif au rétablissement de la migration du poisson.
- Attributions des mandats relatifs à la planification stratégique en matière de charriage et d'éclusées sur le linéaire des cours d'eau neuchâtelois.
- Pour le Doubs, la planification stratégique est traitée de manière conjointe sur l'ensemble du linéaire, des Brenets à Occourt, par les cantons du Jura et de Neuchâtel, le dossier charriage est piloté par le canton du Jura et le dossier éclusées par le canton de Neuchâtel.
- Lancement d'une étude incluant la mise en place de STEP pilote au Locle qui permettra de valider le système de traitement des micropolluants dans la future STEP du Locle et des Brenets.

### ***Consultations, élaboration de législation***

Le SENE a préparé des projets de réponses du Conseil d'Etat concernant différentes auditions et consultations fédérales soit:

- 4 auditions fédérales concernant des modifications d'ordonnances dans le domaine de l'énergie;
- 2 auditions relatives à la loi sur la protection de l'environnement et 4 auditions sur des ordonnances y relatives.

### **Exécution/police des constructions**

- Mise en application de la révision de la Loi sur l'énergie (LCEn) et de son règlement d'exécution (RELCEn).
- Coordination du travail des experts-contrôleurs des 3 villes compétentes en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie dans le bâtiment.

### **Conventions**

- Poursuite de la démarche de l'article 49 LCEn auprès des 160 gros consommateurs d'énergie recensés dans le canton, soit en collaboration avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), soit à travers les conventions d'objectifs neuchâteloises, soit en suivant la consommation d'énergie des entreprises astreintes à cette mesure.
- Conseils aux cantons romands pour la mise en place des procédures relatives au suivi des gros consommateurs d'énergie.

### **Projet de constructions et chantiers**

#### **Études d'impact sur l'environnement**

Le service a pris position sur dix projets soumis à étude d'impact (2012: 11; 2011: 9; 2010: 6), ainsi que sur plusieurs notices d'impact, en adressant ses évaluations aux autorités compétentes et aux requérants. Sept projets ou planifications subissent une étude d'impact à cause du nombre élevé de places de stationnement et du trafic généré, malgré l'augmentation du seuil légal en 2009.

A elle seule, cette prestation a représenté environ quarante-cinq jours de travail complets, soit davantage que l'année précédente.

#### **Plans d'aménagement et permis de construire**

Le service a pris position sur 767 demandes de permis de construire et plans d'aménagement, de quartier, etc. Il a établi en outre des décisions spéciales dans ses différents domaines d'activité.

Pour 57% des 732 demandes de permis, la durée de l'examen a été inférieure à dix jours (week-ends compris), pour 87% inférieure à trente jours. Dans l'ensemble, 17 jours se sont écoulés en moyenne, week-ends compris, entre l'entrée des demandes de permis de construire et la réexpédition du préavis par le service.

#### **Chantiers et déchets de chantier**

280 inspections ont été effectuées dans le cadre des suivis des chantiers et contrôle des mesures à prendre pour assurer une bonne gestion des déchets, la protection des eaux et la lutte contre les nuisances de chantier.

Un nouveau formulaire de plan de gestion des déchets de chantier ainsi que la demande systématique d'un diagnostic bâtiment dans les cas de démolition ou de transformation de bâtiments ayant été construits avant 1994 ont été introduits.

#### **Décharges et sites pollués**

A la fin de l'année, 737 sites pollués (275 décharges, 406 aires d'exploitation et 48 buttes de tir, 8 accidents) étaient inscrits au cadastre CANEPO. Les deux tiers ne présentent pas de risques d'atteintes à l'environnement. 15% de tous les sites ont maintenant fait l'objet de mesures appropriées, qu'il s'agisse des investigations nécessaires ou d'un assainissement.

La mise à jour régulière du cadastre neuchâtelois des sites pollués (CANÉPO) est assurée sur le guichet d'information du territoire neuchâtelois, afin de renseigner le public, les propriétaires et professionnels sur les mesures nécessaires ou déjà prises sur les parcelles concernées.

Le service a participé aux investigations sur 7 sites pollués industriels. Ces travaux sont liés à des projets de constructions ou transactions immobilières, avec les contraintes liées à cette situation en termes de délais ou pour définir les mesures à mettre en place avant ou pendant les interventions sur le chantier.

Sur la base d'un crédit d'engagement adopté en 2008 par le Grand Conseil pour les sites pollués, le service a poursuivi l'examen de 17 décharges.

Le but des études est d'identifier dans quelle mesure les polluants présents dans les déchets enfouis menacent les eaux souterraines ou de surface et d'établir quels sites pollués doivent être assainis ou surveillés. L'investissement des moyens financiers et en personnel est dès lors adapté au danger potentiel des sites et à l'urgence des mesures nécessaires. En raison du personnel du service limité pour accompagner, réaliser ou examiner les projets, seules les études sur les anciennes décharges où les matériaux enfouis présentent un grave potentiel de nuisances ont été conduites.

Aucun nouveau projet n'a pu être engagé, en raison de la charge que représentent la mise en soumission, la conduite, le contrôle et la validation scientifique de chaque projet pour l'ingénieur à mi-temps affecté à ces tâches. Elles ont en outre été ralenties par le volume des sollicitations par des tiers pour les études de sites industriels et la complexité des cas à traiter. Le service a ainsi été amené à retarder les études qu'il avait initiées selon ses priorités, au profit de celles menées par des tiers qui nécessitaient son expertise. Quelques recours et litiges d'ordre juridique ont constitué des dossiers particulièrement chronophages.

En 2013, moins de la moitié du budget de 970.000 francs a pu être utilisé pour les mandats sur d'anciennes décharges, ainsi que pour de petites participations aux tiers, lorsque l'Etat y est tenu par les dispositions légales fédérales et cantonales.

## **Déchets**

### **Gestion des déchets urbains incinérables**

Après une année complète de mise en œuvre du système de taxes causales, au volume et au poids, pour le financement de la gestion des déchets urbains, les statistiques établies permettent de tirer un bilan de situation à l'échelle du canton. L'introduction de la taxe au sac a entraîné une augmentation de 21% de la valorisation des déchets urbains. Cette augmentation concerne principalement le papier – carton (+ 56%) et les déchets organiques (+ 29%). Avec un taux de valorisation des déchets urbains de 53,5%, le canton de Neuchâtel a rejoint la moyenne nationale et atteint l'objectif fixé par le Plan cantonal de gestion des déchets de 2008. A noter également la diminution de la production globale de déchets urbains de 12% qui reflète l'effort des citoyens à limiter la quantité de déchets qu'ils produisent, même si une élimination illégale des déchets, telle que l'incinération des déchets dans des cheminées de salon ou des chaudières de chauffage privées ne peut pas être exclue.

Certains effets négatifs sont tout de même perceptibles: la qualité du tri des déchets a diminué, l'introduction sans étude de faisabilité de la collecte des plastiques autres que ceux des emballages de boisson entraînent plus de problèmes et de coûts que le maintien de leur incinération, le littering ou l'usage des poubelles publiques pour des sacs poubelles ont augmenté et engendrent des surcoûts d'entretien pour les voiries.

L'information directe à la population se poursuit, divers contrôles ont commencé et l'introduction d'amendes tarifées permet de sanctionner les contrevenants.

### **Déchets industriels (déchets spéciaux)**

Le nombre de remettants de déchets spéciaux actifs dans notre canton s'élève à 2714 entreprises. Ils ont l'obligation de transmettre aux autorités cantonales concernées, la liste des déchets qu'ils

ont acceptés. Le SENE vérifie ces données avant de les transférer à la Confédération. 88 demandes de numéro d'identification pour de nouveaux remettants de déchets spéciaux ont été traitées et 6 autorisations pour preneurs de déchets ont été renouvelées. Le canton compte 19 entreprises au bénéfice d'une autorisation de preneur de déchets spéciaux et 32 entreprises disposent d'une autorisation pour la reprise de déchets soumis à contrôle.

### **Déchets spéciaux des ménages (DSM)**

Malgré la diminution de la production des DSM, on déplore un usage abusif de cette filière par des petites entreprises artisanales qui profitent ainsi de la «gratuité» de ce service dont les coûts, en fait, sont supportés par l'ensemble de la population.

	2009	2010	2011	2012	2013
	total kg				
Quantité de DSM récupérés	85.925	93.970	109.531	138.122	129.616

Les coûts d'élimination des DSM ont passé sous la barre du franc par habitant.

### **Élimination de véhicules**

Plus de cinq cent tonnes de ferraille ont été évacuées sur les places officielles. La baisse du tonnage des carrosseries se poursuit. Les efforts maintenus pour le tri, la séparation des matières recyclables et celles ayant une valeur marchande intéressante ont ainsi permis de valoriser plus de 100 tonnes de matières de valeur (aluminium, cuivre, acier, etc.), 32 tonnes de batteries et 50 catalyseurs. La Société des ciments et bétons (Holcim) à Eclépens et les récupérateurs de pneus usagés, pour une proportion respectivement de trois quarts contre un quart, ont éliminé 1100 tonnes de pneus.

Quelque trente factures ont été envoyées aux personnes ayant abandonné leur véhicule sur le domaine public ou pour les véhicules provenant d'autres cantons ou d'autres pays. Par ailleurs, sur demande des communes et, dans certains cas, de la gendarmerie, le service a traité plus de 80 dossiers et a pris en charge l'évacuation d'environ 30 véhicules abandonnés, plus de la moitié était des véhicules étrangers. Les propriétaires retrouvés ont dû rembourser les frais y relatifs.

### **Protection des eaux et du sol**

#### **Surveillance de la qualité des eaux souterraines**

Le suivi qualitatif semestriel des eaux souterraines du réseau cantonal et fédéral (Naqua) ainsi que la surveillance mensuelle du programme de diminution de nitrates à Valangin (programme selon art. 62a de la loi sur la protection des eaux) se sont poursuivis. Les résultats des analyses vont être communiqués aux distributeurs d'eau afin qu'ils puissent les inclure dans leur démarche d'autocontrôle en matière d'eau de boisson. Une recherche de micropolluants (surtout résidus médicamenteux) a été faite sur 9 points en novembre 2013 et sera répétée sur les mêmes points en mai 2014.

#### **Zones et périmètres de protection des eaux**

La carte de protection des eaux, comportant les secteurs de protection des eaux ainsi que les zones S de protection des eaux, est accessible au public sur le guichet cartographique. Sa mise à jour a été effectuée en fonction des nouvelles données à disposition.

L'étude de délimitation de la zone S de la source de l'Areuse est toujours en travail. La commune de Colombier a entamé une révision des zones S de ses captages, la commune de Gorgier met en œuvre les démarches relatives à la validation de ces nouvelles zones S. La majorité des zones S a été sanctionnée.

### **Lac de Neuchâtel**

En collaboration avec les cantons de Fribourg et Berne, qui effectuent la surveillance des lacs de Bienne et Morat, 11 profils ont été réalisés au point le plus profond (région Pointe du Grain à Bevaix) avec une sonde multiparamètres comprenant la température, le pH, la conductivité et l'oxygène dissous. Des échantillons d'eau pour l'analyse du plancton sont prélevés à chaque sortie. Les analyses physico-chimiques complètes ont été réalisées lors des sorties de février et d'octobre. Les résultats de ces campagnes peuvent être consultés sur le site Internet <http://www.les3Lacs.ch/>. La qualité des eaux du lac est bonne depuis plusieurs années et les normes légales fixées pour l'ensemble des paramètres sont respectées. Une recherche de micropolluants (surtout résidus médicamenteux) a été faite lors du prélèvement d'octobre.

### **Doubs**

Depuis 2012 un prélèvement d'eau mensuel est effectué pour analyses à Villers-le-Lac (entrée du Doubs sur territoire neuchâtelois) et un à l'usine du Refrain (sortie du Doubs du territoire neuchâtelois). Ces deux points font partie du réseau de surveillance international mis sur pied par le «Groupe de travail technique binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse».

La participation aux deux groupes binationaux «gestion des débits» et «amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse» s'est poursuivie; les ONG ont été invitées à certaines séances.

### **Rivières**

Cette année, c'est le bassin versant du Seyon qui a été évalué par 10 séries de prélèvements sur une dizaine de points pour analyses chimiques et évaluation de l'indice biologique (IBCH) et indices diatomées.

Les activités dans le cadre du réseau national de surveillance de la qualité des eaux de surface (réseau Nawa) se sont poursuivies conformément au contrat qui nous lie à la Confédération.

### **Sol**

Les analyses, en collaboration avec la section des sites pollués, donnent une première approche et servent de compléments pour les alentours des sites pollués. En application des recommandations fédérales, des restrictions d'utilisation en terrains agricoles ou privés ont été prononcées.

### **Agriculture**

Le purinage en hiver reste une problématique au niveau de la gestion des cas et de l'image, la réflexion se poursuit avec les services partenaires pour chercher des solutions aux cas récurrents de demandes de dérogations. Néanmoins, le système de dérogation fonctionne bien, les exploitants ont compris la procédure et jouent le jeu.

La mise en application de la nouvelle législation sur la protection des animaux a des conséquences plutôt positives sur les volumes de stockage qui sont réévalués et adaptés dans beaucoup d'exploitations.

## **Évacuation et traitement des eaux**

### **Contrôle de l'exploitation et du fonctionnement des stations d'épuration**

Les 23 stations d'épuration (STEP) communales, intercommunales et une station industrielle ont fait l'objet de 164 contrôles. Pour l'épuration biologique, sur le paramètre de la demande biochimique en oxygène (DBO5), environ 95% des contrôles répondent à la norme. Pour les matières en suspension, le respect des normes atteint 70%.

Bien qu'il n'existe aucune valeur légale, des analyses de micropolluants ont été effectuées sur les 7 STEP susceptibles de devoir traiter ces substances avec la nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux (en cours de révision). Au total, ce sont 25 échantillons qui ont été analysés. Les résultats confirment la nécessité de traiter les micropolluants.

Le suivi de la mise en œuvre des PGEE reste la préoccupation prioritaire. La mise en séparatif des réseaux d'égouts joue un rôle prépondérant dans l'optimisation du fonctionnement des STEP, et grâce aux possibilités de subventionnement par le Fonds des eaux, nous pouvons inciter les communes à réaliser ces mesures et à les accompagner.

### **Travaux et études en cours**

Le dossier de déplacement de la STEP du Locle aux Brenets est en cours et a été présenté aux autorisés fédérales. Compte tenu de la fragilité du milieu récepteur (le Doubs), le traitement des micropolluants sera inclus dans cette nouvelle STEP.

Les stations d'épuration de la commune de Val-de-Travers ne répondent plus aux normes, la commune doit présenter un programme d'assainissement.

57 plans généraux d'évacuation des eaux sur 58 sont maintenant sanctionnés.

### **Boues d'épuration**

Les boues d'épuration du canton, bien qu'éliminées en cimenteries, font toujours l'objet d'analyses (en particulier métaux lourds). Ces analyses permettent d'avoir une image globale indirecte de la qualité des eaux déversées aux égouts.

### **Surveillance de la qualité de l'air**

Le service surveille la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire du canton au moyen de trois stations fixes de mesures en villes du Locle, de la Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Une station complémentaire de la raffinerie de Cressier est installée dans le Grand Marais au Landeron. Une station du réseau national d'observation de la qualité de l'air (NABEL) est installée sur Chaumont au lieu dit «Les Trois-Cheminées».

Les mesures du dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), d'ozone (O<sub>3</sub>) et des poussières fines (PM<sub>10</sub>) sont publiées régulièrement sur le site Internet «[www.ne.ch/air](http://www.ne.ch/air)».

Au travers d'une application nommée «airCheck» pour Smartphone et i-phone, le public peut s'informer, heure par heure, de l'évolution de la qualité de l'air au travers d'un indice de pollution à court terme (IPC), ainsi que des concentrations du NO<sub>2</sub> de l'O<sub>3</sub> et des PM<sub>10</sub>.

Dans le cadre d'études spécifiques liées à la caractérisation de la qualité de l'air, le SENE a engagé ses moyens de mesure complémentaires (stations mobiles ou fixes et capteurs passifs de dioxyde d'azote, d'ozone et d'ammoniac):

- suivi des chantiers du tunnel de Serrières et de Microcity pour répondre aux exigences des études d'impact sur l'environnement (EIE). Il s'agit principalement de mesures de poussières fines, mises à disposition du maître de l'ouvrage avec une périodicité horaire, pour lui permettre d'intervenir en cas d'émissions importantes;
- suivi de la concentration des polluants le long de l'A5 à Cornaux dans le cadre de l'étude d'impact du projet Cornaux II;
- suivi des immissions le long de la H20.

Sur la base des moyens mis en œuvre par le canton, le service a reçu une subvention de 93.877 francs de la Confédération.

### **Météorologie**

Le SENE est l'interlocuteur privilégié de MétéoSuisse pour la mesure et la publication de paramètres météorologiques. Il regroupe toutes les mesures de météorologie réalisées dans le

canton. Ces mesures permettent au SENE, entre autre, de publier hebdomadairement les degrés-jours très utilisés pour l'optimalisation des installations de chauffage.

### ***Plan des mesures***

Le SENE a édité un document sur l'évolution de la qualité de l'air de 2000 à 2012 qui définit aussi un certain nombre de mesures pour répondre aux exigences de l'OPair. Il permettra de réviser le plan des mesures cantonal (art. 31 de l'OPair), lequel devra également répondre à un objectif du plan de législature 2009-2013 pour la politique cantonale de protection de l'air.

### ***Ordonnance fédérale sur les rayonnements non-ionisants (ORNI)***

Le service traite les dossiers de permis de construire touchant le domaine des rayonnements non-ionisants. La plus grande partie de ces permis porte sur les installations de téléphonie mobile, le reste sur des installations à basses fréquences comme les transformateurs.

2013 a été marquée par plusieurs nouveautés dans l'application de l'ORNI qui entraîne souvent un nouveau contrôle de conformité, en particulier la mise en exploitation de la 4G avec de nouvelles bandes de fréquence, ainsi qu'une nouvelle répartition des puissances entre les bandes de fréquence.

La mise en place de nouvelles installations est de plus en plus difficile et les oppositions sont de plus en plus nombreuses. Le SENE doit gérer une partie de ces oppositions, ce qui a généré un surplus de travail considérable.

### ***Bruit et radon***

#### ***Lutte contre le bruit***

Dans le cadre de l'application de l'Ordonnance sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (OBCF), les travaux de l'assainissement de la ligne du pied du Jura (Yverdon - Le Landeron) ont été entamés en automne 2005. En 2012, l'Office fédéral des transports (OFT) a rendu toutes les décisions d'approbation des plans des 13 communes concernées. L'adjudication des projets concernant la réalisation des mesures d'isolation acoustique sur les bâtiments est terminée. Il s'agit plus précisément de la mise en œuvre des mesures complémentaires par la pose de fenêtres antibruit. Le dernier lot concernant la partie ouest de la commune de Neuchâtel a été attribué en automne 2013.

Pour l'ensemble des communes, le projet concerne au total environ 4515 fenêtres, respectivement 367 bâtiments. L'investissement total pour changer ces fenêtres est estimé à 9,5 millions de francs. Les prestations d'ingénieur correspondent de 25% à 35% du montant total des mesures, ce qui est conforme au ratio de l'OFT. L'estimation des honoraires est de 2.750.000 francs. L'exécution est à la charge du canton mais entièrement financée par la Confédération en ce qui concerne les prestations d'ingénieurs et d'architectes. Concernant la réalisation des mesures complémentaires par la pose de fenêtres antibruit, le cas de figure général est celui où le propriétaire est amené à couvrir les frais de réalisation à hauteur de 50% lorsque les nuisances sonores sont comprises entre la valeur limite d'immission (VLI) et la valeur d'alarme (VA) et qu'il décide de procéder à l'assainissement de son bâtiment (pas obligatoire dans ce cas). Le reste est pris en charge par la Confédération.

Le délai final d'assainissement est fixé, selon la législation fédérale au 31 décembre 2015.

#### ***Ordonnance fédérale son et laser (OSLa)***

Le SENE a effectué, comme à l'accoutumée, plusieurs mesurages de contrôles dans des établissements publics et lors de manifestations occasionnelles dans le but de vérifier la protection du public contre les nuisances d'une musique intense. Il est aussi à relever que la présence de rayons laser lors de manifestations occasionnelles est toujours plus fréquente vu le faible coût

d'une telle installation, et ceci sans aucune demande d'autorisation. Comme ces installations ne sont pas utilisées selon les règles de l'art, leurs immissions pourraient être nocives.

Ces constats tendent à démontrer qu'un travail important d'information et de sensibilisation reste à faire auprès des organisateurs notamment.

### ***Cadastre cantonal du radon***

Le premier grand objectif est qu'en Suisse tous les bâtiments dans lesquels la valeur limite est dépassée soient assainis d'ici 2014. Dans cette optique, le SENE, en collaboration avec l'OFSP, a lancé une campagne d'assainissements prioritaires.

La valeur limite applicable aux concentrations de gaz radon dans les locaux d'habitation est de 1000 becquerels par mètre cube (Bq/m<sup>3</sup>) en moyenne par année. Les cantons fixent les délais dans lesquels les travaux d'assainissement doivent être effectués en fonction de l'urgence du cas et des aspects économiques.

Suite aux nouvelles recommandations internationales (WHO Radon Handbook, 2009 et ICRP 115, 2010), l'OFSP a lancé un «Plan d'action national radon» fixant la stratégie de 2012-2020, qui a été approuvé par le Conseil fédéral en 2011. L'effort doit ainsi se porter sur l'assainissement des dépassements de la valeur limite de 1000 Bq/m<sup>3</sup>.

Selon la base de données du radon, 386 bâtiments dépassent très fortement la valeur limite de 1000 Bq/m<sup>3</sup> (44 dépassent même la valeur de 3000 Bq/m<sup>3</sup>) et doivent être assainis en priorité. Afin d'encourager les 20 premiers propriétaires les plus concernés à faire effectuer le diagnostic et élaborer un concept d'assainissement, la Confédération octroie une aide financière de 1000 francs par habitation, déjà reçue par le canton.

## ***Entreprises***

### ***Eaux usées***

#### **Installation de prétraitement des eaux usées industrielles**

La législation impose de vérifier périodiquement que les exploitations qui déversent des eaux usées industrielles respectent les exigences fixées dans les autorisations.

Le SENE veille à alléger au maximum le travail des entreprises en n'exigeant que ce qui est nécessaire. Dans ce cadre, un rapport annuel (33 entreprises) respectivement mensuel (3 entreprises) n'est imposé qu'aux installations de prétraitement dont le volume des rejets est supérieur à 600 m<sup>3</sup>/an. En 2012, notre service a reçu, étudié et pris position sur 36 rapports.

#### **Rejets d'eaux usées industrielles**

20 visites d'entreprises ont été effectuées en 2013. Celles-ci ont conduit à 4 assainissements, à 4 adaptations d'autorisations et à 4 autorisations des rejets.

Des investigations menées en collaboration avec la commune de La Chaux-de-Fonds sur le réseau d'égouts communal ont permis de déterminer l'origine d'une pollution aux solvants halogénés.

Notre service tient à jour une liste des produits dangereux et susceptibles de se retrouver dans les eaux qui sont vendus aux industries. Cette liste contient les caractéristiques de ces produits et leurs principaux constituants. En 2013, elle comptait 291 substances.

### ***Branche automobile***

Les entreprises pratiquant le lavage châssis/moteur ont installé des appareils ou des ouvrages destinés à traiter les eaux usées. Plus de 170 échantillons d'eaux usées ont été prélevés et analysés par des laboratoires privés ou au SENE. Cinq résultats étant au-dessus de la norme (20 mg/l,) des mesures ont été demandées pour corriger cette situation. Environ 150 entreprises ont

conclu un contrat d'analyse avec un laboratoire privé. Il est décevant de remarquer un fléchissement des bonnes pratiques dès que les autorités relâchent leurs contrôles.

### ***Rejets atmosphériques des installations fixes***

#### **Rejets atmosphériques des entreprises**

Les entreprises rejetant les plus grandes quantités de polluants dans l'air sont tenues de mesurer en continu certains paramètres de leurs émissions. Des rapports sont envoyés au SENE permettant ainsi un contrôle continu de ces installations. Périodiquement, le SENE ou des entreprises spécialisées, vérifie que les instruments de mesures installés sur les sites déterminent les mêmes grandeurs que celles mesurées par des méthodes standardisées. En 2013, toutes les vérifications ont constaté le bon fonctionnement des installations de mesures fixes des grands émetteurs dans l'air.

Les autres contrôles et suivis d'assainissement n'amènent pas de commentaires particuliers.

#### **Rejets des chauffages**

Le nombre de courriers générés par le contrôle administratif de toutes les installations techniques varie entre 1500 à 3000 par an ces dernières années.

Le contrôle des chauffages au bois se poursuit, et comme les normes d'émissions concernant les poussières fines ont été fortement abaissées, beaucoup d'installations devront se munir de filtres ces prochaines années.

### ***Risque biologique***

Dans le canton, 23 sites utilisent actuellement des micro-organismes pathogènes et/ou génétiquement modifiés dont un de niveau 3 qui est soumis automatiquement à l'ordonnance sur les accidents majeurs. En 2013, notre service s'est prononcé sur 6 notifications et a effectué 3 inspections (dont le site de niveau 3) doublées d'une campagne de prélèvements en collaboration avec le laboratoire du canton de Bâle-Ville.

### ***Registre des rejets de polluants***

Ce registre ne concerne que les gros émetteurs de polluants. Dans le canton, 10 entreprises sont concernées, parmi lesquelles la raffinerie, les deux usines d'incinération des ordures ménagères et la société Baxter. Notre service vérifie chaque année les données inscrites.

Ce registre est accessible au public.

### ***Protection contre les accidents majeurs (OPAM)***

La répartition des tâches d'exécution liées à l'OPAM a été modifiée en janvier 2013. Dorénavant, tous les aspects concernant les accidents majeurs ont été regroupés au sein d'un seul poste.

Dans le cadre de l'exécution de cette ordonnance, le SENE a inspecté 17 entreprises et validé 8 rapports succincts OPAM (réactualisation et nouveaux dossiers). Une nouvelle collaboration avec le SPCH concernant l'OPAM pour les routes cantonales a été mise en place. Le canton de Neuchâtel a également participé à la mise à jour quadriennale du cadastre fédéral des risques. Le nombre d'entités soumises reste stable.

### ***Taxe COV***

L'ordonnance sur les composés organiques volatils (OCOV) permet aux entreprises s'étant acquittées de la taxe à l'achat de solvants de se faire rembourser si l'élimination des solvants usagés n'a pas nui à l'environnement. En 2013, 57 bilans ont été vérifiés et transmis à la direction générale des douanes pour remboursement, représentant un montant total d'environ 1,2 million de francs.

### **Stockage des hydrocarbures**

On dénombre 11.371 installations de stockage d'hydrocarbures différenciées comme suit:

Réservoirs secteurs	Secteurs sensibles	Secteurs non sensibles
Grand (<250.000 l)	7	7
Moyen (de 2001 l à 250.000 l)	5065	3474
Petit (max. 2000 l – év. en batterie)	1975	843

Durant l'année, 209 mises hors service ont été effectuées.

Sur 627 dossiers d'autorisation d'installations de chauffage (formulaire type «EN-NE3»), seuls 33 (soit 5,2%) concernaient des nouvelles installations d'entreposage d'hydrocarbures. 402 avis de révision ont été envoyés aux propriétaires ayant une installation située en secteur particulièrement menacé du point de vue de la protection des eaux (zones S et secteur A).

4 dénonciations au Ministère public ont été envoyées pour des révisions non effectuées.

Le suivi de la mise hors service ou l'assainissement des réservoirs enterrés à simple paroi s'est poursuivi. Néanmoins, il reste encore environ 400 installations de ce type à assainir d'ici fin 2014.

### **Réduction des émissions d'hydrocarbures dans l'air lors de transvasement des carburants (reprise des vapeurs d'essence)**

En fonction des contrôles effectués par des entreprises privées habilitées, on constate que les systèmes de récupération des vapeurs d'essence fonctionnent de manière satisfaisante. Plus de quarante stations-service ont un nouveau système autosurveillé qui se met automatiquement en alarme lorsqu'un problème de reprise des vapeurs d'essence survient. Si la panne n'est pas réparée dans les 72 heures, le système coupe totalement les distributeurs, le carburant ne peut ainsi plus être délivré. Ces nouveaux appareils ne seront contrôlés officiellement que tous les trois ans.

Ces contrôles sont effectués régulièrement selon les recommandations 22 de Cercl'air et de l'OFEV. Une collaboration avec l'Office de métrologie, qui effectue également des contrôles simples sont effectués par des collaborateurs des deux services SCAV et SENE. Cette année, seuls 2% des stations-service présentaient un problème lors du contrôle.

Le canton a mis sur pied un système d'assainissement et d'autocontrôle des stations-service efficace, preuve en est, l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) a repris nos documents sous l'insistance des entreprises de contrôle et des autres cantons romands.

Le nombre de stations-service dans le canton diminue chaque année comme dans le reste du pays. Ce processus va se poursuivre, puisque les réservoirs enterrés à simple paroi ne peuvent être exploités que jusqu'au 31 décembre 2014.

### **Surveillance du marché des produits chimiques (LChim)**

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim), 24 visites ont été effectuées dans les commerces et entreprises du canton. Sur ces 24 visites, 10 inspections ont été effectuées dans les fromageries du canton suite à un accident avec des produits chimiques survenu dans l'une d'entre elles. Dans la plupart des fromageries contrôlées, il a été constaté des manquements au niveau du stockage des produits chimiques. Un assainissement des installations non-conformes a été demandé pour la fin 2013.

### **Nouvel étiquetage des produits chimiques**

Dans le cadre de la nouvelle réglementation relative à la classification et à l'étiquetage des produits chimiques, entrée en vigueur en 2012, une vingtaine d'entreprises du canton (importateurs, fabricants de produits chimiques) ont suivi une journée d'information en début d'année à Fribourg. Ce genre d'information sera renouvelé en 2014 en collaboration avec les autres cantons romands et l'OFSP.

### **Contrôles douaniers**

Les données douanières relatives aux importations de produits chimiques sont mises à la disposition des cantons sur un site Internet sécurisé de la Confédération. Ce sont globalement les données se rapportant à 6053 (5978 en 2012) avis d'importations de produits chimiques acquis par des entreprises neuchâteloises qui ont été transmises au SENE pour vérification. 21 entreprises ont été informées des dispositions en vigueur et priées de prendre les mesures nécessaires pour la mise en conformité des produits chimiques importés.

### **Laboratoire**

Le laboratoire a enregistré 149 demandes d'analyses et effectué 26.549 analyses sur 829 échantillons.

La collaboration avec le Service des eaux, sols et assainissement du canton de Vaud (SESA), définie par la Convention entre les deux cantons, signée en 1997, a été reconduite. Les analyses des eaux des STEP neuchâteloises ont été confiées au laboratoire du SESA, alors que les produits phytosanitaires des eaux superficielles vaudoises ont été analysés au SENE. Un avenant à cette convention a été signé par les gouvernements des cantons de Vaud et de Neuchâtel, afin d'élargir la collaboration pour d'autres prestations analytiques.

L'échange des prestations entre les services de la protection de l'environnement du canton du Valais (SPE VS) et de Neuchâtel s'est poursuivi. La détermination de la quantité de poussière aspirée (PM10) et des hydrocarbures aromatiques polycycliques, effectuée par le laboratoire du SPE VS, ainsi que les analyses des pesticides et du nonylphenol dans les eaux superficielles du canton du Valais sont prises en charge par le laboratoire du SENE.

Les collaborations existent aussi dans le cadre du réseau Lab'Eaux Suisse avec le Laboratoire cantonal du Jura, le laboratoire du SCAV Vaud et le laboratoire AUE Bâle.

La mise au point de nouvelles méthodes analytiques et de modes opératoires normalisés s'est poursuivie notamment pour les micropolluants dans les eaux usées. Une campagne d'analyses des micropolluants dans les eaux rejetées par les stations d'épuration du canton de Neuchâtel a été réalisée. Les résultats démontrent l'importance de traiter cette problématique dans les années à venir. Des investigations ont été réalisées de manière à déterminer l'origine et l'utilisation de ces micropolluants.

### **Collaborations intercantionales et transfrontalières**

Le SENE poursuit ses collaborations:

- aux analyses comparatives inter-laboratoires organisées par le groupe méthodologie de la CIPEL;
- aux séances plénières et à divers groupes de travail concernant «les plans des mesures et le trafic» et «les émissions Off-Road» dans le cadre de la société des représentants des autorités et des hautes écoles suisses qui traitent de la protection de l'air (Cerc'l'air);
- à la campagne suisse d'intercomparaison des mesures des immissions;
- à une inter-comparaison des moyens de mesure de la qualité de l'air organisée par ATMO Franche-Comté conjointement avec l'INERIS (Institut national français pour la métrologie des immissions). Le SENE a travaillé en étroite collaboration avec l'Office fédéral de métrologie (METAS). Cette inter-comparaison a eu lieu à Besançon;
- avec le canton du Jura, à la mesure de rejets atmosphériques d'installations de combustion de type industriel et de chauffages au bois.

Le SENE est membre de la commission du label Cité de l'énergie, du comité de la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK). Il a participé au groupe de travail EnFK «Contrôle des résultats», présidé celui du «Certificat énergétique cantonal des bâtiments», présidé la Conférence romande des délégués à l'énergie (CRDE) et a participé à ses différents groupes de travail, ainsi qu'à la Conférence romande des responsables de la protection de l'environnement (CREPE).

Le SENE représente l'Etat aux Conseils d'administration des sociétés CADBAR (Chauffage à distance de la Basse-Areuse SA), CRIDEC SA (Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux), ISDS SA (Installation de stockage des déchets stabilisés), et SFMC (Société des Forces Motrices du Châtelot).

## **5.6. Perspectives 2014**

Les intentions de projets et d'activités principales pour 2014 sont les suivantes:

- rédiger un projet de loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) et son règlement d'exécution;
- rédiger un projet de rapport sur une nouvelle conception directrice de l'énergie;
- mettre en œuvre l'application des articles 39 et suivants LCEn concernant l'obligation de déterminer les performances énergétiques des bâtiments;
- rédiger le règlement d'exécution de la LPGE;
- suivre la réalisation de l'étude régionale de l'approvisionnement en eau;
- terminer la première phase de la planification stratégique demandée par la Confédération en matière de charriage, d'éclusées et de libre migration piscicole;
- mettre sur pied la réalisation du rapport relatif aux mesures d'assainissement à mettre en œuvre en matière de maintien des débits résiduels;
- mener une concertation sur les priorités et ressources nécessaires dans la poursuite des investigations pour déterminer le besoin d'assainissement des décharges et autres sites pollués;
- développer les activités permettant de remplir les objectifs de législature et à court terme.

## **6. SERVICE DE LA FAUNE, DES FORETS ET DE LA NATURE**

### **6.1. Missions**

Le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) est chargé d'appliquer de manière coordonnée les législations de ses domaines de compétence et d'assurer la bonne gestion et la pérennité des espaces naturels et de la faune sauvage terrestre et aquatique du canton. Sa mission de conservation de la faune et de la flore, avec une attention particulière pour les espèces rares et menacées, va de pair avec celle de la création d'un réseau cantonal pour la biodiversité.

Le service gère directement une partie du patrimoine écologique cantonal. Plus généralement, en collaboration avec les propriétaires et les autres parties prenantes, il appuie la gestion durable des ressources naturelles renouvelables fauniques, forestières, floristiques et paysagères, qu'il s'agisse de biens à valeur économique ou de services d'utilité publique que ces ressources procurent. Dans ce sens, il veille à susciter la collaboration entre les différents acteurs concernés et à organiser des formations ciblées. Le service assure enfin un rôle important d'information du public et des autorités.

### **6.2. Objectifs annuels**

Après une phase de consolidation structurelle du service, l'année 2013 s'est déroulée conformément à la planification. Néanmoins, la charge de travail a été très élevée en fonction de la poursuite ou du lancement de projets importants, notamment: la gestion intégrée de la région du Creux du Van – Gorges de l'Areuse, la poursuite d'études liées à l'élaboration du plan directeur des rives, la collaboration au développement d'outils "biodiversité et paysage" liés à la politique agricole 2014 - 2017 et au plan de mesures de la "Stratégie Biodiversité Suisse".

Les axes de travail prioritaires ont cependant été suivis et les objectifs du service fixés pour l'année 2013 ont été pour l'essentiel atteints. En reprenant les perspectives projetées, on peut noter que:

#### ***Coordination intercantonale et mise en œuvre des mesures planifiées dans la région du Creux du Van***

La coordination avec le canton de Vaud s'est concrétisée par une première étude conjointe menée sur le plateau du Soliat au sujet des sensibilités floristiques de la zone située entre le mur et la falaise ainsi que le long de tracés VTT potentiels. Le SFFN poursuit la ligne fixée dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil no 12.061. Après quelques tensions apparues en début d'année, toutes les parties prenantes sont à nouveau réunies pour poursuivre une planification intégrée de cette région.

#### ***Classification et concept d'utilisation et d'entretien des chemins forestiers, concept qui sera intégré dans le plan d'aménagement forestier cantonal***

L'état des lieux du réseau de desserte forestière ainsi que sa qualité a demandé plus d'efforts que prévu pour deux raisons: l'ancienneté de l'inventaire existant ainsi que des classifications divergentes de chemins et pistes forestières. Le service dispose maintenant d'une mise à jour complète des chemins forestiers du canton et de leur état. Il suit le développement actuel des nombreuses réflexions en cours (niveaux cantonal et fédéral) sur le sujet pour finaliser un chapitre du plan d'aménagement forestier cantonal qui inclura également une analyse des relations entre desserte forestière et autres usages – en particulier de loisirs.

### ***Planification paysagère et écologique des rives lacustres (en coordination avec le service de l'aménagement du territoire)***

Le SFFN a participé activement à l'étude lancée par le service de l'aménagement du territoire qui vise à poser les bases du développement d'un plan directeur des rives prévu par le plan directeur cantonal. Le SFFN s'est également attelé, en parallèle à cette étude et de manière coordonnée, à contrôler les valeurs naturelles et paysagères présentes sur la rive neuchâteloise du lac de Neuchâtel afin de préciser les secteurs dans lesquels il serait souhaitable ou nécessaire d'aller dans le sens d'une modification des usages, de la gestion ou de l'aménagement en vigueur aujourd'hui. Le résultat de son travail sera intégré dans la deuxième phase prévue par le projet, c'est-à-dire l'établissement du plan proprement dit.

### ***Anticipation des volets "faune, forêts, nature" de la PA 2014 - 2017: promotion d'EcoRéseaux et de la qualité du paysage (en coordination avec le service de l'agriculture)***

Le SFFN a été impliqué de manière étroite au développement du projet qualité paysage de la PA 2014 - 2017 placé sous la responsabilité du service de l'agriculture. Il s'est en particulier préoccupé du fait que les caractéristiques paysagères régionales soient bien prises en compte dans le cadre du développement des études tests menées au Val-de-Ruz et à La Brévine et que la coordination soit assurée entre ces études et les soutiens versés dans les mêmes régions au titre de l'ordonnance sur la qualité écologique, tout particulièrement son volet réseau écologique.

### ***Régulation du cheptel de sangliers (poursuite des efforts) et analyses de population***

La régulation des sangliers demeure un des enjeux du service. L'espèce est connue pour ses facultés d'adaptation et son potentiel reproducteur remarquables. Relâcher la pression cynégétique est susceptible de conduire à une explosion des effectifs et, en corollaire, à une augmentation marquée des dégâts aux cultures. Suite au prélèvement record de 2012, on attendait un fléchissement significatif au niveau des tirs. Celui-ci s'est produit, mais pas dans les proportions attendues. A ce jour, alors que la saison de chasse n'est pas à son terme, près de 130 sangliers ont été prélevés, un nombre qui correspond à peu de chose près à la moyenne annuelle des 15 dernières années.

### ***Mise sous protection de sites de reproduction des batraciens***

La Confédération poursuit la mise à jour des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale. Les observations effectuées ces dernières années ont permis de mettre en valeur de nouveaux sites dans le canton. Ils seront intégrés à la liste figurant en annexe de l'ordonnance.

Des travaux de revitalisation ont en outre été entrepris sur les sites des Foulets (curage de l'étang) et de La Paulière (réaménagement d'un étang en faveur notamment du crapaud accoucheur, grâce à l'implication de deux organisations de protection de la nature: l'APSSA et Pro Natura). Enfin, au niveau cantonal, la préparation des plans d'affectation cantonaux suivants a été initiée: Plan-du-Bois, La Galandruce, La Paulière, Les Eplatures et Les Foulets (Milvignes, Les Brenets, Val-de-Ruz et La Chaux-de-Fonds).

### 6.3. Ressources

#### *Ressources humaines*

<b>Situation EPT</b>		
<b>Situation début 2013</b>	<b>Situation fin 2013</b>	<b>Différence +/-</b>
40.45	40.45	0

En plus des 10 apprentis forestiers-bûcherons formés par les équipes forestières cantonales, le SFFN encadre depuis 2012 une apprentie de commerce au secrétariat du service. En outre, une dizaine de stagiaires (gardes et ingénieurs forestiers, ingénieur(e)s en gestion de la nature) ont collaboré avec le service en 2013.

#### *Ressources financières*

De manière générale, le budget a été respecté et les dépenses bien maîtrisées. Sur le plan des recettes, les ventes de bois ont abouti à un meilleur résultat que ce qui était prévu l'an passé au vu de l'évolution du marché. Grâce notamment à un important mandat attribué par les CFF, les prestations de service ont également permis d'assurer des recettes plus importantes que planifiées. Globalement, le résultat des comptes 2013 s'est avéré plus favorable que celui du budget, en particulier grâce à ces recettes.

#### *Ressources informatiques*

La migration du système d'exploitation s'est déroulée en fin d'année sans difficultés particulières grâce à une mise à niveau anticipée des applications métier par le service et ses partenaires.

Le SFFN a contribué à la migration du nouveau site Internet de l'Etat qui a été mis en ligne en septembre 2013. Son organisation et son contenu ont été repensés afin de faciliter l'accès aux très nombreuses informations publiées sur cette plate-forme.

### 6.4. Evénements principaux

#### ***Séance d'information sur l'avenir de la région du Creux du Van – Gorges de l'Areuse***

Réunies au restaurant des mines d'Asphalte à Travers, une septantaine de personnes ont répondu à l'invitation du chef du DDTE afin d'échanger sur l'avenir de la région du Creux du Van et des Gorges de l'Areuse. Les participants provenaient de tous les milieux concernés: agriculteurs, gestionnaires de forêts, prestataires touristiques et de loisirs, associations de défense de la nature et représentants des administrations communales et cantonales vaudoises et neuchâtelaises. La rencontre avait pour objectif de permettre aux participants d'appréhender la complexité de ce site unique tant au niveau de la conservation de la biodiversité que de la valorisation des activités qui s'y déroulent. Et de présenter une fois à tous les acteurs directement concernés les orientations esquissées pour assurer le développement durable de cet espace.

Le SFFN, accompagné de la division biodiversité et paysage du canton de Vaud, a exposé l'état des lieux des connaissances et les divers outils de planification à disposition pour garantir une gestion intégrée de la région. Un ranger a présenté le bilan très positif des activités de sensibilisation lancées en 2013. Tourisme neuchâtelais a présenté le projet "Enjoy Creux du Van" qui doit permettre de valoriser le potentiel économique de la région dans le respect du développement durable. Ecoforum et Pro Natura ont terminé la partie communication en rappelant la richesse écologique du lieu et la nécessité de la préserver.

Les organisateurs de la rencontre ont conclu l'événement en exprimant leur grande satisfaction de constater la volonté commune d'agir et de déterminer quel sera l'avenir du Creux du Van et des Gorges de l'Areuse. Chacun a pu se rallier à l'idée que la région du Creux du Van mérite d'être mieux valorisée plutôt que simplement "consommée", tout en évitant, comme c'est encore parfois le cas, d'affecter ses qualités naturelles.

### ***Réintroduction de la cistude***

Unique espèce indigène de tortue en Suisse, la cistude d'Europe ne se rencontre plus que dans certaines régions du Plateau, de la vallée du Rhône et du Tessin. Autrefois répandue dans la plupart des zones humides et des cours d'eau de basse altitude du pays, la cistude a vu son aire de distribution et ses effectifs se réduire considérablement au point de la faire figurer sur la Liste Rouge des reptiles menacés de Suisse. Dans le cadre d'un programme de conservation de l'espèce, le canton a procédé, le 21 mai 2013, au lâcher d'une dizaine de cistudes dans le périmètre de la zone de protection cantonale du Parc sauvage de la Vieille-Thielle.

### ***Lancement de la construction du centre forestier de la Montagne de Boudry***

Fin juin 2013, les travaux de construction du futur centre forestier de la Montagne de Boudry ont débuté aux Métairies, sur les hauts de Boudry. Ce bâtiment multifonctionnel, en bois d'origine locale, s'inscrit dans le concept cantonal de modernisation des infrastructures forestières. Il offrira des locaux décents et des conditions de travail améliorées aux gardes forestiers et équipes forestières regroupées des communes de Boudry et Cortaillod. Ce centre accueillera également les bureaux de l'arrondissement forestier de Boudry, ainsi qu'une salle d'accueil pour les écoles et la formation. Le financement est assuré conjointement par les deux communes, l'Etat et des subventions de la Confédération ainsi que de la fondation Karl et Sophie Binding. Le soutien de cette dernière provient d'un prix décerné en 2008 aux propriétaires forestiers de la Montagne de Boudry et il a été destiné à la réalisation de la salle d'accueil.

### ***Augmentation des réseaux écologiques***

Les agriculteurs du canton ont anticipé les changements de la politique agricole 2014 - 2017 à venir en montrant un fort intérêt pour les réseaux écologiques au sens de l'OQE, ainsi que pour les futures contributions à la qualité du paysage. Pour répondre à leur demande, des séances d'information concernant les réseaux écologiques ont été organisées par la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) et la section nature à Fleurier, aux Ponts-de-Martel et au Locle. Deux nouveaux projets ont par ailleurs été approuvés en 2013 par le Département: les EcoRéseaux La Chaux-de-Fonds et Vallée de La Brévine. Le canton compte désormais 12 réseaux écologiques en vigueur, qui regroupent 259 exploitations.

## **6.5. Activités / Réalisations**

### ***Modification du cadre légal, dossiers d'évaluations techniques et juridiques***

La révision de la loi sur les forêts, mise en consultation en 2013, a été jugée nécessaire et a bénéficié d'un accueil favorable. Cependant, les avis reçus ont montré que le projet avait encore besoin d'être adapté et si possible simplifié. En fin d'année passée, des travaux approfondis ont donc été consacrés par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) au texte de loi. La nouvelle version a notamment été discutée avec la Conférence des directeurs cantonaux des forêts lors d'une réunion en présence de la conseillère fédérale Doris Leuthard et du chef du DDTE. Le texte remanié est majoritairement bien accueilli, mais quelques problèmes restent à résoudre. En raison de ces travaux, la transmission du projet de loi du Conseil fédéral au Parlement sera légèrement retardée et est désormais prévue pour le premier semestre 2014. L'objectif d'une entrée en vigueur

au début de 2016 reste toutefois réalisable si le processus politique ne subit pas de retards notables.

Le service a évalué plus de 340 dossiers pour contrôler leur conformité avec les dispositions légales dont il veille à l'application. 198 dossiers concernaient des demandes de permis de construire. La durée de traitement interne moyen a été de 19 jours en 2013. La moitié des dossiers restent moins de 15 jours dans le service. Ces délais sont en diminution par rapport à 2012. De nombreux dossiers sont cependant problématiques et les ressources qui peuvent être affectées à leur traitement n'ont pas pu être augmentées afin de ne pas préjudicier les autres activités du service.

Le service a rendu dans le cadre de la législation sur la pêche et la faune sauvage:

- une trentaine d'autorisations selon la loi fédérale sur la pêche, du 21 juin 1991 (nettoyage, entretien des cours d'eau, stabilisation des berges, curage de lits ou d'étangs, dragage de ports, etc.);
- une cinquantaine de décisions selon la loi cantonale sur la faune sauvage, du 7 février 1995 (capture d'animaux, piégeage, baguage d'oiseaux, détention d'animaux: cerfs, furets, oiseaux de compagnie, entraînement de chiens, concours, stations de soins, etc.).

Une vingtaine de dossiers juridiques (divagation de chiens, application des législations sur la chasse et la pêche dans le lac de Neuchâtel) ont été traités.

En matière de législation forestière, les décisions suivantes ont été délivrées:

- deux dérogations à l'interdiction de défricher de la forêt (giratoire à Neuchâtel et remblayage ancienne carrière à Môtiers) et une autorisation pour construction de minime importance en forêt (terrain d'envol pour parapente à Savagnier);
- trois autorisations pour le partage de forêts privées;
- vingt-deux décisions favorables à une dérogation à la limite des constructions fixée dans les plans d'aménagement communaux ou à la limite des 30 mètres par rapport à une lisière de forêt.

## ***Gestion des espaces et ressources naturels***

### ***Pêche dans le lac de Neuchâtel***

Au moment de l'établissement de ce rapport, les résultats de 2013 ne sont pas connus car les carnets de pêche n'ont pas encore tous été retournés par les pêcheurs. Avec 351,1 tonnes de poissons ayant une valeur commerciale (palées, bondelles, truites, ombles, perches et brochets), les résultats de 2012 sont en nette augmentation par rapport à l'année précédente (248,4 tonnes) et même supérieurs à la moyenne de la pêche depuis 1917 (336,5 tonnes).

En 2013, les pêches de reproduction des truites du lac se sont déroulées durant leur remontée de l'Areuse: elles ont commencé fin octobre et se sont poursuivies au gré des plus fortes eaux jusqu'à fin décembre 2013. Elles ont permis la récolte de 291 individus: 190 femelles (82 mûres) et 101 mâles.

### ***Pêche en rivière***

Comme pour la pêche dans le lac, le service n'est pas encore en possession de tous les carnets, ce qui ne permet pas encore de donner une statistique des prises 2013. 1084 permis de pêche annuels ont été vendus, ce qui représente une légère progression.

Pour comparaison:

- en 2012, 1078 permis vendus et 13.870 truites pêchées,
- en 2011, 1068 permis vendus et 11.302 truites pêchées,
- en 2010, 1029 permis vendus et 13.774 truites pêchées.

Le début de la saison a été excellent, avec plus de 4000 truites pêchées dans les divers cours d'eau du canton. Les mois suivants ont également été favorables à la pêche, avec logiquement une diminution régulière des prises. Par rapport à l'année précédente, les résultats ont été bien meilleurs dans le Buttes, meilleurs dans la Haute-Areuse et le Seyon, un peu meilleurs dans les Gorges de l'Areuse et le Doubs. La Basse-Areuse affiche de nouveau un léger déficit, de même que le Bied des Ponts.

En 2012, les conditions de crues n'ont pas permis de procéder à des pêches de reproducteurs pendant la période favorable au frai. En 2013, cinq journées de pêche ont permis de prélever plus de 600 truites fario, dont une soixantaine de mâles.

## **Faune terrestre**

### **Lièvre**

Les comptages effectués dans les zones de référence montrent une légère diminution des effectifs. Les conditions climatiques défavorables du début d'année pourraient expliquer ce recul. En fonction de la précarité de la situation à laquelle l'espèce est confrontée, la chasse n'a été maintenue que sur une période de quelques jours. Trente individus ont ainsi été prélevés. L'étude comparative de populations de lièvres en fonction de l'habitat lancée avec la collaboration de l'HEPIA se poursuit.

### **Chevreuil**

Conséquence des restrictions de chasse promulguées il y a quelques années, les effectifs de chevreuils se sont reconstitués. Alors limités à une seule bête, les chasseurs ont pu tirer deux chevreuils en 2011 et 2012. Malgré l'augmentation du prélèvement, la population d'ongulés a continué de s'accroître. Il a été dès lors décidé d'octroyer en 2013 trois chevreuils à chaque chasseur, soit deux adultes (mâle et femelle) et un jeune pendant une semaine. Au total, 228 mâles et 219 femelles ont été prélevés. La proportion de jeunes tirés est de 23 %, soit légèrement inférieure aux 25 % préconisés par le concept visant au maintien de l'équilibre sylvocynégétique.

### **Chamois**

Ces quatre dernières années, pour tenter de juguler l'érosion régulière et inexpliquée des effectifs de chamois, seule la moitié des chasseurs inscrits s'est vu attribuer, par tirage au sort, un bracelet. En 2013, la population de chamois a atteint un niveau permettant à chaque chasseur inscrit de prélever un individu. Septante-deux chamois (38 mâles et 34 femelles) ont ainsi été tirés cette année.

### **Sanglier**

Un prélèvement record a été réalisé en 2012, avec près de 300 sangliers tirés par les chasseurs et les gardes-faune. Avec un tel résultat, et sans compter les conditions climatiques et trophiques très difficiles du début d'année, on pouvait s'attendre à une diminution des tirs en 2013, ce que confirme le tableau de chasse qui se monte à 125 bêtes à la fin du mois de décembre. Contrairement à l'année précédente, aucune battue n'a été effectuée dans le périmètre du district franc fédéral et réserve naturelle du Creux du Van.

La méthode de comptage faisant l'objet d'un projet lancé en 2011 avec la collaboration de l'HEPIA est toujours en phase de mise au point.

Sur le front des dégâts, la situation s'est paradoxalement détériorée par rapport à 2012. La faible disponibilité de nourriture en forêt a poussé les sangliers à exploiter d'autres ressources alimentaires, notamment celles disponibles dans les prairies et pâturages. La somme de 160.000 francs prévue au budget pour couvrir les dégâts aux cultures n'a pas suffi. Une demande de crédit supplémentaire de 40.000 francs a été nécessaire pour assurer le versement de la totalité des indemnités aux agriculteurs.

### Autres espèces

Le cerf élaphe poursuit la recolonisation du canton. Une dizaine d'individus a été observée en différents endroits du canton et la première reproduction de l'espèce sur sol neuchâtelois a été enregistrée.

Le loup a fait son apparition au début du mois de mai. Il s'agit de la première observation authentifiée du prédateur dans la partie suisse de l'arc jurassien.

Amphibiens, reptiles, oiseaux et chiroptères font également l'objet de recherches dans lesquelles le service est impliqué.

### Gestion des forêts

Pour les forêts publiques du canton, le taux d'exploitation se situe légèrement en dessus des possibilités légales (107% en tenant compte des forêts de la Confédération) qui sont généralement établies avec retenue dans les plans de gestion.

#### Forêts publiques: volume exploité

Arrondissements	Forêts cantonales		Forêts communales et des corporations		Forêts de la Confédération		Total forêts publiques		Différence (sv)	Taux d'exploitation (%)
	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)		
NE	3.400	3.093	15.850	14.875			19.250	17.968	-1.282	93
BY	2.340	2.569	19.700	21.069			22.040	23.638	1.598	107
VdR	760	201	19.400	23.773	350	0	20.510	23.974	3.464	117
MNE	5.860	6.521	9.005	10.637			14.865	17.158	2.293	115
VdT	2.470	2.323	17.640	18.738			20.110	21.061	951	105
<b>Total</b>	<b>14.830</b>	<b>14.707</b>	<b>81.595</b>	<b>89.093</b>	<b>350</b>	<b>0</b>	<b>96.775</b>	<b>103.799</b>	<b>7.024</b>	<b>107</b>

#### Forêts publiques: assortiments

Assortiments	Résineux (m <sup>3</sup> )	Feuillus (m <sup>3</sup> )	Total	
			(m <sup>3</sup> )	(%)
Bois d'œuvre	50.785	3.859	54.645	64
Bois d'industrie	1.188	5.901	7.089	8
Bois d'énergie	7.050	16.237	23.287	27
<b>Totaux</b>	<b>59.023</b>	<b>25.997</b>	<b>85.021</b>	<b>100</b>
en %	69	31		100

Au total 103.799 sylves (sv) ont été martelées par les ingénieurs forestiers d'arrondissement et les forestiers de cantonnement dans 219 divisions de forêts publiques (aucune en forêts de la Confédération, 39 en forêts cantonales et 180 en forêts communales). Dans les forêts de l'Etat et des communes, ce volume une fois façonné a donné 85.021 m<sup>3</sup> de bois qui ont été commercialisés de la manière suivante: 54.645 m<sup>3</sup> de bois de service, 7089 m<sup>3</sup> de bois d'industrie et 23.287 m<sup>3</sup> de bois d'énergie dont 17.597 m<sup>3</sup> servent à la préparation d'environ 49.270 m<sup>3</sup> de plaquettes forestières. Le prix moyen des grumes résineuses saines vendues en écorce s'est élevé, selon la mercuriale des forêts publiques, à francs 86.65 par m<sup>3</sup>, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

Dans les forêts privées, les 470 autorisations de coupe délivrées portent sur 65.732 sylves martelées par les agents du service, volume légèrement supérieur à l'exercice précédent.

Les propriétaires publics se sont mobilisés de manière conséquente pour valoriser le bois produit. L'exportation de cette matière première sous forme de grumes a augmenté en 2013, en raison

d'une lente reprise économique sur le marché européen des sciages, toujours principalement vers des scieries françaises et très peu vers l'Allemagne (49.779 m<sup>3</sup> exportés sur la base des certificats d'origine).

Ce résultat, qui retrouve presque son niveau de 2010, est le fruit des synergies qui existent entre les collaborateurs forestiers du service, les propriétaires et les entrepreneurs forestiers ainsi que la conséquence d'un esprit commun concernant l'entretien et la durabilité des écosystèmes forestiers multifonctionnels de notre canton. Ce bilan est favorable aux régions périphériques puisqu'il représente un chiffre d'affaires qui avoisine les 16 millions de francs uniquement en ce qui concerne le revenu de la vente des bois, montant auquel il convient d'ajouter ceux générés par la filière de deuxième transformation du bois ainsi que les services environnementaux, sociaux et du maintien de la biodiversité rendus par la forêt. Par rapport à 2012, on constate une légère reprise économique en raison d'une demande soutenue et de stocks bas en début de saison sur le marché français. Si la part de bois énergie commercialisée a encore augmenté et représente désormais près de 27% du volume exploité, il est intéressant de noter que les ventes de bois d'œuvre représentent encore près de 81% des recettes enregistrées pour les forêts publiques, attestant de l'importance du bois de qualité produit dans les forêts neuchâteloises.

### ***Entretien de forêts multifonctionnelles***

Dans le cadre des conventions-programmes pour l'entretien de forêts multifonctionnelles, les subventions relatives à la seconde tranche de la période 2012-2015 ont pu être versées. Pour rappel, ce sont 69 propriétaires de forêts publiques et 151 propriétaires privés qui ont conclu un accord de prestations avec l'Etat de Neuchâtel pour l'entretien de la forêt multifonctionnelle. Au total, les contributions fédérales 2013 se montent à 2.501.861 francs et les contributions cantonales à 906.102 francs. Elles sont destinées à promouvoir le rôle protecteur de la forêt, à établir et entretenir les infrastructures forestières, à rédiger des plans de gestion ou leur révision, à assurer les soins aux jeunes peuplements et à promouvoir la diversité biologique de la forêt. Entre 2012 et 2015, 71 plans de gestion forestiers privés seront rédigés, dont 39 seront nouveaux, pour un total de près de 750 ha. Les propriétaires concernés se doteront ainsi d'un instrument de gestion durable pour leurs forêts.

### ***Evolution de la surface forestière, utilisation de données Lidar***

La modification de l'ordonnance fédérale sur les forêts implique d'avoir une connaissance de l'évolution de la surface forestière documentée statistiquement sur une période relativement longue et suffisamment précise pour obtenir des résultats significatifs. Dans un premier temps, le canton de Neuchâtel a lancé une étude sur l'évolution de ces surfaces boisées sur la base des relevés Lidar réalisés en 2001 et 2010. Les premiers résultats démontrent une légère augmentation, entre 1 et 4% selon les méthodes d'analyse, de la surface boisée absolue durant cette période. A titre comparatif mais sur une plus longue période (entre les inventaires forestiers nationaux de 1985 et 2005), l'évolution de la surface boisée du Jura romand a été estimée à env. 3%. L'étude de détail sur Neuchâtel sera poursuivie par un complément historique basé sur les images aériennes prises en 1981 et 1990. Il n'y a pas de grand bouleversement à attendre de ces compléments, mais il sera intéressant d'observer l'évolution des variations par district voire communes et important de définir (ou non, vu les faibles variations dans le temps) les régions où la forêt augmente de manière significative.

Neuchâtel reste un des cantons à la pointe du traitement de données Lidar, tant du point de vue méthodologique que de valorisation des informations issues de ces données. Comme annoncé l'an passé, le SFFN s'est associé au SGRF/SITN ainsi qu'à tous les cantons romands afin de développer des méthodes d'inventaire et de caractérisation des essences forestières sur la base de ce type de données. A l'initiative des cantons de Neuchâtel et de Vaud, un étudiant de l'EPFL a été accompagné par un groupe de travail et d'échange incluant plusieurs spécialistes romands pour déposer un projet au comité de sélection du fonds pour la recherche sur la forêt et le bois. Le financement de ce projet a été approuvé à hauteur d'env. 120.000 francs. Le canton de Neuchâtel sera donc un "site expérimental" de premier choix pour la réalisation de ce projet de recherche de 2014 à 2017.

### **Activités d'information**

Comme à l'accoutumée, les collaborateurs de la section forêts ont très souvent été contactés afin d'organiser des séances et visites d'information au sujet de nos massifs, connus loin à la ronde. Parmi de très nombreuses interactions, on peut mentionner la visite au Val-de-Travers d'une délégation chinoise, d'un groupe d'une soixantaine de forestiers internationaux (issus de nombreux pays, invités par la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires de Zollikofen) et enfin la tenue de la conférence nationale des ingénieurs forestiers cantonaux à Neuchâtel, avec une excursion à Boudry. Sur un plan plus régional, la présentation qui a été faite aux médias du nouveau martéloscope de Couvet fut un succès.

### **Gestion des espaces naturels**

#### **Prairies sèches**

L'ordonnance sur les prairies et pâturages secs (OPPS) est entrée en vigueur début 2010. Les cantons ont 10 ans pour mettre les objets sous protection. En 2013, le canton a poursuivi le travail entamé en 2011 auprès des agriculteurs pour les inciter à exploiter les PPS situés dans la surface agricole utile (SAU) de manière extensive et à les inscrire pour pouvoir bénéficier des contributions au sens de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE).

Des travaux de débroussaillage importants ont pu être réalisés sur l'objet 2773 Les Monts Orientaux (commune du Locle) par des civilistes chapeautés par la FAFE (Fondation Actions en Faveur de l'Environnement). Pour mettre en œuvre ces travaux sur les talus situés au bord des voies de chemin de fer, la section nature a collaboré étroitement avec les CFF, la section forêts et le forestier de cantonnement de la Ville du Locle.

#### **Inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP)**

Le Conseil d'Etat a adopté et sanctionné, en date du 18 décembre 2013, le plan d'affectation cantonal (PAC) "Planfet-Les Bourquin" sur la commune de la Côte-aux-Fées, mettant ainsi sous protection 3 objets (14, 17 et 34) inscrits dans cet inventaire.

La mise en œuvre des mesures préconisées par les études techniques de l'ICOP ou définies dans le cadre de la procédure d'élaboration du catalogue de mesures nature (CM-Nature) a été poursuivie.

Dans le PAC du Parc sauvage de la Vieille Thielle, une étude de détail concernant la modification du fonctionnement de la station de pompage et des drainages a été mandatée à un bureau spécialisé et ses résultats validés par le groupe de travail ad hoc.

#### **Travaux de gestion dans les marais d'importance nationale**

Le SFFN a poursuivi les importants travaux de régénération débutés en 2010 dans la tourbière du Bois-des-Lattes (commune des Ponts-de-Martel). Après une mise à l'enquête publique, ces travaux ont été réalisés sur une parcelle propriété de Pro Natura Neuchâtel. Ils ont débuté en septembre pour se terminer début décembre 2013. Le but de ces travaux est de diminuer l'assèchement du marais en conservant l'eau dans la masse de tourbe.

Cinq palissades en bois ont été construites afin de remettre en eau une ancienne fosse de tourbage et 900 mètres linéaires de rigoles de drainage ont été comblés avec 630 m<sup>3</sup> d'un mélange de copeaux et de sciure. Ces techniques de régénération, utilisées à plusieurs reprises, s'avèrent efficaces. Du 2 au 6 septembre 2013, 12 civilistes ont été engagés par le biais de la Fondation action en faveur de l'environnement (FAFE) pour effectuer des travaux de débroussaillage dans plusieurs marais d'importance nationale du canton.

Le 31 janvier 2013, les méthodes de régénération et les résultats des suivis scientifiques des tourbières du canton ont été présentés lors d'un séminaire international sur les marais organisé par l'Université de Neuchâtel. Le 25 mai 2013, une balade-découverte du marais du Bois des Lattes a

été organisée dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Nature, organisée par "la Salamandre".

Le 13 juin 2013, les techniques de régénération des tourbières ont été présentées à un groupe de norvégiens responsables de la mesure de compensation d'un projet de construction d'un barrage hydro-électrique au sud de Bergen. Cette mesure de compensation vise la renaturation d'un complexe de hauts et bas-marais.

Un colloque franco-suisse sur le thème des zones humides organisé par le Pôle relais tourbière, le Parc naturel régional du Haut-Doubs, le conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, BIOP support (OFEV) et le SFFN a eu lieu du 8 au 10 octobre 2013 à Labergement-Sainte-Marie (Franche-Comté). Des besoins de coordination en termes de protection, de gestion et de suivi des marais à l'échelle de l'Arc jurassien ont été relevés et un second colloque sera organisé en 2014 afin d'y répondre.

### ***Suivi de l'effet des mesures dans les milieux naturels***

Le programme de suivi des mesures de gestion des milieux naturels a été poursuivi en 2013. Les sites du Creux du Van et des Rièdes (Cornaux/St-Blaise) ont fait l'objet de relevés écologiques.

Dans les marais, les mesures de gestion réalisées au Cachot (communes du Cerneux-Péquignot et de La Chaux-du-Milieu), à Rond-Buisson (commune de La Brévine), au marais des Saignes-Jeanne (communes du Cerneux-Péquignot et de La Chaux-du-Milieu) et au Marais-Rouge (commune des Ponts-de-Martel) font l'objet de suivis scientifiques ciblés. Les résultats obtenus montrent toujours un rehaussement général de la nappe d'eau dans les masses de tourbe, une augmentation de la couverture des sphaignes dans les secteurs nouvellement inondés et une stabilisation voire une augmentation des populations d'espèces végétales et animales typiques des tourbières. Ce suivi a pu être mené avec l'appui de Mme Florence Bovay qui a effectué un stage au sein du SFFN du 6 mai au 6 novembre 2013.

### ***Mise en œuvre de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE)***

Comme chaque année, de nouvelles surfaces ont été expertisées et mises au bénéfice des contributions OQE qualité. Ces nouvelles surfaces comprennent 39 hectares de prairies (13 hectares ont obtenu la qualité OQE), 110 arbres pour les vergers (66 avec qualité), 1,2 hectare de haies (0,87 hectare avec qualité), 199 hectares de pâturages extensifs et boisés (70 hectares avec qualité flore et 64 hectares avec qualité structures) et trois vignes (130 ares avec qualité).

### ***Espèces invasives***

L'inventaire cantonal des néophytes se poursuit via les annonces faites sur le système d'information du territoire neuchâtelois (SITN). Le SFFN, le SAGR et le SENE (coordination néophytes Neuchâtel) ont participé pour la seconde fois aux journées nationales d'actions Néobiota, organisées au niveau Suisse du 20 au 22 juin 2013. Cette année, la coordination a organisé deux actions: la lutte contre les séneçons du Cap près de Vaumarcus, une espèce qui progresse dans le canton par l'ouest le long des voies rapides, et la tenue d'un stand d'information en Ville de Neuchâtel.

### ***Plan d'action flore***

Dans le cadre du plan d'action pour la sauvegarde du sabot-de-Vénus, quinze nouvelles plantules ont été implantées dans la réserve du Creux du Van. La technique de la pollinisation artificielle a été reconduite et toutes les fleurs fécondées ont produit des fruits. Une des capsules a permis de réaliser un premier essai de semis direct. De plus, au pied du versant nord de Chaumont, des travaux forestiers en faveur du sabot-de-Vénus ont été réalisés dans les forêts de Valangin et Savagnier par les équipes forestières sur des sites qui abritaient jadis ces fameuses orchidées.

## **6.6. Perspectives 2014**

Les priorités du service pour l'année 2014 se concentreront sur les domaines suivants:

- Coordination intercantonale et mise en œuvre des mesures planifiées dans la région du Creux du Van (poursuite et concrétisation).
- Finalisation du concept d'utilisation et d'entretien des chemins forestiers et intégration du chapitre "surfaces forestières" dans le plan d'aménagement forestier cantonal.
- Mise en œuvre des volets "faune, forêts, nature" de la PA 2014-2017: promotion d'EcoRéseaux et de la qualité du paysage (coordination avec le service de l'agriculture).
- Régulation du cheptel de sangliers (poursuite des efforts) et analyses de population.
- Reprise de dossiers ICOP (divers objets).
- Mise sous protection de sites de reproduction des batraciens.

## **7. SERVICE DE L'AGRICULTURE**

### **7.1. Missions**

Le service de l'agriculture a pour missions d'une part l'application et l'exécution, au niveau cantonal, de la politique agricole fédérale (paiements directs, améliorations structurelles, droit foncier rural et bail à ferme agricole, viticulture, etc.) et d'autre part la mise en œuvre de la politique agricole cantonale dans les domaines de la promotion de l'agriculture et des produits agricoles et viticoles, des mesures sociales d'accompagnement, de la vulgarisation et des améliorations structurelles (améliorations foncières et constructions rurales).

Par son action, le service a pour objectifs stratégiques d'accompagner et de soutenir le secteur agricole pour qu'il puisse garantir une production et un approvisionnement sûrs et compétitifs, utiliser avec efficacité les ressources naturelles et encourager une consommation durable, renforcer la vitalité et l'attractivité de l'espace rural, ainsi qu'encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'agriculture.

Le service gère et administre Evologia, pôle de développement du secteur primaire voué à la formation et à la sensibilisation à la terre et à la nature. Ses missions relèvent de la réinsertion des personnes en difficultés sur la plan social, de l'emploi et de la santé (AI); de l'organisation de manifestations dans le domaine culturel (musique, théâtre, créations ornementales) et populaire qui concernent le secteur primaire et environnemental. De plus, il assure l'intendance complète du site de Evologia à Cernier (entretien des bâtiments du site, entretien des viabilités, gestion des biens immobiliers) et la formation des apprentis.

### **7.2. Objectifs annuels**

Les objectifs annuels sont présentés sous le chapitre 5 *Activités/Réalisations* du présent rapport. Les éventuels objectifs n'ayant pas été réalisés y figurent également.

### **7.3. Ressources**

#### ***Ressources humaines***

L'effectif du personnel est resté stable tout au long de l'année (EPT total: 34,4).

Madame Edmée Rembault-Necker, directrice de l'office des vins et produits du terroir, a quitté sa fonction au 31 décembre 2013. Madame Danielle Schneider, son adjointe, a fait valoir son droit à la retraite également pour la fin de cette année.

#### ***Ressources financières***

#### ***Comptes de fonctionnement***

Le niveau d'activités du service a été en adéquation avec les prévisions budgétaires, à l'exception de la non-réalisation de ventes de fermes de l'Etat, ce qui se traduit par un solde négatif de 1.921.000 francs. Evologia affiche un solde positif de 150.000 francs pour raison d'économie de personnel et de revenus supplémentaires liés à l'augmentation de l'activité de réinsertion professionnelle.

### **Comptes d'investissement**

Les dépenses du service montrent une sous-utilisation de 461.200 francs en raison de conditions météorologiques défavorables à l'avancement de travaux d'améliorations foncières. Evologia ne disposait pas de montants au titre des investissements.

## **7.4. Événements principaux**

### **Politique agricole fédérale**

La politique agricole fédérale PA 14-17 a été adoptée et l'année en cours a été consacrée à l'examen des ordonnances d'application et de leurs conséquences pour l'agriculture neuchâteloise.

L'élément central de la PA 14-17 est l'abandon du système actuel à deux piliers (paiements directs généraux et écologiques) au profit de sept types de contributions aux objectifs ciblés, soit:

- à la sécurité de l'approvisionnement pour le maintien d'un approvisionnement sûr de la population en denrées alimentaires;
- à la biodiversité pour le maintien et la promotion de la diversité des espèces;
- à la qualité du paysage pour la préservation, la promotion et le développement de la diversité des paysages cultivés;
- au système de production pour la promotion des modes de production particulièrement en accord avec la nature et respectueux de l'environnement et des animaux (par ex. agriculture bio et production intégrée);
- à l'utilisation durable des ressources naturelles et à l'utilisation efficiente des moyens de production;
- de transition pour assurer une évolution socialement supportable.

Les contributions actuelles, liées aux animaux, seront supprimées et essentiellement réallouées aux contributions à la sécurité de l'approvisionnement. Cette nouvelle attribution des contributions s'accompagne aussi d'une nouvelle pondération financière et d'un renforcement des programmes volontaires.

Le montant des subventions versées par la Confédération au Canton de Neuchâtel au titre des paiements directs s'élève à 74,7 millions de francs en 2013.

### **Politique agricole cantonale**

Trois nouveaux crédits d'engagement, totalisant un montant de 6,544 millions de francs destinés à l'agrandissement et l'assainissement de l'Abattoir régional des Ponts-de-Martel, la construction d'une nouvelle fromagerie aux Bayards, ainsi que des projets individuels de constructions rurales, ont été accordés le 29 janvier 2013. Ils génèrent des investissements totaux pour 42,341 millions de francs et permettront de solliciter 5,581 millions de contributions fédérales.

Un bilan quant à l'état des fromageries neuchâteloises a été réalisé au printemps 2013 et montre que plusieurs fromageries nécessitent un assainissement conséquent. Il s'agit en particulier des fromageries de La Brévine, Bémont et La Sagne pour lesquelles une demande de crédit de 2,6 millions de francs sera présentée au début 2014.

La concrétisation de ces divers projets à financer s'inscrit dans le renforcement de l'espace rural, contribuant ainsi à un développement économique harmonieux et à l'occupation décentralisée du territoire.

La révision du PAC viticole (plan d'affectation cantonal de la zone viticole) a pour buts de maintenir une surface minimale d'environ 600 hectares de vignes et de coordonner l'objectif de protection du

vignoble avec l'urbanisation et l'agriculture. Les sites potentiels d'extension du vignoble ont été identifiés pour engager la procédure de révision du PAC.

## **7.5. Activités / Réalisations**

En 2013, les principaux objectifs du service ont été:

- La mise en œuvre des mesures de politique agricole fédérale en particulier dans les domaines des paiements directs à l'agriculture, des améliorations structurelles agricoles, du droit foncier rural, ainsi que du bail à ferme agricole.
- Le développement de plans de gestion intégrée des pâturages boisés et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologiques en collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature.
- La mise en œuvre, dans les limites du budget, des diverses mesures de soutien découlant de la politique agricole cantonale.
- L'engagement d'un groupe de travail et d'un groupe de pilotage pour la sélection de sites potentiels d'extension de la zone viticole dans le cadre de la révision du Plan d'affectation cantonal viticole.
- L'intégration d'Evologia dans le service de l'agriculture pour la création d'une seule unité administrative dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- La préparation du service en vue d'adhérer au projet pilote appelé "GEM-light" (gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### **Office des améliorations foncières**

L'office est chargé de l'application de la législation en matière d'améliorations foncières, en particulier dans les domaines des remaniements parcellaires, des drainages, des chemins agricoles, des adductions d'eau et des amenées d'électricité. Il effectue également des travaux géométriques liés aux améliorations foncières, établit et met à jour le cadastre des drainages, apporte son soutien technique et administratif aux travaux des commissions d'experts et s'occupe de la gestion des domaines et terres agricoles de l'Etat.

Des opérations géométriques se sont déroulées à La Côte-aux-Fées. L'épuration des servitudes est en cours et de nombreux entretiens avec les propriétaires concernés et la commune ont permis de définir les servitudes anciennes à radier, celles à maintenir et les nouvelles servitudes à créer. Ce travail d'analyse n'étant pas encore terminé, il se poursuivra en 2014 pour aboutir à une enquête publique. L'abornement des nouvelles parcelles est en cours et se poursuivra également sur plusieurs années.

A Bevaix, des derniers travaux d'assainissement (remplacement et pose de nouveaux drains) ont été réalisés cet automne. Après avoir réglé ses dernières opérations administratives, le syndicat pourrait être dissous en 2014.

A Gorgier, les travaux de construction des chemins se sont terminés en 2013, alors que les travaux d'assainissements (captages de résurgences) vont se poursuivre encore en 2014. Les travaux d'abornement et de mensuration officielle sont en cours.

A Engollon, les travaux de construction des chemins se sont terminés et les chemins ont été remis à la commune de Val-de-Ruz pour qu'elle en règle l'entretien. Une procédure est en cours pour réaliser des travaux supplémentaires de revêtement de quatre chemins, travaux rendus nécessaires par l'arrivée de grandes quantités d'eau en surface.

A Savagnier, les travaux de construction des chemins ont démarré en été. Les conditions climatiques défavorables du printemps et de l'automne les ont toutefois limités. Les travaux se réaliseront par étapes, le périmètre du syndicat ayant été partagé en 2 secteurs, Est et Ouest. Les travaux d'assainissements (réfection des drainages et pose de nouveaux collecteurs) profiteront de la réalisation des nouveaux accès et diminueront ainsi les emprises et pertes de cultures.

A la Côtière (territoires de Fenin, Vilars et Saules), la commission d'experts a pu prendre les vœux au printemps et l'étude du nouvel état parcellaire est en bonne voie de finalisation.

En coordination avec le service de la faune, des forêts et de la nature, les études préliminaires se sont poursuivies en vue de trouver une solution intégrant des opérations d'améliorations foncières pour la mise en application du Plan d'affectation cantonal du marais dans la Vallée de La Brévine. Le bureau d'ingénieurs mandaté a présenté au groupe d'études à la fin de l'automne un avant-projet avec devis.

Dans les travaux de drainages, notre office a apporté son aide technique et administrative pour l'exécution de plus d'une vingtaine de dossiers, en grande majorité au Val-de-Ruz.

Dans le domaine des mesures individuelles bénéficiant d'une aide à titre d'améliorations structurelles, la réfection d'un accès de ferme a été réalisée au Locle et des amenées d'électricité à des fermes isolées ont été menées en parallèle avec des travaux d'amélioration de liaisons électriques à La Brévine et à La Chaux-de-Fonds. Des projets sont également en cours de réalisation avec les communes de La Brévine et d'Enges pour la réfection de chemins communaux.

Sur la base des travaux effectués cette année, les subventions suivantes ont été versées par la Confédération et le canton:

	Subventions fédérales [Fr.]	Subventions cantonales [Fr.]
Syndicats AF	757.000	560.000
Accès de ferme	24.372	37.496
Amenées électricité	-	20.882
Chemins communaux	184.000	260.000
Etudes projets AF	-	20.520
Total	965.372	898.898

### ***Propriétés foncières agricoles de l'Etat***

Conformément aux attributions du service, l'office a assuré la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'Etat.

Durant l'exercice 2013, 433.764 fr. 70 de fermages ont été facturés.

Après déduction de divers frais, 10.210 francs ont été rétrocédés aux établissements et installations militaires de Colombier, 8538 francs au service de la faune, des forêts et de la nature, 5513 francs au service de l'économie, 25.985 francs au service des ponts et chaussées pour les routes cantonales et 15.270 fr. 50 pour la N5.

Dans le cadre du crédit budgétaire, l'entretien des entreprises et immeubles agricoles a été poursuivi dans la limite des moyens financiers à disposition, soit 204.000 francs.

Les fermes de La Grébille et La Ferme modèle ont été vendues aux fermiers pour un montant total de 1,141 million de francs.

### ***Perspectives***

Les syndicats d'améliorations foncières de La Côte-aux-Fées, Gorgier, Engollon, Savagnier et La Côtière continueront d'être soutenus ces prochaines années avec des contributions d'améliorations foncières.

Dans la Vallée de La Brévine, il faudra affiner l'avant-projet avec devis et le présenter aux propriétaires concernés, avant d'envisager la constitution d'un syndicat d'améliorations foncières au deuxième semestre 2014.

En matière de projets individuels, il est prévu de continuer de soutenir particuliers et communes pour réfectionner des chemins de dévestiture agricole.

Sur les hauteurs de La Chaux-de-Fonds, dans la région de La Sombaille, un projet d'extension du réseau d'alimentation en eau potable et eau de secours devra être finalisé et mis à l'enquête publique, en collaboration étroite avec Viteos et l'ECAP.

Au niveau des drainages, la commune de Val-de-Ruz souhaite trouver des solutions aux problèmes récurrents de drainage sur le territoire de Chézard-Saint-Martin. Un groupe d'étude, soutenu par l'office, devra plancher sur les travaux indispensables à réaliser.

Un nouveau crédit d'améliorations foncières devra être sollicité pour la réalisation de ces projets.

### ***Office de l'approvisionnement économique du pays (OCAE)***

La Confédération, par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE), définit annuellement de nouveaux objectifs à atteindre par les cantons, en matière de préparation de l'approvisionnement économique (AEP) en cas de crise, soit lorsque l'économie ne peut plus pourvoir, par ses propres moyens, à l'approvisionnement en biens essentiels pour la population et l'économie. Pour 2013, les objectifs fixés ont consisté à la mise en œuvre d'investigations pour la gestion réglementée du mazout par l'intermédiaire d'un formulaire relatif aux données sur la chaufferie en liaison avec le contrôle cantonal des brûleurs ainsi que la participation du canton à la procédure de consultation liée à la révision de la loi sur l'approvisionnement économique du pays (LAP). Ces objectifs ont été réalisés dans les délais impartis.

Les cadres de l'office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE) se sont réunis en séance de travail le 29 janvier 2013. A cette occasion, le bilan des activités 2012 a été dressé et les objectifs 2013 pour le canton ont été assignés, en présence de M. F. Burkhalter, de l'OFAE.

### ***Commission foncière agricole***

La commission foncière agricole est chargée principalement de l'application du droit foncier rural (LDFR) et de statuer sur les crédits d'investissements agricoles. Elle seconde également le service dans l'application de la législation sur le bail à ferme agricole.

#### ***Baux à ferme***

Onze cas, dont cinq entreprises, un bâtiment et cinq champs, ont été soumis à examen, pour approbation. Cinq décisions relatives à l'affermage par parcelles ont été rendues.

#### ***Droit foncier rural***

La loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR du 4 octobre 1991), entrée en vigueur le 1er janvier 1994, régit les restrictions de droit public dans les rapports juridiques concernant les entreprises et les immeubles agricoles.

La commission foncière agricole a rendu 157 décisions et encore examiné davantage de requêtes en matière de partage matériel des entreprises agricoles et de morcellement des immeubles agricoles (art. 58 et suivants LDFR), d'acquisition des entreprises et des immeubles agricoles (art. 61 et suivants LDFR) et de mesures destinées à prévenir le surendettement (art. 73 et suivants LDFR). Elle a en outre rendu 19 décisions relatives à l'estimation de la valeur de rendement.

La mise en œuvre de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), du 28 juin 2000, a permis au département et à la commission foncière agricole de rendre 41 décisions coordonnées

sur des objets non affectés à l'agriculture qui sont situés en zone agricole. Il s'agissait pour l'essentiel de statuer sur la soustraction de ces objets du champ d'application de la LDFR par l'inscription d'une mention « immeuble non agricole » au registre foncier, après avoir constaté leur vocation non agricole.

### **Office de l'équipement agricole**

L'office de l'équipement agricole s'occupe principalement des formalités de subventionnement des constructions rurales sur les plans cantonal et fédéral et conseille les requérants en matière technique et économique. De plus, la gestion des crédits d'investissements et de l'aide aux exploitations paysannes est du ressort de l'office. L'office examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal de l'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Il est également consulté pour la reconnaissance du besoin agricole pour toutes les constructions situées hors zone d'urbanisation.

### **Constructions rurales**

Le nombre de dossiers ouverts s'élève à 100 contre 74 en 2012 et 66 à fin 2011. En 2013, l'office de l'équipement agricole a enregistré 23 demandes d'aides financières. Sur 7 requêtes examinées, enregistrées entre 2012 et 2013, 6 remplissaient les conditions nécessaires à une entrée en matière et 1 est en suspens pour investigations complémentaires au niveau du financement. Le nombre de demandes à examiner s'élève à 23, dont plusieurs sont à compléter par divers documents manquants.

L'office a présenté 13 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal, pour un montant de 2.058.200 francs de subventions et 13.382.000 francs de travaux. Cela a permis de transmettre 11 demandes de subventions au secteur Bâtiments ruraux et aides aux exploitations de l'Office fédéral de l'agriculture, pour un montant total de 1.458.000 francs.

En 2013, il a été versé un montant total de 1.735.900 francs de subventions cantonales pour 13 ruraux, 1 abattoir, 1 fosse, 1 remise et 8 logements, y compris un logement pour le tourisme rural.

En outre, l'office a été appelé par le service de l'aménagement du territoire à examiner 102 dossiers de demandes de permis de construire pour des constructions rurales en général et des bâtiments non agricoles situés en zone agricole.

### **Crédits d'investissement**

Cette année, 45 demandes de crédits d'investissement ont été enregistrées. 36 crédits ont été accordés à des personnes physiques et 2 à des personnes morales, pour un montant total de 7.732.000 francs. Un crédit de construction d'un montant de 1.500.000 francs a également été octroyé dans le cadre d'un remaniement parcellaire.

36 crédits d'investissement ont été versés à des personnes physiques et 2 à des personnes morales pour un montant total de 8.206.000 francs. Le montant des versements au titre des comptes courants s'élève à 171.116 fr. 40, pour un crédit de construction.

102 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 23 de plus qu'en 2012. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, retenus sur les paiements directs en 2014.

La Confédération a versé 1.200.000 francs de fonds nouveaux en faveur des crédits d'investissement. Le montant total des avances de la Confédération, sans les intérêts sur le fonds, s'élève à environ 62,9 millions de francs.

### **Aide aux exploitations paysannes**

Durant l'exercice 2013, 3 demandes pour des aides aux exploitations paysannes ont été reçues. La commission foncière agricole a accordé 2 prêts pour un montant total de 425.000 francs et versé 1 prêt pour un montant de 400.000 francs.

21 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 12 de plus qu'en 2012. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, retenus sur les paiements directs en 2014.

Le montant total du fonds s'élève à 3,95 millions de francs, incluant une part cantonale d'environ 1,28 million de francs.

### ***Prise en charge d'intérêts par le fonds cantonal pour l'aménagement du territoire***

Selon l'article 41 lettre b de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), le fonds cantonal d'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture.

En 2013, 12 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées. 7 demandes enregistrées en 2011 et 2013 ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat. Les intérêts sur un montant total de 693.000 francs seront pris en charge pour des prêts variant d'une durée de 10 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 70,69 hectares de terres agricoles.

Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2013 s'élève à 74.306 fr. 55 et les amortissements se sont élevés à 428.800 francs. A fin 2013, 65 prêts d'un montant total de 3.765.000 francs bénéficient de cette mesure.

### ***Office des paiements directs***

L'office des paiements directs est chargé de l'octroi des paiements directs, des contributions d'estivage, des contributions à la culture des champs et des contributions pour la qualité écologique et la protection de la nature, en application des ordonnances fédérales respectives.

Il tient le secrétariat de la commission de reconnaissance des exploitations agricoles, le registre des exploitations agricoles et assure la coordination cantonale pour la banque de données sur les détenteurs et le trafic des animaux (BDTA).

Les points marquants en 2013 ont été:

- la mise en production du nouveau système informatique ACORDA2 pour la gestion des paiements directs et la reconduction de la convention entre le groupe ACORDA et le mandataire AGRIDEA;
- l'élaboration du concept cantonal pour les nouvelles contributions à la qualité du paysage et l'organisation de deux premiers projets;
- la création de 3 nouveaux réseaux écologiques (Brévine Est, La Chaux-de-Fonds, Val-de-Travers);
- l'élaboration des plans d'exploitation des estivages et la réalisation des plans de gestion intégrée des pâturages boisés.

**Paiements directs et autres contributions en 2013:**

Type de contribution	Nombre de bénéficiaires	Montant (en francs)
Contribution à la surface	768	32.981.929
Garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	688	12.761.739
Garde d'animaux dans des conditions difficiles	639	15.198.940
Terrains en pente (sans la vigne)	515	1.379.039
Surfaces viticoles en pente	56	151.590
Surfaces de compensation écologiques (prairies extensives etc)	577	1.719.711
Culture extensive de céréales et d'oléagineux	247	908.138
Culture biologique	63	554.567
Stabulation particulièrement respectueuse des animaux (SST)	369	1.350.343
Sortie régulière des animaux en plein air (SRPA)	621	4.143.096
Contributions pour la qualité écologique et protection de la nature	490	1.521.070
Contributions d'estivage	143	1.412.654
Contributions à la culture des champs (oléagineux, betteraves...)	119	648.892
<b>Total contributions</b>	-	<b>74.731.708</b>

Les montants des contributions n'ont que peu évolué entre 2012 et 2013. Le nombre d'exploitations et de communautés d'exploitation bénéficiant des paiements directs continue à régresser, suivant ainsi la tendance nationale. Le financement des contributions à la qualité écologique et la protection de la nature est assuré conjointement par la Confédération (80%) et le canton (20%). La culture biologique continue sa progression, d'où l'augmentation des contributions écologiques et éthologiques. Avec 8% d'exploitations Bio, le canton est encore en dessous de la moyenne nationale de 11%.

**Contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente**

Le marché de bétail de boucherie des Ponts-de-Martel fait partie d'un réseau de marchés surveillés en Suisse qui contribuent à la régulation du marché du gros bétail de boucherie et à la transparence des prix. En plus, ce marché a un rôle important pour favoriser l'économie locale, notamment en synergie avec l'abattoir régional tout proche. Avec 3172 animaux commercialisés (132 par marché), la fréquentation est restée stable mais le nombre d'agriculteurs participants continue à diminuer.

**Commission de reconnaissance des formes d'exploitation agricole**

En application de l'ordonnance fédérale sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation agricole (OTerm), du 7 décembre 1998, la commission de reconnaissance est chargée de la reconnaissance des exploitations ou des communautés d'exploitations. La reconnaissance est une condition pour l'obtention des contributions et aides fédérales et cantonales.

**CASEi**

CASEi, qui assure la consultation dans la branche laitière et fromagère, est une structure sans personnalité juridique mise en place conjointement par les cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel. Son rayon d'activités s'étend aussi aux cantons du Jura et de Soleure. Le siège est à Grangeneuve (FR), avec des antennes régionales à Zollikofen (BE) et au service de l'agriculture, à Cernier.

Toutes les fromageries artisanales neuchâteloises (21) sont sous contrat avec CASEi, alors que, globalement, 90% des établissements du rayon d'activités sont sous contrat. Les prestations fournies correspondent aux attentes de la branche, si bien que la qualité de fabrication du Gruyère est à nouveau restée très élevée, grâce notamment aux appuis et conseils prodigués par les consultants de l'institution.

## **Office phytosanitaire**

La protection des végétaux, son organisation, et notamment la lutte contre les organismes nuisibles, incombent à l'office. La surveillance de l'état sanitaire des végétaux résulte d'une étroite collaboration avec le service fédéral phytosanitaire et les stations de recherches agronomiques (Agroscope).

### **Prestations écologiques requises (PER) des exploitations agricoles**

- Les autorisations individuelles délivrées pour le traitement des plantes s'élèvent à 14 et englobent 55,3 ha. Elles concernent des applications herbicides et insecticides (63 et 37% des surfaces).

### **Bulletins d'avertissements, visites de cultures et conseils**

- Les bulletins d'avertissements pour les grandes cultures (14) et l'arboriculture (3) informent les exploitants de l'évolution des cultures et des mesures culturales ou des traitements à entreprendre pour combattre de manière optimale les maladies et ravageurs. Des séances d'information, des visites de cultures et d'essais ainsi que des conseils par téléphone complètent ces recommandations. L'envoi d'avertissements par sms rencontre un succès croissant. L'office a participé à une vingtaine de conférences téléphoniques organisées conjointement par les services phytosanitaires romands pour la rédaction de la rubrique "actualités en production végétale" de l'hebdomadaire Agri.

## **Arboriculture**

La grêle du 20 juin 2013 a ravagé presque totalement toutes les cultures fruitières du canton. Aucun cas de feu bactérien n'est signalé. Par contre, la présence de la mouche du vinaigre (*Drosophila suzukii*), nouveau ravageur des petits fruits et fruits à noyau se confirme dans l'Entre-deux-Lacs dans les cultures de framboises.

## **Grandes cultures**

Bien que les températures moyennes et les précipitations aient été très proches de la norme, les rendements et la qualité des récoltes sont inférieurs aux moyennes pluriannuelles. Les conditions hivernales ont persisté jusqu'à mi-avril. L'été extrêmement ensoleillé a permis de rattraper l'important déficit d'ensoleillement accumulé entre janvier et mai. Cependant, la très forte chute de grêle au soir du 20 juin a provoqué des dégâts dans toutes les cultures. Entre début septembre et mi-novembre, les précipitations ont été très régulières, ce qui a entraîné des grandes difficultés pour récolter le maïs et surtout les betteraves. Une journée spéciale "pommes de terre" a été organisée à Cernier, le 5 décembre, avec la participation de trois chercheurs d'Agroscope, en raison des nombreuses difficultés rencontrées par les cultivateurs en 2013 pour cette culture exigeante et sensible. En collaboration avec les stations fédérales de recherches agronomiques (Agroscope), un essai a permis de comparer la résistance de 23 variétés de pommes de terre au mildiou et 3 essais ont été conduits, sous l'égide de l'Office fédéral de l'agriculture, dans les cultures de colza pour déterminer les seuils d'intervention de lutte contre les insectes.

## **Herbages de montagne**

Bien souvent la première fauche a été de très faible rendement en raison des pluies persistantes et des températures froides des mois d'avril et de mai. Certaines prairies ont été complètement détruites durant l'hiver par les campagnols terrestres. Les semis fourragers du printemps n'ont pas levé et les prairies ont dû être ressemées.

Les populations de campagnols terrestres sont encore très importantes à l'automne dans la plupart des herbages de montagne, bien que la phase de déclin soit amorcée en 2013. Le retour à une période de basse densité devrait être la règle en 2014.

### ***Plantes invasives***

La lutte contre les plantes invasives est gérée conjointement par l'office phytosanitaire, le service de l'environnement et la section nature du service de la faune, des forêts et de la nature, au sein du groupe de travail "GRINE". Le GRINE a reconduit sa participation aux journées nationales d'action néobiota, en organisant plusieurs actions de sensibilisation rassemblant près de 180 personnes. De plus, il a organisé des cours et des stands d'information dans le canton pour lutter contre les plantes invasives avec le concours d'agents nature formés les années précédentes.

Une quarantaine de foyers d'espèces invasives a été annoncée. Pour la première fois, l'ambrosie (organisme de quarantaine) a été trouvée dans un champ agricole. Les foyers de plantes invasives sont répertoriés sur le site: <http://sitn.ne.ch/neophytes>.

L'office collabore très activement au groupe de travail suisse pour la lutte contre les plantes invasives AGIN ([www.kvu.ch/fr/groupe-de-travail](http://www.kvu.ch/fr/groupe-de-travail)).

### ***Office des vins et des produits du terroir (OVPT)***

- L'année 2013 a été une année noire pour le monde du vin neuchâtelois. La grêle, tombée le jeudi 20 juin 2013 a entraîné des dégâts considérables dans les vignes, et une très importante perte de récolte pour le canton. Cette situation aura évidemment un impact sur le marché des vins neuchâtelois et soulignera l'importance de fidéliser les clients malgré la rareté des vins.

### ***Promotion des vins de Neuchâtel***

En 2013, les vins neuchâtelois se sont distingués dans 8 concours de vins, nationaux et internationaux: Chardonnay du Monde®, Concours Mondial de Bruxelles, Mondial du Chasselas, Expovina, Grand Prix du Vin Suisse, Mondial des Pinots, Trophée des 7 Ceps, Effervescents du Monde®. Ils ont remporté 28 médailles d'or, 47 médailles d'argent et 18 distinctions.

### ***Sélection cantonale neuchâteloise***

Le concours annuel des vins neuchâtelois, organisé pour la 10<sup>e</sup> fois en 2013, s'est déroulé du 28 au 30 mai 2013 à Evologia – Cernier. 284 vins ont été dégustés par un jury de 45 spécialistes. Afin de donner un panache particulier à cette dixième édition, la remise des diplômes a eu lieu au Musée International de l'Horlogerie à La Chaux-de-Fonds.

Cette édition a distingué 30 encavages et 53 vins. On peut ainsi noter que 64% des vins sont du millésime 2012, 23% des vins médaillés sont du millésime 2011 et 13% du millésime 2010.

Une présentation publique des vins lauréats a eu lieu au Rodolphe Avant-Club (Place Pury) et a permis au public de déguster les vins couronnés par cette Sélection cantonale.

### ***Produits du terroir neuchâtelois***

Les produits du terroir neuchâtelois ont été promus avec succès sur des manifestations telles que le programme "Terroir & Gastronomie" (collaboration entre un restaurateur bénéficiaire de la charte « Terroir & Gastronomie neuchâtelois » et un encavage), le stand des produits du terroir à Festi'Neuch, le Salon des Goûts et Terroir à Bulle et le week-end des produits du terroir au Château de Boudry.

### ***Partenariats et activités promotionnelles***

De par son appartenance à Swiss Wine Promotion et Pays Romand Pays Gourmand, l'OVPT obtient des co-financements de l'Office fédéral de l'agriculture pour ses plates-formes de promotion des vins, respectivement des produits du terroir.

En 2013, l'OVPT a promu les produits du terroir neuchâtelois et/ou les vins neuchâtelois sur 9 manifestations, dont 3 hors du canton. Deux conférences de presse ont été organisées et sept communiqués de presse ont été diffusés.

### ***Perspectives***

Les missions de l'OVPT devront être revues pour la désignation d'une nouvelle direction.

### ***Station viticole cantonale et encavage de l'Etat***

L'activité principale de la station viticole cantonale est de soutenir la branche viti-vinicole neuchâteloise sur le plan technique. Par le suivi phytosanitaire du vignoble, l'organisation de séances de vulgarisation, la rédaction de bulletins d'information, les conseils personnalisés, mais aussi la réalisation d'analyses œnologiques. La station viticole est également responsable de la vulgarisation viti-vinicole dans les vignobles fribourgeois du Vully et de Cheyres.

### ***Développement de la vigne, climat et bilan phytosanitaire***

Les trois premiers mois de l'année ont été particulièrement froids, ce qui a nettement retardé le débourrement qui a eu lieu aux alentours du 30 avril (norme au 15 avril).

Le jeudi 20 juin en fin d'après-midi, le vignoble neuchâtelois a vécu probablement l'une des pires catastrophes climatiques de son histoire. Pendant environ un quart d'heure, les éléments se sont déchaînés, avec des chutes de grêle d'une rare intensité.

Les mois de juillet et août ont heureusement été particulièrement bien ensoleillés et chauds, permettant à la vigne de récupérer quelques jours sur le retard accumulé depuis l'orage du 20 juin. A noter que le 19 juillet en fin de journée, une nouvelle chute de grêle a été enregistrée dans l'est du canton, heureusement d'une intensité moindre que celle survenue un mois plus tôt, mais causant malgré tout quelques dégâts.

Les vendanges ont finalement débuté le 7 octobre sous un ciel couvert mais sec. La maturation du raisin, relativement lente, a toutefois donné une qualité très honorable.

Le mildiou, le botrytis et dans une moindre mesure l'oïdium, ont posé passablement de problèmes aux viticulteurs jusqu'à la veille des vendanges. Au vu du peu de raisin dans les vignes, la pression des oiseaux a également été particulièrement forte.

### ***Évolution des surfaces***

La surface du vignoble neuchâtelois a poursuivi son extension en 2013 pour passer au-delà de la barre symbolique des 600 hectares avec un total de 601,7 hectares. Les cépages rouges supplantent très nettement les variétés blanches et représentent 58,9% de la surface totale. Le Pinot noir enregistre une très forte évolution avec 10 hectares de plus qu'en 2012 (318,5 hectares). Les cépages non AOC ont vu également leur surface augmenter de 1,7 hectare pour arriver à 18 hectares (très majoritairement des rouges). Le Chasselas continue par contre sa descente vertigineuse pour s'établir à 181,9 hectares, soit 8,1 de moins qu'en 2012.

### ***Vendanges et rendement financier***

La récolte totale est de 1.731.407 kilos, soit 45,7% de la récolte 2012. Le rendement moyen, tous cépages confondus, plafonne péniblement à 289 grammes/m<sup>2</sup>, ce qui, de mémoire de vigneron, n'avait jamais été vu. Les teneurs en sucre se situent dans la norme. Le degré moyen du Pinot noir arrive à 85.6°Oe pour un rendement moyen de 293 g/m<sup>2</sup>. Le Chasselas affiche quant à lui un degré moyen de 70.4°Oe, ce qui est comparable à l'année passée, pour 328 g/ m<sup>2</sup> de rendement.

Avec 7,8 millions de francs, soit 1,3 francs par m<sup>2</sup>, le rendement financier brut de cette année est très nettement inférieur à la moyenne (2 fr. 98). Les frais de production restent stables depuis l'année passée, avec une moyenne de 3 fr. le m<sup>2</sup>.

## ***Evologia***

### ***Programmation culturelle***

Réalisation des Jardins extraordinaires, d'expositions en lien avec les énergies, de l'organisation de Fête La Terre ainsi que la collaboration aux Festivals de Poésie en Arrosoir et des Jardins musicaux.

### ***Bâtiments et infrastructures***

Evologia est responsable de l'entretien de la plupart des bâtiments situés sur son territoire, des routes et des espaces verts ainsi que de l'exploitation du restaurant et des capacités d'hébergement. Ces bâtiments posent de gros problèmes d'assainissement énergétique. Malheureusement, aucun investissement n'a été possible durant l'année 2013 et de ce fait des subventions européennes dans le cadre du projet "Concerto" sont perdues. Le développement du tourisme et des séminaires au vert nécessite qu'Evologia puisse offrir quelques chambres d'hôtes en plus des dortoirs ainsi qu'un restaurant répondant aux critères fonctionnels et architecturaux d'aujourd'hui. Des pré-études ont été réalisées de manière à inscrire ces améliorations au budget lorsque l'état des finances le permettra.

La Grange aux concerts présente également quelques points faibles auxquels il n'est pas possible de remédier dans le cadre du budget ordinaire d'entretien. Dépourvue d'installations sanitaires aussi bien pour le public que pour les artistes, exposée à de grosses interférences sonores en cas de forte pluie ou de vent tempétueux et sans aucun moyen de chauffage, la salle ne répond plus aux exigences des spectacles qui s'y produisent, même en plein été. Un groupe de travail privé a pris l'initiative de rechercher des moyens permettant d'apporter les améliorations nécessaires à la continuation de Poésie en Arrosoir et des Jardins Musicaux. Le cas échéant, la grange pourrait même devenir un lieu d'accueil de colloques et de conférences.

Grâce à l'appui financier du SECO, une partie du restaurant a été aménagée en salle à manger afin d'offrir un lieu d'acquisition de compétences aux demandeurs d'emplois.

Le chauffage à distance d'Evologia est directement concerné par un projet d'extension à l'agglomération de Cernier et Fontainemelon et un projet de chaufferie à bois sur le site d'Evologia est à l'étude.

La serre didactique de l'École des Métiers de la Terre et de la Nature a été assainie. Elle est utilisée dans le cadre de la formation duale des apprentis de l'École des Métiers de la Terre.

### ***Accueil et restaurant***

L'accueil et le restaurant d'Evologia ont été ouverts tous les jours de l'année, excepté quelques jours durant les fêtes de fin d'année.

### ***Intendance***

L'intendance est assurée jour et nuit, tous les jours de l'année, pour entretenir les voies routières d'Evologia, y compris le déneigement, et pour remédier aux multiples pannes techniques qui affectent un patrimoine immobilier souffrant d'une technique vieillissante. Pour assurer ces objectifs, une grande disponibilité est exigée du personnel qui atteint parfois les limites des normes applicables en matière de santé et de sécurité au travail.

### ***Réinsertion sociale et professionnelle***

138 personnes ont été placées en 2013 dans le cadre du Programme spécifique d'emplois temporaires. En moyenne 50 personnes travaillent chaque jour dans les ateliers d'Evologia, confrontées à des exigences professionnelles aussi proches que possibles de celles des entreprises dans lesquelles elles aspirent à retrouver un emploi. 21 personnes (15%) ont rejoint durant leur placement le premier marché du travail. Evologia est certifié EduQua.

Avec le soutien du service de l'emploi et de Gastro Neuchâtel, une bourse d'emplois dans les métiers de la restauration a été mise en place afin de déployer ses effets au 1er janvier 2014.

### ***Perspectives***

Dans le cadre de la réinsertion sociale et professionnelle, et plus particulièrement dans l'amélioration des programmes spécifiques d'emplois temporaires, le service de l'emploi a assigné à Evologia la création d'une filière de formation dite "professionnelle". Des modules de formation validés par les associations professionnelles doivent être mis en place. L'année 2014 permettra de tester et d'ajuster les modules de formation dans les différentes filières.

Les recherches pour donner une nouvelle vie au bâtiment du Mycorama se poursuivent.

## **7.6. Perspectives 2014**

- Mise en œuvre de la politique agricole 14-17 (selon les axes principaux: sécurité d'approvisionnement, paysages cultivés, biodiversité, qualité du paysage et systèmes de production).
- Soutien aux structures et infrastructures (maintien des surfaces agricoles utiles et des surfaces d'assolement, soutien structurel dans les domaines des constructions rurales et des améliorations foncières) dans la perspective de promotion d'une agriculture de type familial.
- Intégration des productions agricoles dans des filières interprofessionnelles, afin d'assurer une meilleure stabilité du revenu agricole et de favoriser la création de valeur ajoutée par la transformation des produits agricoles.
- Promouvoir les vins et les produits du terroir en vue d'encourager la consommation de proximité.
- Préservation des terres agricoles et des capacités de production par l'établissement d'un état des lieux et de propositions de protection.
- Rédaction d'un rapport relatif aux perspectives d'avenir d'Evologia.
- Mise en place de la gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM-light).

## 8. SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

### 8.1. Missions

Le service est chargé des missions suivantes:

- **Protection des consommateurs contre les risques pour leur santé et contre la tromperie.** Cette tâche implique une surveillance de la production, de la transformation et de la distribution des denrées alimentaires (y compris l'eau potable) et objets usuels, par des inspections d'entreprises et des analyses des produits. Le contrôle de la qualité des eaux de baignade (piscines et plages) est assuré par des campagnes régulières d'analyses. Le contrôle des poids et mesures et des indications de quantité et de prix permet d'assurer la loyauté des transactions commerciales.
- **Protection des animaux, de leur bien-être et de leur santé.** En prévenant et en combattant au besoin leurs principales maladies mais aussi en leur assurant les conditions de vie les plus adaptées, le service contribue à l'amélioration de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des animaux qui nous côtoient. Le contrôle des activités des vétérinaires et du marché des médicaments vétérinaires implique une surveillance régulière de la traçabilité et de l'emploi des substances thérapeutiques.
- **Protection des entreprises contre la concurrence déloyale.** Par la surveillance qu'il exerce sur le respect de leurs obligations légales par les entreprises du secteur des denrées alimentaires et objets usuels ainsi que par celles qui sont soumises à autorisation selon la législation sur la police du commerce, le service pourvoit à la loyauté de la concurrence.
- **Protection de la population contre les chiens dangereux.** La police des chiens permet d'assurer la sécurité publique par l'information, la prévention et, au besoin, la prise de mesures de protection adéquates visant à minimiser les risques liés aux chiens dangereux.

Dans la plupart de ces domaines, le service est autorité pénale compétente en matière de contraventions au sens des articles 17 et 357 du code de procédure pénale.

### 8.2. Objectifs annuels

Les objectifs opérationnels suivants ont été définis par la direction du service pour 2013:

- Acheter la modernisation de la législation (lois et règlements dans le domaine du commerce, loi sur les chiens, règlement sur l'eau potable, loi sur les denrées alimentaires).
- Vivre l'amélioration permanente (procéder à une auto-évaluation du service, définir une vision d'avenir et nos valeurs propres, créer un tableau des tâches, compétences et responsabilités (TCR), introduire la gestion électronique des documents).
- Apprivoiser et maîtriser la nouvelle informatique.
- Dynamiser les relations externes (refonte intégrale du site internet, développement des prestations du Guichet unique).
- Réformer la police du commerce (législations, procédures de travail, documents qualité).

La réforme de la police du commerce est légèrement retardée en raison des débats prolongés en commission parlementaire. Les autres objectifs ont été réalisés dans une large mesure. Certains se poursuivront en 2014.

D'autre part, à son habitude, la direction du service a proposé des objectifs stratégiques de législature au département, qui les a validés:

- Gestion du service par enveloppe budgétaire et mandat de prestations.
- E-SCAV (gestion électronique intégrale des documents, prestations élargies du Guichet unique, formulaires électroniques sur internet, site internet simple, attractif et convivial).
- Mise en œuvre des nouvelles législations (lois et règlements du domaine du commerce, loi et règlement sur les chiens, loi sur les denrées alimentaires, règlement sur l'eau potable).
- Extension des collaborations intercantionales (mise en réseau des laboratoires d'analyses vétérinaires romands, renforcement de la collaboration des SCAV romands).

### 8.3. Ressources

#### *Ressources humaines*

Situation EPT		
Situation début 2013	Situation fin 2013	Différence +/-
37,05	37,55	+ 0,5
Création de fonctions		
Fonction	Description	
Responsable d'application Limsophy	Poste d'informaticien pour la gestion du logiciel intercantonal Limsophy, à charge de l'ensemble des cantons romands	

Deux collaboratrices scientifiques ont obtenu le diplôme fédéral d'expert officiel en protection des animaux, respectivement en santé animale. Une contrôleuse des denrées alimentaires a obtenu le diplôme d'experte en champignons.

Il a été procédé à la 4<sup>ème</sup> enquête de satisfaction auprès du personnel. Le taux de réponse a atteint 79%. La moyenne générale des notes est de 4,45, contre 4,06 en 2012. Les employés du SCAV apprécient leur travail, du point de vue de sa nature, de son utilité, de sa conciliation avec la vie privée, de la mission de service public et du matériel à disposition. Ils se considèrent en bonne santé. Mal notés sont par contre la rémunération et l'attrait de l'Etat comme employeur.

#### *Ressources financières*

Le service a été désigné service pilote pour l'introduction de la gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM-light) dès l'exercice comptable 2013. La comptabilité financière 2013 montre les résultats suivants :

SCAV Charges/Revenus(-)	Réel 2013	Budget 2013	Ecart
30 Charges de personnel	4.720.568,55	4.969.089,36	-248.520,81
31 Biens, services et marchandises	1.301.910,78	1.349.500,00	-47.589,22
Autres charges	2.119.318,32	2.177.041,80	-57.723,48
Revenus	-8.940.874,96	-9.218.000,00	277.125,04
<b>Résultat</b>	<b>-799.077,31</b>	<b>-722.368,84</b>	<b>-76.708,47</b>

Au chapitre des revenus, suite à l'ouverture du casino de Neuchâtel, le Grand Conseil a décidé d'attribuer la part cantonale de l'impôt sur les maisons de jeu au SCAV depuis 2012; des revenus

de 3.379.404 francs sont inscrits aux comptes 2013. D'autre part, des investissements de 85.451 francs ont été consentis pour l'extension à la métrologie du logiciel *Limsophy*.

Les charges ont été maîtrisées, notamment les deux enveloppes octroyées dans le cadre de GEM-light, à savoir les charges de personnel et les biens, services et marchandises. Le résultat global montre une amélioration des comptes par rapport au budget.

#### **8.4. Événements principaux**

L'exercice 2013 a été marqué par les événements principaux suivants:

- Intégration du service au Département du développement territorial et de l'environnement.
- Gestion du service par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM-light).
- Exploitation du nouveau logiciel commun *Limsophy* de gestion des inspections et analyses. Développement d'un module consacré à la métrologie.
- Adoption par le Grand Conseil de la loi sur les heures d'ouverture des commerces, référendum et acceptation de la loi par le peuple (61,5% de oui).
- Adoption par le Grand Conseil d'une subvention à la rénovation et à l'agrandissement des abattoirs des Ponts-de-Martel (garantie de capacités en cas d'épizooties).
- Traitement des nouvelles lois sur la police du commerce et sur les établissements publics par la commission ad hoc du Grand Conseil.
- Elaboration et consultation d'une nouvelle loi sur les chiens.
- Création d'une commission consultative en matière de protection des animaux.
- Mise en œuvre du contrôle de la vendange par le Guichet unique.
- Contrôle mensuel du casino sur mandat de la Commission fédérale des maisons de jeu.
- Accident chimique dans une fromagerie, entraînant la destruction des 3500 litres de lait et 15 meules de gruyère contaminés. Après examens, les 800 meules en cave de maturation ont pu être déclarées propres à la consommation.

#### **8.5. Activités / Réalisations**

Les activités du service sont réparties dans 10 groupes de prestations pour lesquels le nombre d'heures consacrées est présenté dans le tableau suivant.

Groupe de prestations	Heures de travail		Part	
	2013	2012	2013	2012
Sécurité alimentaire:	20623	18416	41,5%	38,2%
-inspections	10492	10307		
-analyses officielles	8939	7139		
-prestations autres ou mixtes	1192	970		
Santé animale:	6937	8654	14,0%	18,0%
-analyses	3154	4870		
-élimination de sous-produits	2335	2401		
-surveillance et interventions	746	418		
-prestations autres ou mixtes	702	965		
Protection des animaux:	3846	3171	7,7%	6,6%
-autorisations	324	273		
-inspections	2217	1485		
-animaux trouvés	103	127		
-prestations autres ou mixtes	1202	1286		
Météorologie:	2563	2892	5,2%	6,0%
-vérification des instruments	2030	2035		
-surveillance du marché	95	161		
-contrôles statistiques	71	162		
-prestations autres ou mixtes	367	534		
Police des chiens:	5105	3932	10,3%	8,2%
-gestion des morsures	441	507		
-prévention	4664	3425		
Eaux de baignade:	1047	743	2,1%	2,2%
-contrôle des piscines	830	595		
-contrôle des plages	217	148		
Affaires vétérinaires:	18	17	<0,1%	<0,1%
-surveillance médicaments	5	5		
-professions de santé animale	13	12		
Prestations vétérinaires mixtes:	858	1103	1,7%	2,3%
-contrôles vétérinaires officiels	587	826		
-prestations autres ou mixtes	271	277		
Mandats pour tiers:	2121	4171	4,3%	8,7%
-analyses denrées et objets	404	1022		
-analyses de santé animale	1373	2907		
-mandats divers	344	242		
Police du commerce:	6551	4723	13,0%	9,8%
-autorisations et annonces	5249			
-inspections	22			
-gestion des redevances	790			
-prestations autres ou mixtes	490			
Non affectable	14413	14791		
<b>TOTAL</b>	<b>64082</b>	<b>62613</b>		

## **Sécurité alimentaire**

### **Inspections**

Les entreprises qui traitent des denrées alimentaires et objets usuels sont contrôlées selon un rythme déterminé en fonction des risques. Sur 987 inspections (931 en 2012), 156 ont révélé des infractions. Lorsque de la marchandise est avariée ou a dépassé la date limite de consommation, elle est éliminée immédiatement. Ce fut le cas à 56 reprises, pour 6970 kg de marchandises.

Les cantons ont mené une campagne nationale dans plus de 500 entreprises pour contrôler la température de stockage de 2500 denrées alimentaires. Elle est en général respectée: 83% des produits étaient réfrigérés correctement (Neuchâtel: 84%). L'observation des températures de réfrigération est importante pour la sécurité alimentaire et contribue à réduire le gaspillage. Suite au scandale de la viande de cheval non déclarée dans des plats pré-cuisinés, des prélèvements ont été réalisés dans des commerces du canton, dans le cadre d'une campagne nationale.

Les prélèvements opérés lors de la Fête des vendanges et de la Braderie ont à nouveau montré une piètre qualité microbiologique de bien des denrées. 47 échantillons ont été prélevés dans 25 stands. 13 échantillons se sont révélés non conformes.

Un consommateur a signalé la présence d'un lézard entier dans un bocal de cœurs d'artichaut. Il a été procédé à une enquête approfondie et à un séquestre chez les fournisseurs. Un grand nombre de pots de moutarde de la Bénichon a été retiré du marché chez un grand distributeur, suite à une contamination bactérienne non définie, cause de gonflement et de fuite des bocaux. Le service a ordonné le rappel et la destruction du produit (5000 kg).

136 (113) producteurs de lait ont été inspectés. Des manquements ont été constatés dans la qualité de l'eau, la propreté du bétail, celle des installations et les relevés à documenter. 11 (19) interdictions temporaires de livrer le lait ont été prononcées, dont 8 en raison de la présence de résidus d'antibiotiques dans le lait. Pour le surplus, l'ANAPI, sur mandat du SCAV, a procédé à 174 (277) contrôles de la production primaire dans des exploitations agricoles.

L'inspecteur cantonal des eaux a eu des contacts avec tous les distributeurs, au cours d'une centaine de visites et a, au besoin, dicté les mesures d'amélioration nécessaires. Il a effectué deux interventions sur place suite à des pollutions. En règle générale, la qualité de l'eau distribuée est conforme aux exigences légales et des mesures immédiates sont prises en collaboration avec le distributeur lors de contaminations ou de non conformités révélées par l'autocontrôle.

### **Analyses officielles**

La collaboration intercantonale romande a permis d'organiser 44 campagnes d'analyses. Les contrôles de produits ont été réalisés sur des échantillons prélevés dans les six cantons et analysés dans un seul. Dans ce cadre, le SCAV a prélevé 380 échantillons dont il en a analysé 176. S'y ajoutent 284 échantillons prélevés dans les autres cantons et analysés par notre service.

Les campagnes organisées par le SCAV se résument ainsi:

- Allergènes dans les cosmétiques: 26 substances parfumantes peuvent provoquer des allergies et doivent être déclarées si la concentration dépasse 0,01 ou 0,001%. Sur 51 échantillons (crèmes ou lotions solaires ou corporelles), 9 (18%) ne répondaient pas à cette exigence légale.
- Antimicrobiens dans les cosmétiques: certains antimicrobiens, notamment les parabènes, sont suspectés d'être des perturbateurs endocriniens et sont régulés par une teneur maximale. Les cosmétiques déclarés "sans parabène" ou "sans conservateur" ont aussi été contrôlés. Sur 80 échantillons, tous étaient conformes.
- Teneur en thuyones et % volume d'alcool dans les absinthes: la teneur en alcool doit être indiquée avec une précision de  $\pm 0.5\%$  et la teneur en thuyones ne doit pas dépasser 35 mg/kg. Sur 35 échantillons, 8 (23%) n'étaient pas conformes, avec une teneur en alcool imprécise pour 6 échantillons, une teneur en thuyones supérieure à 35 mg/kg pour 1 échantillon et un étiquetage incorrect pour 1 échantillon.

- Toxines marines diarrhéiques et amnésiantes dans les mollusques bivalves vivants ou congelés: ces toxines sont souvent détectées dans les moules, coquilles St-Jacques et coques et sont soumises à valeur maximale limite. Sur 22 échantillons, tous étaient conformes même si 2 ont révélé la présence de toxines diarrhéiques et 8 la présence de toxines amnésiantes.
- Authenticité de riz basmati: seules 15 variétés de riz ont droit à l'appellation "basmati" et une limite de 5% de riz non approuvé a été admise par l'Union européenne dans les mélanges. Le contrôle de 27 échantillons a montré que 11 (41%) ne répondaient pas à cette exigence, avec 14 à 81% de variétés non homologuées.
- Authenticité des poissons: par examen de l'ADN, il a été conclu que, sur 85 poissons analysés, 8 (9%) n'étaient pas déclarés correctement quant à leur espèce.
- Identification d'espèces de crustacés: sur 31 échantillons analysés, 1 seul (3%) n'était pas déclaré correctement.
- Authenticité d'espèces de gibier: 59 échantillons ont été examinés. Tous les résultats ne sont pas encore connus lors de la rédaction de ce rapport.
- Qualité et composition des cervelas: une analyse histologique de composition a été, pour la première fois en Suisse, effectuée sur des échantillons de 44 cervelas, dont 15 (34%) n'étaient pas conformes. La présence de cœur, d'épices, d'allergène ou de gras absents de la liste des ingrédients a été constatée.
- Recherche de *Cryptosporidium parvum* dans l'eau: ces protozoaires sont des parasites de l'intestin grêle, transmis par contamination fécale. 15 échantillons d'eau potable ont été analysés, dont aucun ne contenait le protozoaire.

Pour les échantillons neuchâtelois analysés par les autres laboratoires du réseau, les résultats disponibles au bouclage du présent rapport ont été les suivants:

- Colorants les plus problématiques dans les confiseries (E110, E122 et E124): les 16 échantillons prélevés étaient conformes.
- Authenticité des arômes naturels: sur les 16 échantillons prélevés, 1 échantillon de pâte de fruit était non conforme avec présence d'arôme de synthèse non déclaré.
- Edulcorants, lysozyme, alcool et anhydride sulfureux dans les vins: sur les 33 échantillons, 7 (21%) étaient non conformes pour teneur en alcool mal déclarée (écart de plus de 0,5% vol.).
- Hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les viandes fumées: les 28 échantillons prélevés étaient conformes.
- Vérification de l'origine des poissons déclarés comme provenant de lacs suisses: les 4 échantillons prélevés déclarés comme provenant du lac de Neuchâtel étaient conformes.
- Substances des encres d'impression des emballages alimentaires pouvant migrer dans les denrées: sur les 12 échantillons prélevés, 1 échantillon de quinoa était non conforme avec six fois la valeur limite de benzophénone (photo initiateur) dans la denrée.
- Métaux lourds dans les produits de la pêche d'importation: sur les 20 échantillons, 1 échantillon de poulpe était non conforme avec une teneur en cadmium supérieure à la valeur limite.
- Médicaments vétérinaires dans les poissons d'élevage: les 8 échantillons prélevés étaient conformes.
- Matière grasse, teneur en eau et polychlorobiphényles (PCB) dans les fromages: sur les 14 échantillons prélevés, 5 (36%) étaient non conformes en raison de matière grasse de l'extrait sec dépassant la valeur maximale autorisée.
- Adultération du miel par ajout de sucre: sur les 16 échantillons prélevés, 4 (25%) étaient non conformes avec un ajout de sucre ne provenant pas des fleurs.
- Filtres UV chimiques dans les cosmétiques: les 7 échantillons prélevés étaient conformes.

- Eclaircissants dans les cosmétiques: sur les 6 échantillons prélevés, 3 (50%) contenaient des substances interdites (acide kojique et hydroquinone).
- Teneur en uréthane, % volume d'alcool et alcools supérieurs dans les eaux-de-vie: les 11 échantillons prélevés étaient conformes.

Le service a également organisé des campagnes exclusivement neuchâteloises:

- Recherche d'espèces non déclarées dans des produits et préparations de viande: sur 31 échantillons, 9 (29%) contenaient des espèces non déclarées avec, par exemple, du bœuf dans des raviolis au porc ou du poulet et de la dinde dans un pâté de bœuf.
- Recherche de viandes non déclarées dans des viandes hachées: sur 20 échantillons, 5 (25%) étaient d'une composition différente de celle annoncée avec, par exemple, du porc dans un ragoût de veau et dans une viande hachée de bœuf.

Ces mélanges peuvent résulter de négligences dans le nettoyage des installations de production ou d'adjonction volontaire de viande de moindre valeur.

Le service a aussi participé à une campagne nationale sur la teneur en résidus d'insecticides organochlorés et polychlorobiphényles (PCB) dans les miels. L'échantillon prélevé était conforme.

L'étiquetage de 62 produits a été examiné. Le taux de non-conformité est comme toujours élevé (82%), le prélèvement en fonction de suspicions étant particulièrement efficace dans ce domaine.

Les cigarettes électroniques ont fait l'objet de plusieurs interventions pour insuffisance d'autocontrôle et non déclaration de substances allergènes.

Les analyses microbiologiques ne sont pas organisées à l'échelle romande. La qualité microbiologique de 624 (438 en 2012) échantillons a été déterminée. Le taux de non-conformité reste élevé (22%) et proche de celui des années précédentes (2012: 23%, 2011: 26%, 2010: 25%). Les résultats se présentent comme suit:

Secteur	Nombre d'échantillons / conformité à l'ordonnance sur l'hygiène		
	Prélevés	Conformes	Non-conformes
Boulangeries-pâtisseries	19	15	4
Fromageries	6	6	0
Restauration	537	410	127
Boucheries, poissonneries	31	27	4
Autres	31	30	1

Les cantons ont organisé une campagne nationale d'analyses microbiologiques de graines germées, herbes aromatiques et salades prêtes à consommer. Sur 780 échantillons, 26 se sont révélés non-conformes (présence de salmonelles: 5, tolérance pour E. Coli dépassée: 23).

La section d'analyses vétérinaires et microbiologiques a de plus procédé à 276 analyses sur des échantillons de viande et d'organes prélevés à l'abattoir (390 en 2012).

### **Voies de droit et suites pénales**

Sur 355 décisions prononcées pour des infractions au droit alimentaire, 17 ont fait l'objet d'oppositions, dont 9 ont été acceptées et 8 rejetées. Aucun recours au département n'a été formé.

Dans 153 cas, les infractions constatées n'étaient pas de peu de gravité et ont donné lieu à une ordonnance pénale du service. Le total des amendes se monte à 121.920 francs. Les montants s'étagent de 60 à 5000 francs. Les plus fortes sanctions ont été infligées pour commercialisation de conserves altérées (5000 francs), de chocolat contaminé par des hydrocarbures (5000 francs) et de céréales contaminées à hauteur de 6 fois la valeur limite par une substance étrangère (4000 francs). 4 fois, le prévenu a formé opposition, entraînant la transmission de la cause à la justice.

## **Santé animale**

### **Analyses**

Plus de 5000 analyses ont été effectuées, portant sur la détection des épizooties suivantes: brucellose, coxiellose, leucose bovine enzootique, IBR/IPV, maladie d'Aujeszky, PRRS, arthrite/encéphalite caprine, brucellose caprine, brucellose ovine, salmonellose, ESB et BVD/ MD, ainsi que sur la recherche des germes responsables des mammites du bétail laitier et la sensibilité de ces derniers à la pénicilline. S'agissant dans la plupart des cas de programmes de surveillance destinés à prouver l'indemnité de la Suisse à l'égard des maladies examinées, la grande majorité des échantillons se révèle négative.

### **Élimination de sous-produits**

Sur l'ensemble de l'année, les deux centres de ramassage, outre les déchets d'abattage et de boucherie, ont collecté 555 tonnes de cadavres d'animaux (508 tonnes en 2012), dont 517 tonnes au centre cantonal de Montmollin et 38 tonnes au centre régional de Môtiers. A Montmollin, 6457 cadavres d'animaux (6505 en 2012), dont 2775 bovins, 1911 porcs, 80 chevaux, 215 ovins et caprins, 296 chiens, 682 chats, 249 renards, 139 chevreuils, 62 blaireaux, 34 fouines et 14 sangliers, ont été pris en charge. Les coûts d'élimination par l'usine GZM de Lyss se sont montés à 150.070 francs (132.604 francs en 2012).

### **Surveillance et interventions**

La campagne d'éradication de la diarrhée bovine virale (BVD) ayant fait place à un programme de surveillance, le décompte des coûts a pu être effectué. Les coûts totaux se sont élevés à 1.663.321 francs, répartis en 886.463 francs de frais d'analyses, 305.518 francs d'honoraires vétérinaires, 295.301 francs de matériel de prélèvement (marques auriculaires), 163.559 francs d'indemnités pour le bétail abattu et 2480 francs d'honoraires pour les taxateurs. Un tiers des coûts a été pris en charge par l'Etat, soit 551.107 francs, les deux tiers restants par les détenteurs de bétail bovin, soit 1.102.214 francs.

Après plusieurs décennies d'indemnité, des cas de tuberculose bovine ont été diagnostiqués en Suisse romande (FR, VD, VS). Suite à l'achat d'animaux provenant des exploitations touchées, 3 exploitations neuchâteloises ont fait l'objet de contrôles. A cette occasion, 3 vaches suspectes ont été abattues pour vérification; finalement, la tuberculose n'a pas été confirmée chez ces animaux.

Les autres programmes de surveillance et de prévention portant sur diverses épizooties (IBR/IPV, leucose bovine, salmonellose, peste aviaire, ESB, etc.) se sont poursuivis sans changement notable. Cette année, 1 cas de nécrose pancréatique infectieuse des poissons, 1 cas d'actinobacillose du porc, 1 cas de salmonellose (épizooties à combattre), 3 cas de coxiellose, 2 cas de campylobactériose et 2 cas de cryptosporidiose (épizooties à surveiller) ont été diagnostiqués et gérés conformément à la législation fédérale sur les épizooties.

## **Protection des animaux**

### **Autorisations**

7 (0 en 2012) autorisations de détention d'animaux sauvages par des particuliers ont été délivrées, 20 (8) renouvelées. 11 (9) nouvelles autorisations de pratiquer l'expérimentation animale ont été délivrées. 25 expériences soumises à autorisation étaient en cours sous l'année de rapport. Une autorisation d'animalerie a été renouvelée.

### **Inspections**

Le Conseil d'Etat a créé une commission consultative en matière de protection des animaux dans les exploitations agricoles, réunissant des représentants du service, du service de l'agriculture, de

la Chambre d'agriculture et de l'ANAPI. 26 dossiers ont été soumis à la commission pour des dimensions de couches non conformes, dont 23 ont fait l'objet de décisions administratives. Aucun recours n'a été déposé contre ces décisions.

151 contrôles d'exploitations agricoles (155 en 2012) ont été effectués par l'ANAPI sur mandat du service, dont 19 (12%) ont révélé des non-conformités.

Le service a d'autre part diligenté 121 enquêtes (100 en 2012) suite à des dénonciations, dont 69 concernaient des chiens, 18 des chats, 41 des animaux de rente et 14 d'autres animaux. 5 interdictions de détenir des animaux et 11 séquestres d'animaux (17 chiens, 16 chats, 16 lapins, 2 rongeurs et 2 oiseaux) ont été prononcées. 15 détenteurs ont fait l'objet de poursuites pénales.

### ***Animaux trouvés***

155 animaux trouvés ont été recensés (176 en 2012), dont 97 chats (63%), 51 chiens (33%), 5 petits mammifères et 2 reptiles.

### ***Autres prestations***

33 (18 en 2012) plans de construction ont été préavisés.

L'obligation de suivre des cours d'éducation pour chiens est mal respectée. Le service poursuit ses efforts en la matière. 749 (814 en 2012) courriers ont été envoyés aux détenteurs concernés. 281 (252) délais supplémentaires ont été accordés, de même que 93 (54) dérogations. 211 (331) décisions administratives chargées d'un émoulement et 94 (68) ordonnances pénales dont les montants se sont échelonnés de 230 à 430 francs ont été rendues.

### ***Métrologie***

Les activités de contrôle sont fixées par le droit fédéral. Elles sont de 3 types:

- Vérification des instruments de mesure utilisés lors de transactions commerciales: dans 868 entreprises, 2084 instruments ont été vérifiés sur les 2097 prévus. Pour 128 instruments qui ne remplissaient pas les exigences légales, 69 entreprises ont reçu un ordre de réparation.
- Contrôle du poids et du volume des marchandises préemballées: 40 des 150 entreprises concernées ont été contrôlées, soit 26%. Sur 57 lots, 2 étaient hors tolérances.
- Surveillance du marché et inspection générale: 224 commerces et stands ont fait l'objet de contrôle de la véracité des déclarations de quantité sur 551 préemballages, dont 45 ne remplissaient pas les exigences légales et ont été retirés du marché; 3 commerces ont reçu un avertissement. 55 instruments de mesure non-annoncés ont été découverts lors des contrôles.

Sur dénonciation, le Ministère public a condamné un commerçant à une amende de 700 francs pour tromperie sur la quantité et omission d'affichage du prix unitaire.

Les objectifs ont été atteints: 99% des appareils soumis aux contrôles ont été vérifiés et 27% des entreprises qui conditionnent des marchandises ont été contrôlées. Les objectifs fixés par METAS (contrôle des importateurs) ont également été atteints. Dans le domaine non-réglementé, 205 instruments de mesure ont été examinés. Les émoulements se montent à 218.349 francs, auxquels s'ajoutent des débours et frais de déplacements de 53.012 francs, pour un total de 271.361 francs.

### ***Police des chiens***

Un projet de nouvelle loi sur les chiens a été adopté en première lecture par le Conseil d'Etat, puis soumis à la consultation des communes, des partis politiques et des milieux intéressés.

### **Gestion des morsures**

Les médecins ont annoncé 39 cas (69 cas en 2012) de morsures. 4 morsures graves sont à déplorer, dont 3 suite à des bagarres entre chiens; les chiens concernés étaient de race husky, dalmatien et croisé berger. 11 cas ont fait l'objet de mesures, notamment l'obligation du port de la muselière ou la tenue en laisse. Une décision d'euthanasie a été prise par le service; dans un autre cas, le propriétaire a décidé lui-même l'euthanasie de son animal.

35 (52) cas de morsures sur d'autres animaux ont été signalés, dont 4 récidives. Dans 18 cas, des mesures ont été ordonnées (port de la muselière, tenue en laisse obligatoire, etc.).

### **Prévention**

Le programme de prévention des accidents par morsures de chiens (PAM) continue de rencontrer un important succès auprès des enseignants et des enseignantes. 251 classes (237 classes en 2012) ont reçu la visite des éducatrices PAM. 2691 (79%) élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années Harnos et 1512 (62%) élèves de 4<sup>ème</sup> année Harnos, soit au total 4203 enfants, ont bénéficié des conseils de prévention. Ce nombre élevé, le plus important jamais atteint depuis l'introduction du programme, représente le 72% des élèves du canton scolarisés dans les degrés concernés. Tous les coûts sont pris en charge par les détenteurs de chiens, par le biais de la part cantonale à la taxe des chiens. Cette année, 9523 chiens (9741 en 2012) ont été soumis à la taxe. 285.690 francs ont été encaissés, dont 47.620 francs ont été rétrocédés aux refuges pour chiens mettant des boxes de détention à disposition des services de l'Etat et des communes.

### **Eaux de baignade**

Les 46 piscines soumises au contrôle ont été inspectées 2 fois. Sur 92 (123 en 2012) échantillons d'eau analysés, 34 ont fait l'objet d'une contestation pour dépassement des valeurs de tolérance chimiques ou microbiologiques. Les trihalométhanes, sous-produits de la chloration, sont classés «cancérogène probable pour l'homme» et altèrent la fertilité masculine. Ils sont facilement absorbés par la peau. Sur 46 échantillons d'eaux de bassins couverts, 19 (41%) dépassaient la norme, ainsi que 19 bassins de plein air (56%) sur 34. Des assainissements sont exigés. Sur 41 échantillons, 19 (46%) dépassaient la valeur de tolérance en chlorate et 15 (37%) celle en bromate.

Une campagne d'analyse de *Legionella pneumophila* a été menée sur 9 eaux de douches de vestiaires de piscines publiques. Une dépassait la recommandation de l'OFSP (1000 UFC/l). L'établissement a pris des mesures correctives en suivant la procédure décrite par l'OFSP d'un choc thermique. Des prélèvements analytiques ont été effectués ensuite par un laboratoire accrédité pour vérifier le retour à la norme de l'installation.

La qualité de l'eau des 27 plages neuchâteloises des lacs de Bienne et de Neuchâtel a été analysée à quatre reprises. Toutes les plages se sont classées en catégorie A ou B, propices à la baignade. Suite au constat de pollutions temporaires récurrentes occasionnées par les rejets des STEPs lors de fortes précipitations, l'appréciation de la qualité de l'eau a été complétée pour les plages concernées: "*dégradation temporaire de la qualité possible après un épisode de pluie en raison de déversement d'eaux non épurées*".

### **Affaires vétérinaires**

Le service vétérinaire cantonal bernois a effectué 1 inspection de pharmacie vétérinaire sur mandat du service. 5 autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire ont été délivrées cette année, à Mmes Ditte Kindt, Isabelle Stadler, Daniela Christina Staffelbach et à MM. Christian Struchen et Jean-Philippe Mange.

### ***Prestations vétérinaires mixtes***

170 contrôles vétérinaires officiels (155 en 2012) ont été effectués dans les exploitations agricoles du canton, dont 22 ont fait l'objet de contestations, en particulier dans le domaine de l'identification et de l'enregistrement du bétail. 3 cas ont été dénoncés au Ministère public.

### ***Mandats pour tiers***

#### ***Analyses de denrées alimentaires et d'objets usuels***

Le SCAV a notamment été sollicité pour l'analyse de 161 échantillons de tabac (parasite *Lasioderma serricornis*), de 7 échantillons de mollusques bivalves (toxines marines) et de 2 absinthes (établissement de certificats d'exportation). Le service de la protection de l'environnement a soumis 104 échantillons pour des analyses microbiologiques. 4546 recherches de trichinelles ont été effectuées à la demande des abattoirs (9262 en 2012), qui se sont toutes révélées négatives. De plus, 291 échantillons en provenance du canton du Jura ont été analysés.

#### ***Analyses de santé animale***

Plus de 9000 analyses ont été effectuées (8910 en 2012), notamment pour le canton du Jura, portant sur le dépistage de plusieurs épizooties et la recherche de germes responsables de mammites du bétail laitier.

#### ***Autres expertises***

Sur mandat de la Commission fédérale des maisons de jeu, 10 inspections du casino de Neuchâtel ont été effectuées, contre indemnité de 19.943 francs.

### ***Police du commerce***

#### ***Législation***

La loi sur les heures d'ouverture des commerces (LHOCom) a été acceptée par le peuple le 24 novembre 2013 par 61,5% des votants. Les lois sur la police du commerce (LPCom), et sur les établissements publics (LEP) ont été examinées par la commission ad hoc du Grand Conseil.

#### ***Contrôle de l'indication des prix***

Durant l'année 2013, 106 commerces ont fait l'objet d'un contrôle de l'indication des prix. Dans 50 cas, l'affichage était entièrement conforme à l'ordonnance sur l'indication des prix. Dans 56 commerces, l'indication des prix était lacunaire. Dans le cadre de la campagne organisée par les cantons latins et le secrétariat d'Etat à l'économie, les bijouteries ont fait l'objet d'un contrôle spécifique. Sur les 34 magasins, 15 présentaient un affichage conforme et 19 un affichage incomplet (voir communiqué du SECO et détails téléchargeables). Les résultats sont meilleurs dans les pharmacies: sur 37 officines contrôlées, 28 affichaient correctement les prix des marchandises et des services et 9 présentaient des indications incomplètes.

#### ***Établissements publics et patentes occasionnelles***

988 (992 en 2012) établissements publics sont exploités. 242 (128) décisions pour des ouvertures ou remises ont été délivrées. Le taux de rotation des tenanciers reste très élevé, ce qui traduit une surabondance de l'offre et un manque de professionnalisme d'une partie des exploitants. Un retrait de patente a été prononcé pour emploi au noir de personnes en situation illicite. Des contrôles réguliers de présence du titulaire de patente sont effectués.

Pour la période de taxation allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013, le produit net des patentes est de 2.132.317 francs (2.085.797 francs en 2012). Les émoluments facturés se montent à 38.850 francs (40.550 francs en 2012). Les traiteurs ont versé 19.054 francs (10.742 francs en 2012).

2072 (2210 en 2012) patentes occasionnelles ont été délivrées pour des débits de boissons, pour une valeur totale de 129.770 francs (138.380 francs en 2012). 246 (296 en 2012) patentes de danse ont été délivrées pour 24.600 francs (29.600 francs en 2012).

### ***Autres activités soumises à autorisation ou redevance***

Pour la période de taxation allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013, le produit des redevances sur le commerce de détail des boissons alcooliques se monte à 773.847 francs (762.825 francs en 2012), dont un tiers est versé aux communes. 45 (54 en 2012) autorisations (nouvelles ou mutations) ont été délivrées. Un commerce a été sanctionné pour vente d'alcool sans autorisation. Pour la même période, les redevances sur appareils automatiques se sont élevées à 117.219 francs (116.521 francs en 2012).

Dans les autres domaines réglementés, 110 autorisations ont été délivrées (commerce et courtage en matière immobilière, commerce itinérant, commerce d'occasions, agence matrimoniale, détective, courtage en crédit, loteries ou tombolas, vente d'engins pyrotechniques).

## **8.6. Perspectives 2014**

Pour l'exercice 2014, les objectifs stratégiques du service sont:

- **Moderniser la législation** (lois dans le domaine du commerce et leurs règlements d'application, règlement sur l'eau potable, loi et règlement sur les chiens, loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires).
- **S'améliorer encore** (auto-évaluation du service, gestion électronique des documents, documentation qualité, comptabilité analytique, prestations du Guichet unique, formulaires électroniques, mise en réseau des laboratoires vétérinaires romands).
- **Réformer la police du commerce** (législations, procédures de travail, documents qualité, prestations du Guichet unique).

## 9. SERVICE DE LA GEOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER

### 9.1. Missions

Les missions du SGRF, notamment dans son rôle de garant de la propriété foncière, sont les suivantes:

- Assurer l'acquisition, la gestion, la mise à jour et la diffusion des données de la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal, conformément au droit fédéral et cantonal.
- Contribuer à la constitution du système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) en mettant en œuvre l'infrastructure organisationnelle et technique.
- Gérer le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.
- Assurer l'acquisition, la gestion et la publication de l'état des droits sur les immeubles.
- Conduire l'introduction du registre foncier fédéral.
- Assurer le secrétariat de plusieurs commissions: CVAL (commission pour la mise en vente d'appartements loués) et Comacq (commission pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger) ainsi que collaborer aux syndicats d'améliorations foncières.

### 9.2. Objectifs annuels

Les objectifs annuels sont présentés sous le chapitre 5 Activités/Réalisations du présent rapport.

### 9.3. Ressources (personnel, finances, informatique)

#### *Personnel*

Le SGRF a conservé le même effectif tout au cours de l'année 2013, soit 56 collaboratrices et collaborateurs (ou 51,1 EPT), qui représente un effectif réduit de **12%** par rapport à 2006 avec des missions de gestion, juridique, scientifique, technique et administrative. 8 personnes sont rattachées au domaine du SITN, 19 au domaine de la mensuration officielle, 27 au domaine du registre foncier et 2 au domaine administratif.

Le service assure la formation de quatre apprentis géomaticiens et d'un apprenti de commerce.

Il y a eu deux départs en 2013 (le conservateur du registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz et une collaboratrice administrative). Il est prévu de repourvoir uniquement le poste de collaboratrice administrative en 2014.

#### *Finances*

Les efforts de réorganisation, de regroupement et d'amélioration des processus réalisés ces sept dernières années au SGRF produisent des résultats financiers réjouissants puisque le budget du service est passé d'une charge nette de 1,3 million de francs en 2006 à un excédent de recettes de 35.354 francs en 2013, soit **une amélioration de plus de 1,33 million de francs**.

Il est intéressant de noter que, pendant la même période, les prestations au citoyen et au professionnel ont non seulement été maintenues mais rendues plus performantes (notamment guichet cartographique, Geoshop, accueil client, etc.), de nombreux projets ont été lancés et un effort soutenu a été réalisé dans le domaine de la formation continue des collaboratrices et des collaborateurs.

Les résultats des comptes 2013 pour le service présentent toutefois une diminution d'environ 142.000 francs par rapport au budget 2013. Le service devrait boucler l'exercice 2013 avec une charge nette proche de 107.000 francs alors que le budget 2013 prévoyait un excédent de revenus de 35.400 francs. Cela s'explique notamment par une diminution des recettes des émoluments du registre foncier due à plusieurs absences prolongées dans les offices du registre foncier (congé maternité, accident) et malgré la bonne tenue du marché immobilier.

Comme service pilote retenu au sein du DDTE, le SGRF participe activement à la phase pilote du projet "GEM-light" qui vise à une gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations. Le contrat de prestations 2013 entre le DDTE et le SGRF a été signé début 2013 et le contrat de prestations 2014 a été signé le 17 décembre 2013.

## **Informatique**

Le service dispose d'un environnement bureautique et technique (applications géomatiques) très performant, bien maîtrisé par les collaboratrices et collaborateurs. Les applications de gestion géomatiques sont gérées par l'équipe du SITN et sont décrites dans le chapitre correspondant.

### **9.4. Evénements principaux**

Les événements principaux ont été les suivants:

- le 8 février 2013, le Département de la gestion du territoire, en tant que mandant, et le service de la géomatique et du registre foncier, en tant que mandataire, ont conclu un contrat de prestations couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013; le SGRF est dorénavant géré par enveloppe budgétaire et mandat de prestations light;
- l'accord de prestations 2013 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 0,4 million de francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre;
- la disponibilité de données numériques de la mensuration officielle a pu être significativement améliorée par la livraison de 2300 ha du territoire neuchâtelois;
- l'effort important réalisé en 2013 par le SGRF en vue de l'introduction du nouveau cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF) va permettre sa mise en production en janvier 2014 conformément au contrat de prestations signé avec la Confédération; notre canton aura ainsi parfaitement joué son rôle de canton pilote;
- les travaux d'épuration des droits et d'introduction du registre foncier fédéral selon la nouvelle procédure se sont poursuivis en 2013 par la mise à l'enquête d'un nouveau secteur test à laquelle ont participé 56% des propriétaires fonciers;
- la conjoncture favorable du marché immobilier et l'effort soutenu des offices du registre foncier ont entraîné pour la cinquième année consécutive des recettes qui ont dépassé 5 millions de francs pour le registre foncier;
- les géoportails intranet-internet-mobile, applications phares du SITN ont toutes été migrées sur une nouvelle version plus puissante. Ce développement se fait dans le cadre d'une large collaboration « public-privé » qui réunit plusieurs dizaines de partenaires (cantons, villes, communes, privés);
- le SITN a mis en service une nouvelle version du géoportail statistique qui offre une richesse fonctionnelle inégalée. Il est utilisé pour publier les données du service statistique, de la police, de la chancellerie, de l'énergie et de l'observatoire transfrontalier de l'Arc Jurassien;

- le SITN a réalisé d'importants développements pour améliorer les applications de cartographie de la police (centrale d'engagement) et des ponts et chaussées (MISTRA, cadastre du bruit);
- le SITN a poursuivi la valorisation des données provenant des levés 3D LIDAR aéroportés. Un projet SITN-SFFN-EPFL a permis d'établir une cartographie détaillée de l'évolution des forêts ces dix dernières années. Les trois partenaires ont aussi mis sur pied un projet de thèse sur l'exploitation des données LIDAR et hyperspectrales pour les besoins forestiers. Il a été accepté fin 2013;
- en vue de l'automatisation de la diffusion des données numériques et après le succès de la solution geoshop 1 pour la diffusion des données de la mensuration officielle (80% des commandes), une nouvelle version geoshop 2 a été mise en ligne en janvier 2013; elle permet ainsi la diffusion de la quasi-totalité des données du SITN de manière automatique;
- malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutations suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs.

## 9.5. Activités / Réalisations

### **Systeme d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN)**

Le SITN a poursuivi en 2013 ses activités diverses pour mettre à disposition de ses utilisateurs des données cartographiques et solutions géomatiques permettant une gestion plus efficace, plus globale et intégrée de notre territoire. Le SITN travaille sur un nombre important de projets de cartographie touchant l'ensemble des départements et la chancellerie (cf. tableau ci-dessous). Les projets figurant en gras dans ce tableau ont fait l'objet des principaux développements en 2013.

<b>DDTE</b>	
Service des ponts et chaussées	<b>Visualisation des données routières (MISTRA-SITN), cadastre du bruit</b> , charges de trafic, perturbations du trafic, cartographie des inondations, gestion des concessions
Service de la faune, des forêts et de la nature	<b>Analyse de l'évolution des forêts</b> , gestion des forêts, inventaire forestier, plans de martelage, pâturages boisés, bois-énergie
Service de la géomatique et du registre foncier	<b>Gestion de la mensuration officielle (SIMO), cadastre des restrictions de droit public (CRDPPF)</b> , plan du registre foncier, informatisation du livre casier (INFOLICA), lien TERRIS-SITN
Service de l'aménagement du territoire	<b>Permis de construire, manifestations sportives, observatoire du territoire</b> , plans d'aménagement, plan directeur, cartographie des dangers géologiques
Service de l'énergie et de l'environnement	<b>Météo et qualité de l'air, potentiel solaire</b> , Sites pollués (CANEPO), SIT eaux, plan directeur énergie, éolien, thermographie, potentiel solaire, pompes à chaleur, OPAM, citernes et brûleurs (CITBRU)
Service des transports	<b>BD transports publics, gestion de la mobilité douce</b>
Service de l'agriculture	Paiements directs, cadastre des exploitants, remaniements parcellaires, plans de gestion intégrée
<b>DJSC</b>	
Police cantonale	<b>Cartographie et analyse des délits (CARTOPOL), centrale d'alarme (SAGA)</b> , balises, suivi des patrouilles
Service juridique	Gestion des dossiers en relation avec le territoire
Service de la sécurité civile et militaire	Suivi d'événements et de catastrophes
Service des affaires culturelles	Recensement architectural, sites archéologiques

Service des sports	Gestion des infrastructures sportives
<b>DFS</b>	
Santé	Suivi d'événements, cartographie pour ambulances, inventaire des défibrillateurs
Service des bâtiments	Gestion du patrimoine de l'Etat (biens-fonds et bâtiments)
Service des communes	<b>Fusion des communes</b> , péréquation (LFPI)
Service financier	Mensuration officielle pour l'estimation cadastrale
<b>DEAS</b>	
Service de l'économie	Promotion économique, terrains libres
Service de statistique	<b>Atlas statistique cantonal</b>
<b>DEF</b>	
Service de l'enseignement obligatoire	Aide à la répartition scolaire
<b>CHAN</b>	
Chancellerie	Résultats de votations et élections
<b>APPLICATIONS TRANSVERSALES</b>	
<b>Pour tous les utilisateurs de l'administration cantonale, communale, du secteur privé et du tout public</b>	<b>Géoportail internet, géoportail intranet, géoportail mobile, géoportail statistique, géoshop</b> Ces 5 applications stratégiques ont été migrées sur de nouvelles versions.

Les principaux développements sont résumés ci-dessous.

### ***Géoportail intranet, internet et mobile***

Des développements très importants ont été réalisés pour ces trois applications utilisées par des milliers d'utilisateurs réguliers. Une migration sur une nouvelle technologie a été réalisée pour le géoportail intranet dont la finalisation est prévue pour début 2014. Une nouvelle version du géoportail internet et mobile est prête à être mise en service. Ces applications intègrent de très nombreuses nouvelles fonctions, améliorations et souhaits des utilisateurs.

### ***Géoportail statistique***

Le géoportail statistique permet de présenter et combiner des données statistiques et cartographiques. Il est actuellement utilisé pour présenter de manière conviviale et interactive les données de l'annuaire statistique, les statistiques des délits, les statistiques de l'observatoire transfrontalier de l'Arc Jurassien, des résultats des votations et élections. Une nouvelle version de la solution informatique beaucoup plus riche et moderne de cet atlas interactif (Geoclip v3) a été mise en ligne fin 2013:

<http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SGRF/SITN/geoportail/Pages/statistique.aspx>.

### ***SIT pour l'énergie et l'environnement***

Les données LIDAR ont permis de lancer un projet d'analyse du potentiel énergétique solaire à l'échelle de tout le canton (mandat attribué à la société Swissphoto AG) permettant de donner une estimation du potentiel solaire (photovoltaïque) et thermique pour chaque toit de bâtiment. Les résultats de cette analyse ont été validés par le service de l'énergie et de l'environnement et ont été publiés sur le géoportail au premier trimestre 2013. Un nouveau thème a été développé sur le géoportail pour visualiser les données météo et qualité de l'air. Il permet la consultation de données horaires.

### ***SIT pour les forêts***

Le SITN et le SFFN ont donné un mandat à l'EPFL pour développer une méthodologie fiable basée sur les données LIDAR visant à définir l'évolution des forêts de 2000 à 2010. Les résultats sont des données à l'échelle du canton qui présentent les secteurs ayant subi une augmentation ou une diminution. Les trois partenaires ont aussi mis sur pied un projet de thèse sur l'exploitation des données LIDAR et hyperspectrales pour les besoins forestiers. Il a été accepté fin 2013.

### ***SIT pour les routes***

En collaboration avec le SPCH, les données cartographiques liées aux routes ont été mises à jour sur les guichets cartographiques (trafic, accidents, revêtement, perturbations du trafic). Les deux services ont aussi étroitement collaboré dans deux projets importants, le cadastre du bruit et le nouveau système d'information routier MISTRA. Les données du cadastre du bruit ont pu être intégrées sur le géoportail intranet (accès limité pendant une phase de validation de ces données provenant d'un mandataire externe). Un nouveau thème pour les routes utilisant les données provenant de MISTRA a été développé sur le géoportail.

### ***SIT pour l'aménagement du territoire***

En collaboration avec le SCAT, un géoservice a été mis en place par le SITN pour être intégré dans la nouvelle version SATAC. Le géoservice permet de rechercher et localiser un ou plusieurs biens-fonds susceptibles d'être construits. Il permet aussi d'interroger leurs caractéristiques dans la base de données géographique du SITN afin de renseigner les formulaires de saisie avec les contraintes légales et géographiques (affectation, limites à la construction, etc.) pouvant influencer l'évaluation de l'octroi du permis de construire.

Le SITN participe au projet d'observatoire du territoire et apporte son soutien pour les aspects géographiques de la méthodologie du projet ainsi que pour les thématiques ayant une forte connotation spatiale.

### ***SIT pour la police***

En 2013, le SITN a poursuivi plusieurs développements en collaboration avec la police. Les besoins en cartographie-géolocalisation de la police sont en constante évolution, notamment sur la cartographie mobile ou embarquée. De nombreux contacts ont eu lieu entre la police et le SITN pour évoquer ces solutions mobiles. En 2013, des développements ont été faits en vue de l'amélioration de la nouvelle version de l'application d'aide à l'engagement (SAGA). D'autres développements concernant la publication de données statistiques sur les délits et l'analyse des données spatio-temporelles et tableaux de bords sur les délits (Geoclip, Cartopol et Tableau) ont été réalisés.

### ***SIT pour la mensuration officielle***

Ce projet (SIMO: système d'information pour la mensuration officielle) est le logiciel stratégique du domaine de la mensuration utilisé quotidiennement par 15 utilisateurs du service et gérant l'ensemble du cadastre du canton. De nombreux processus ont été développés et améliorés en 2013 autour de cet environnement performant mais de plus en plus complexe afin de le rendre le plus efficace et stable possible: intégration de nouveaux lots, nouveau processus de mise à jour, amélioration de la diffusion, préparation pour le passage au nouveau cadre de référence MN95.

### ***Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière***

Le SITN réalise les développements informatiques de ce nouveau cadastre officiel (CRDPPF), pour lequel le canton de Neuchâtel est canton pilote. La mise en service de ce cadastre est prévue pour janvier 2014 et a donc nécessité un investissement très conséquent du SITN.

### **Base de données "Transports publics"**

Sur demande du service des transports, le SITN a finalisé une refonte complète de la base de données des lignes de transports publics. Un nouveau thème du géoportail sur la mobilité a été réalisé.

### **Gestion et diffusion des géodonnées**

La base de données du SITN est actuellement constituée de plusieurs centaines de jeux de données et est en constante évolution. En 2013, le SITN a consolidé les processus d'automatisation de la diffusion des géodonnées et continué la valorisation des géodonnées existantes. Après le succès de la solution geoshop 1 pour la diffusion des données de la mensuration officielle (80% des commandes), le développement d'une nouvelle version geoshop 2 a été mis en ligne en janvier 2013. Elle permet de diffuser la quasi-totalité des données du SITN de manière automatisée sur les principes du commerce électronique.

Ci-dessous, les chiffres clés de la diffusion des données pour 2013:

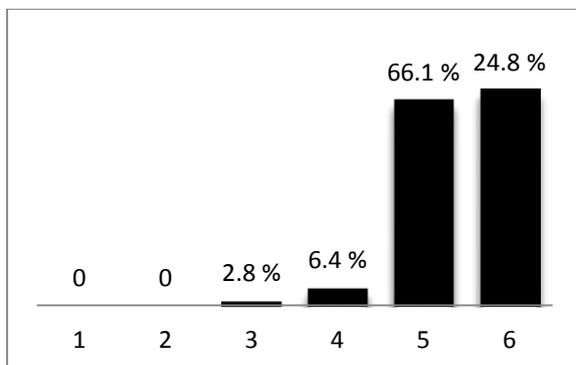
- Nombre de commandes de données traitées par Geoshop: 1449 (1150 en 2012, soit une augmentation de 26%).
- Montants de la recette de la diffusion des données numériques: 330.152 francs.
- Montants de la recette de la diffusion des données graphiques (plans papier): 12.742 francs.

### **Enquête de satisfaction du SITN**

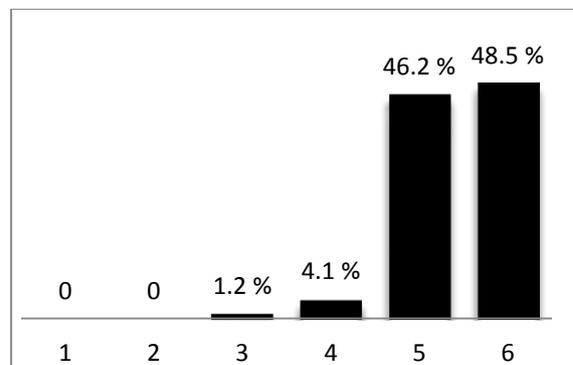
Dans le cadre du processus QualitéNE, le SITN a lancé une enquête de satisfaction auprès d'une sélection de ses utilisateurs. 420 personnes ont été invitées à répondre et 218 réponses sont parvenues. Les résultats sont très positifs. Deux parmi les 15 graphiques issus de l'analyse (Notation: 6 excellent à 1 très mauvais) sont présentés ci-dessous.

Comment jugez-vous de manière générale les prestations offertes par le SITN ?

Compétences professionnelles des collaborateurs du SITN ?



Moyenne: 5.1



Moyenne: 5.4

### **Renouvellement du cadastre neuchâtelois**

#### **Convention-programme 2012-2015 et accord de prestation 2012 entre la Confédération et le canton**

L'accord de prestation (AP) 2013, signé par la Direction fédérale des mensurations cadastrales (ci-après D+M) et le chef du département le 15 avril 2013, se base sur les conditions cadres spécifiées dans la convention-programme 2012-2015, signée par le Conseil d'Etat le 14 mars 2012.

### **Convention-programme 2012-2015**

Il s'agit d'un document d'intention pour ces 4 années qui concrétise le concept cantonal de réalisation. Les caractéristiques principales de ce document sont les suivantes:

- la réalisation d'entreprises de MO (mensuration officielle) couvrant une surface de 2300 ha;
- la mise à jour périodique des couches d'information "Couverture du sol" et "Objets divers" couvrant une surface de 15.050 ha;
- le passage au cadre de référence MN95 des données de la mensuration officielle;
- le montant prévu des indemnités versées par la Confédération est de 2.509.000 francs pour atteindre l'objectif susmentionné.

### **Accord de prestation 2013**

Ce document définit les prestations qui seront réalisées par le service et la D+M pour l'année 2013.

Les prestations du service sont les suivantes:

- le lancement d'entreprises couvrant une surface de 244 ha;
- le lancement de la mise à jour périodique des couches d'information "Couverture du sol" et "Objets divers" couvrant une surface de 15.050 ha;
- suivre les entreprises de mensuration en cours de travail.

Les prestations de la D+M sont les suivantes:

- paiement d'acomptes pour les entreprises de mensuration officielle lancées en 2006, 2011, 2012 et 2013 ainsi que pour les travaux d'introduction du CRDPPF en tant que canton pilote pour un montant de 412.930 fr. 60;
- paiement du montant de 1900 francs pour la mise à jour permanente du plan d'ensemble et de l'entretien de la mensuration parcellaire.

Etant donné les différents rapports envoyés en cours d'année à la D+M, à fin 2013, la Confédération a déjà honoré la totalité des différentes prestations.

### ***Premiers relevés et renouvellements***

#### **Entreprises en cours**

Au 31 décembre 2013, 40 entreprises de premiers relevés couvrant une surface de presque 45.000 ha sont en cours pour l'ensemble du canton ayant une valeur contractuelle de plus de 29 millions de francs. 31 mandats couvrant plus de 38.700 ha nous ont déjà été livrés, parmi ceux-ci, 11 mandats couvrant une surface de plus de 15.200 ha ont été vérifiés par le service et sont en cours de traitement auprès des adjudicataires.

#### **Lancement de travaux en 2013**

En 2013, le service a adjugé 3 entreprises, dont 1 a fait l'objet d'une mise en soumission en procédure ouverte terminant ainsi le lancement des entreprises de premiers relevés et de renouvellement représentant un volume d'investissement de 440.000 francs dont la participation de la Confédération s'élève à 124.000 francs.

En ce qui concerne la convention-programme 2012-2015, l'objectif prévoit la réalisation de nouvelles entreprises planifiées pour une surface totale de 2300 ha. A fin 2013, 2739 ha ont été réalisés. L'objectif a déjà pu être atteint en 2013.

#### **Entreprises de MO mises à l'enquête en 2013**

En 2013, le service a mis à l'enquête publique les entreprises suivantes:

- Travers, lot 3 (61 ha)
- Couvet, lot 6, Môtiers, lot 4, Fleurier, lot 4 (1045 ha)

- Corcelles-Cormondrèche, lot 3, Peseux, lot 2 (578 ha)

### **Entreprises de MO finalisées en 2013**

Des entreprises de nouvelles mensurations couvrant une surface de 414 ha et des renouvellements d'une surface de 523 ha pour une valeur contractuelle de 913.299 fr. 20 dont 561.826 francs. 60 de participation de la Confédération ont pu être finalisées.

### **Mise à jour périodique**

Même si les données de la mensuration officielle sont mises à jour d'une manière permanente, la cohérence des données par rapport au terrain ne peut pas toujours être garantie. Les raisons principales sont:

- modification naturelle (p.ex. cours d'eau);
- non-existence d'un système d'annonce efficace: le système actuel a été mis en place en 2006. Il est possible que des constructions antérieures ne soient pas représentées;
- constructions non annoncées;
- considération économique: de petits bâtiments de faible importance n'ont pas été relevés dans le cadre de la mise à jour permanente pour des raisons des coûts engendrés;
- modifications du cadre normatif.

Considérant les améliorations des processus de mise à jour permanente déjà en place ou en cours de réalisation (SATAC V2) ainsi que l'avancement des travaux de renouvellement du cadastre au niveau cantonal, la mise à jour périodique est devenue une priorité.

Le canton s'est fixé l'objectif qu'à fin 2015 toutes les données approuvées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 soient mises à jour. Le délai de 6 ans a été choisi en considérant que la quasi totalité des données approuvées avant 2012 se trouvent dans les zones bâties et à bâtir. Une période plus longue sera choisie pour les secteurs en zone agricole. Ces travaux seront effectués en interne.

### **Changement du cadre de référence / Points fixes**

Dans le cadre des nouvelles mensurations et des mandats d'élimination des tensions et contradictions, des PFP ont été redéterminés dans le nouveau cadre de référence MN95. Les points fixes du Locle, des Brenets, Bevaix, Gorgier, Saint-Aubin-Sauges et du Val-de-Ruz secteur est, ont été déterminés en MN95.

De plus, différentes données cadastrales ont été migrées dans le nouveau cadre de référence; il s'agit de Saint-Blaise, Hauterive, Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Bôle, Colombier, Vaumarcus, Fresens, Boveresse, Fenin-Vilars-Saules, Savagnier, Villiers et Le Pâquier.

### **Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF)**

Le but du cadastre RDPPF est de mettre à disposition des citoyennes et citoyens toutes les restrictions de droit public à la propriété foncière ayant la foi publique à un seul endroit.

Le canton de Neuchâtel a été désigné pour élaborer la mise en page du futur extrait de ce cadastre. Les travaux y relatifs ont nécessité différentes séances entre les cantons pilotes pour trouver un consensus et le projet a pu être terminé dans les délais.

D'autres travaux en collaboration avec les services compétents (surtout le SFFN et le SCAT) et le SGRF concernant les restrictions de droit public, ont été réalisés. Les limites légales ont été saisies et approuvées sous forme numérique et des travaux de numérisation des règlements d'aménagement ainsi que le contrôle des géodonnées du plan d'aménagement ont été lancés.

Le futur guichet cartographique du cadastre RDPPF a nécessité différents développements en interne, l'intégration de données externes a été réalisée, soit sous forme de lien (bases légales), de pdf (par exemple des règlements d'aménagement ou des plans de quartier), soit sous forme de

lecture/écriture de fichier Interlis/XML (surtout avec les restrictions sous responsabilité de la Confédération). De plus, l'implémentation des mécanismes pour la production de l'extrait a demandé différents développements.

### **Mise à jour de la mensuration officielle**

#### **Mise à jour de la mensuration parcellaire**

En tant que responsable de la mise à jour de la MO et de sa diffusion, le service est très attentif à la mise en place de systèmes d'annonces efficaces en vue d'améliorer la qualité de la mise à jour permanente et d'en réduire les délais.

Le système de mise à jour permanente de la MO s'est à nouveau révélé très performant en 2013.

Même avec un effectif réduit et avec un volume d'affaires supérieur à 2012 de 13%, 90% des demandes de morcellement ont été livrées dans le délai d'un mois, ce qui est conforme à l'objectif fixé dans le contrat de prestations GEM-light; les 10% restantes présentent des délais justifiés car indépendants du SGRF (mutations complexes).

De plus, si les montants des prestations produits par le service sont globalement inférieurs à ce qui se pratique dans les cantons voisins, ce groupe de prestations est bénéficiaire.

Les outils de gestion et de pilotage mis en place ces dernières années (GESPA - gestion des prestations et GEM-light, INFOLICA - gestion des affaires de conservation) permettent de définir les indicateurs de mesure à atteindre en termes de qualité et de délais et de vérifier chaque année si les objectifs ont été atteints. Une analyse des résultats avec les collaborateurs concernés permet d'améliorer le processus pour la période suivante.

Le total général des factures produites pour l'exercice 2013 s'élève à 1.185.785 fr. 08 (1.106.035 fr. 20 en 2012) qui se répartit selon les groupes de produits suivants:

	Fr.	Fr. (2012)
Diffusion sous forme graphique	12.741,63	(14.168,25)
Production des dossiers de mutations	1.148.808,22	(1.087.259,52)
Travaux spéciaux	153,61	(3.401,37)
Autres travaux	1.226,54	(1.206,06)

Le service a réalisé 956 dossiers de mutations (843 en 2012) soit:

1	plan spécial
199	dossiers de division
435	plans de cadastration
12	plans de réunion
2	plans d'exmatriculation
11	plans de constitution de DDP
31	plans de servitude
114	dossiers de PPE (y compris dossiers modifiés)
40	dossiers de matérialisation différée des limites facturées
30	révisions d'abornement
25	dossiers de rétablissement de points fixes
55	réactualisations de plans
2	duplicatas de plans de mutations

Les travaux relatifs au transfert de la route nationale 5 à la Confédération se sont poursuivis en 2013.

Malgré l'augmentation des demandes de morcellement et des plans de cadastration, le service a pu mettre la priorité sur le rétablissement de nombreux points fixes et ainsi assurer un bon niveau d'entretien de la mensuration officielle.

Il est préoccupant de constater que le nombre de plans de mutations établis par le service et qui font l'objet d'une demande de réactualisation est conséquent (entre 25 et 30% du nombre de plans réalisés par année pour les cinq dernières années). Cela signifie que si les demandes de morcellement ont souvent un caractère d'urgence, la signature des actes notariés et le dépôt des documents au registre foncier ne peuvent pas toujours se faire dans le délai d'une année.

Les dossiers se répartissent de la manière suivante pour chacun des districts:

	Nbre de pièces		Valeur nette en Fr.	
Neuchâtel	225	(192)	252.303,77	(271.520,62)
Boudry	355	(260)	420.070,55	(371.771,90)
Val-de-Travers	69	(43)	87.459,47	(65.326,38)
Val-de-Ruz	125	(174)	137.087,07	(187.075,19)
Le Locle	55	(66)	62.166,68	(73.554,46)
La Chaux-de-Fonds	127	(99)	189.720,68	(118.010,97)

De plus, le service a réalisé des travaux de maintien et de renouvellement de documents de la mensuration officielle pour un montant de 554.000 francs (504.982 fr. 50 en 2012).

La fourniture des plans de diffusion et autres éléments techniques représente un montant de 12.741 fr. 63 (14.168 fr. 25 en 2012).

85 nouveaux dossiers de plans de propriété par étage (pour l'ensemble du canton), élaborés par les architectes, ont été soumis à l'examen du service, afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales et instructions en matière d'établissement de ces dossiers (58 en 2012). 29 dossiers ont été modifiés (32 en 2012). Ces recettes s'élèvent à 118.036 fr. 49 (98.224 fr. 19 en 2012).

29 dossiers de plans de quartier et plans spéciaux élaborés par les urbanistes ont été soumis à l'examen du service afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales en matière de mensuration officielle (38 en 2012).

### ***Mise à jour périodique***

La mise à jour périodique des mensurations les plus anciennes du canton s'est poursuivie en 2013. Ce sont plus de 900 heures de travail qui ont été consacrées à cette activité qui représente un montant de 115.000 francs.

### ***Mise à jour du cadastre viticole***

Le système d'annonce automatisé informant le service de toute modification touchant la nature de vigne a permis la mise à jour de la mensuration officielle et du registre foncier tout au long de l'année.

### ***Inspectorat du registre foncier***

En 2013, l'inspectorat et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs décrits ci-dessous.

### ***Autorité de surveillance et législation***

Les deux arrondissements (Littoral et Val-de-Travers, Montagnes et Val-de-Ruz) ont été inspectés par l'inspecteur du registre foncier et son adjoint. Les rapports d'inspection ont été adressés au chef du département et au contrôle cantonal des finances. Il en ressort que les offices sont bien tenus. Des remarques de détail permettent d'améliorer les procédures et d'unifier l'interprétation du droit.

Un recours a été déposé auprès du département concernant une décision du conservateur du registre foncier du Littoral et Val-de-Travers, en matière d'émoluments. Ce recours a été rejeté.

151 décisions de la commission foncière agricole relatives à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) ont été transmises à l'inspecteur du registre foncier par délégation du département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours n'a été déposé.

L'arrêté déterminant le champ d'application de la loi limitant la mise en vente d'appartements loués, du 22 mars 1989, a été adopté par le Conseil d'Etat le 18 décembre 2013, après consultation des communes et des milieux intéressés.

### ***Consultation en ligne – Guichet unique***

La consultation en ligne de la base de données du registre foncier, anciennement Terris Internet (TerInt), a été intégrée en tant que nouvelle prestation du Guichet unique de l'Etat dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Les principaux bénéficiaires d'accès sont les notaires, avocats, géomètres privés, administrations cantonale et communales, banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire. Cette prestation suscite un grand intérêt puisque l'on compte à fin 2013, environ 900 utilisateurs inscrits, avec une moyenne de 470 consultations par jour. Ces accès sont payants, à l'exception des administrations publiques. Les émoluments perçus se montent à 315.654 francs en 2013 (356.888 francs en 2012), soit une diminution de 11,55%. En cause, vraisemblablement, une année 2012 exceptionnelle et un léger tassement des transactions immobilières en 2013.

### ***Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales***

Le préposé aux servitudes a traité 285 plans de mutations (335 en 2012) établis par le géomètre cantonal, impliquant l'analyse juridique et graphique de 3355 servitudes et mentions. Il s'agit principalement de plans de division ou réunions cadastrales, constitution ou suppression de DDP, réactualisations ou duplicatas (cf. Mise à jour de la mensuration officielle, chapitre relatif aux dossiers de mutations).

### ***Épuration des servitudes et introduction du registre foncier fédéral***

Les travaux d'épuration des droits ont été effectués dès 2012 selon une nouvelle procédure, visant en premier lieu à régulariser les très nombreuses (10.000) servitudes dites "selon plan cadastral". Cette nouvelle procédure a pour objectif d'épurer ces servitudes dans des secteurs destinés à connaître des mutations importantes, notamment en périphérie de zones à bâtir. Un deuxième secteur test a été mis à l'enquête du 30 septembre au 28 octobre 2013 sur la commune de Cortaillod.

490 servitudes ont été traitées par l'enquête citée ci-dessus. Les 490 servitudes épurées concernaient 266 biens-fonds du cadastre de Cortaillod.

Sur un nombre total de 275 personnes concernées, 154 ont consulté les documents d'enquête, soit environ 56%.

14 réclamations ont été déposées durant la période d'enquête. Sur ce nombre, 6 étaient en réalité des observations qui ont permis de préciser le sort des servitudes maintenues et modifiées et 8 ont été de véritables réclamations.

### ***Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières***

Les états de propriété des syndicats d'améliorations foncières de Bevaix-Cortaillod, Gorgier-Saint-Aubin, Engollon, Savagnier, La Côte-aux-Fées et La Côtère ont été tenus à jour. Les travaux préparatoires à l'enquête sur les servitudes du syndicat d'améliorations foncières de La Côte-aux-Fées se poursuivent ainsi que les travaux préparatoires à l'immatriculation du nouvel état du syndicat de Gorgier-Saint-Aubin.

### **Plan du registre foncier (numérisation des servitudes)**

Les travaux de numérisation des servitudes ont été effectués et validés sur les cadastres d'Hauterive, de Boudry, de Peseux, de Corcelles-Cormondèche, de Saint-Aubin, de Sauges et de Fresens. 3819 servitudes ont été numérisées sur une surface de 1430 ha.

### **Secrétariat de commissions**

L'inspectorat du registre foncier assure le secrétariat des commissions suivantes:

- Pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ)  
12 décisions d'autorisation d'acquisition ont été rendues par la commission.
- Pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL)  
224 décisions d'autorisations ont été rendues par la commission (22 selon l'art. 6 al. 1 LVAL, 24 selon l'art. 6 al. 2b et 178 selon l'art. 6 al. 2c).

### **Offices du registre foncier**

#### **Gestion et statistiques**

Le nombre total des réquisitions d'inscription est stable par rapport à l'exercice précédent. Le Littoral et Val-de-Travers enregistre une légère croissance (+4%), contrairement aux Montagnes et Val-de-Ruz (-7%). En matière de gages immobiliers, les inscriptions d'hypothèques légales ont été très nombreuses (246 contre 36 en 2012): ceci découle de la révision du Code civil suisse, article 836, qui impose l'inscription des hypothèques légales de droit cantonal, qui existaient auparavant indépendamment de toute inscription. Enfin, le nombre de transformations de cédules papier en cédules de registre reste conséquent (2060). Les augmentations de capital de cédules sont en légère baisse (-153) par rapport à 2012.

<b>Arrondissements</b>	<b>Littoral et Val-de-Travers</b>	<b>Montagnes et Val-de-Ruz</b>	<b>Totaux</b>
2013, nombre d'opérations	16104	11688	27792
2013, nombre de réquisitions	6023	4338	10361
2012, nombre de réquisitions	5792	4670	10462
Différence	+231	-332	-101
%	+3,99%	-7,11%	-0,97%
2013, Transferts de propriété	1622	1107	2729
2012, Transferts de propriété	1568	1246	2814
Extraits	3782	2321	6103
<b>Gages immobiliers:</b>			
Cédules hypothécaires 2013	358	306	664
Cédules hypothécaires 2012	383	352	735
Transformation céd. papier/registre	1167	893	2060
Hypothèques	2	6	8
Hypothèques légales	118	128	246
Augmentation de capital	772	503	1275
Mutations-plans	601	248	849
<b>Émoluments 2013, Fr.</b>	<b>2.968.076.—</b>	<b>1.724.354.—</b>	<b>4.692.430.—</b>
Émoluments 2012, Fr.	2.906.427,82	2'041'710.—	4.948.137,82

Les émoluments indiqués correspondent à ceux facturés par les offices du registre foncier durant l'exercice 2013. Nous constatons une diminution par rapport à l'exercice précédent, notamment dans l'arrondissement des Montagnes et Val-de-Ruz. L'office accuse cependant un certain retard dans la facturation, dû à plusieurs longues absences de personnel. Néanmoins, comme les années

précédentes, 2013 reste marquée par une très bonne tenue du marché immobilier, les taux d'intérêts pratiqués par les banques restant toujours aussi attractifs.

76 propriétés par étages (+24) représentant 697 unités d'étages (+211) ont été immatriculées en 2013. La répartition de ces PPE est la suivante:

Arrondissements	Littoral et Val-de-Travers	Montagnes et Val-de-Ruz	Totaux
Nombre de PPE en 2013	48	28	76
Nombre d'unités en 2013	445	252	697
<b>Total global des PPE</b>	<b>1078</b>	<b>770</b>	<b>1848</b>

Les 1848 PPE représentent 17998 unités d'étages, soit 19,91% du nombre total d'immeubles du canton (90390).

### ***Registre des bateaux (loi fédérale sur le registre des bateaux)***

Le registre est tenu par l'office du Littoral et Val-de-Travers. Aucune réquisition n'a été déposée en 2013.

### ***Antenne de l'office des poursuites***

L'office du registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz, au Locle, abrite l'antenne du Locle de l'office des poursuites. A ce titre, 505 (-80) extraits du registre des poursuites ont été délivrés en 2013 par le personnel du registre foncier.

## **9.6. Perspectives 2014**

Pour 2014, le service entend poursuivre son effort en vue de réaliser les objectifs du contrat de prestations signé avec le DDTE. Il va mettre en œuvre les mesures d'amélioration décidées à l'issue de l'exercice 2013.

Le SITN va réaliser les demandes d'évolution des géoportails internet, intranet, statistique et mobile pour les besoins nouveaux connus au 31 décembre 2013 (routes, police, forêts, santé, énergie, enseignement, promotion économique).

Il va faire évoluer et développer les SIG pour les besoins du domaine des forêts selon les cahiers des charges définis.

La numérisation et la mise en consultation des 40.000 plans de mutations archivés au registre foncier devront être réalisées.

La réalisation de la phase pilote du cadastre des restrictions de droit public conformément à la convention-programme signée entre le chef du DDPS et le Conseil d'Etat va se poursuivre.

Dans le domaine de la mensuration officielle, il est prévu de procéder à la vérification de 4 entreprises, de mettre à l'enquête publique 9 entreprises et de procéder à l'approbation de 7 entreprises. Les travaux en vue du changement de cadre de référence, tout en réalisant l'élimination des tensions et des contradictions dans les mensurations existantes, se poursuivront de manière intensive.

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>SECRETARIAT GENERAL .....</b>	<b>8</b>
1.1.	Missions.....	8
1.2.	Objectifs annuels .....	8
1.3.	Ressources (personnel, finances, communication) .....	8
1.4.	Evénements principaux .....	9
1.5.	Activités / Réalisations.....	9
1.6.	Perspectives 2014 .....	9
<b>2.</b>	<b>SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....</b>	<b>10</b>
2.1.	Missions.....	10
2.2.	Objectifs annuels .....	10
2.3.	Ressources (personnel, finances, contacts, informatique) .....	11
2.4.	Evénements principaux .....	12
2.5.	Activités / Réalisations.....	13
2.6.	Perspectives 2014 .....	19
<b>3.</b>	<b>SERVICE DES TRANSPORTS.....</b>	<b>21</b>
3.1.	Missions.....	21
3.2.	Objectifs annuels .....	21
3.3.	Ressources (personnel, finances, informatique).....	21
3.4.	Événements principaux .....	26
3.5.	Activités / Réalisations.....	27
3.6.	Perspectives 2014 .....	30
<b>4.</b>	<b>SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES.....</b>	<b>32</b>
4.1.	Missions.....	32
4.2.	Objectifs annuels .....	32
4.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication, formation).....	34
4.4.	Événements principaux .....	35
4.5.	Activités / Réalisations.....	36
4.6.	Perspectives 2014 .....	50
<b>5.</b>	<b>SERVICE DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>55</b>
5.1.	Missions.....	55
5.2.	Objectifs annuels .....	55
5.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication).....	55
5.4.	Événements principaux .....	55
5.5.	Activités / Réalisations.....	56
5.6.	Perspectives 2014 .....	69
<b>6.</b>	<b>SERVICE DE LA FAUNE, DES FORETS ET DE LA NATURE .....</b>	<b>70</b>
6.1.	Missions.....	70
6.2.	Objectifs annuels .....	70
6.3.	Ressources.....	72
6.4.	Evénements principaux .....	72
6.5.	Activités / Réalisations.....	73
6.6.	Perspectives 2014 .....	80
<b>7.</b>	<b>SERVICE DE L'AGRICULTURE.....</b>	<b>81</b>
7.1.	Missions.....	81
7.2.	Objectifs annuels .....	81
7.3.	Ressources.....	81
7.4.	Événements principaux .....	82
7.5.	Activités / Réalisations.....	83
7.6.	Perspectives 2014 .....	93
<b>8.</b>	<b>SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES .....</b>	<b>94</b>
8.1.	Missions.....	94
8.2.	Objectifs annuels .....	94
8.3.	Ressources.....	95
8.4.	Événements principaux .....	96

8.5.	Activités / Réalisations.....	96
8.6.	Perspectives 2014.....	105
<b>9.</b>	<b>SERVICE DE LA GEOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER .....</b>	<b>106</b>
9.1.	Missions .....	106
9.2.	Objectifs annuels.....	106
9.3.	Ressources (personnel, finances, informatique) .....	106
9.4.	Evénements principaux.....	107
9.5.	Activités / Réalisations.....	108
9.6.	Perspectives 2014.....	118